



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE ZIANE ACHOUR -DJELFA-

FACULTE DES SCIENCES LA TERRE ET DE L'UNIVERS  
DEPARTEMENT DES SCIENCES LA TERRE ET DE  
L'UNIVERS

***Mémoire fin de cycle***

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences En Géographie et Aménagement  
du Territoire

Option : ville et dynamiques spatiales

Thème :

**Création d'activités et aménagement des zones d'expansion  
touristique dans la wilaya de Djelfa  
Cas : la zone d'expansion touristique « Zaccar »**



**Devant le jury composé de :**

**Président :**

**Promoteur : Mr BEENKHELIF Ammar.**

**Examineur :**

**Présenté par :**

**HAMDI Samir**

Promotion 2021-2022

# REMERCIEMENT

L'élaboration du présent travail est le fruit de la conjugaison des efforts considérables consentis par plusieurs personnes à l'égard desquelles, il serait

Ingrat de notre part de ne point exprimer notre profonde gratitude.

En second lieu, nous tenons à exprimer notre gratitude ainsi que notre profond respect et remerciements les plus sincère à :

- Notre promoteur et responsable de la spécialité Mr BEENKHELIF Ammar.
- Tous les enseignants de la promotion ville et dynamiques spatiales.
- Aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont portés à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail et de l'enrichir avec leurs propositions.

Enfin nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

# Dédicaces

*Je dédie ce modeste travail*

*A ma très chère Mère et mon très cher Père*

*Qui m'ont toujours encouragé pour que je réussisse dans  
mes études.*

*Qui ont veillé pour mon bien être*

*Qui m'ont soutenu dans les moments les plus difficiles de  
ma vie*

*A eux que j'aime et que je respecte infiniment, Le jour est  
venu*

*Pour leur dire Merci...*

*A mes chers frères.*

*A tous mes oncles et toutes mes tantes, cousins et cousines.*

*A toute la famille HAMDI.*

*Mes derniers remerciements, et ce ne sont pas les  
moindres, vont à*

*Tous ceux qui ont contribué de près ou de loin*

*À l'aboutissement de ce travail.*

تطرح تنمية السياحة على الفضاء الجزائري تساؤلات إقليمية واقتصادية واجتماعية وثقافية وسياسية جديدة يجب مواجهتها. في العقود الأخيرة، كان قطاع السياحة في قلب اهتمامات السلطات العامة. من خلال الخطة الوطنية لاستخدام الأراضي لعام 2025، قامت الجزائر بدمج السياحة في استراتيجيتها التنموية الشاملة. تعتبر مناطق التوسع والمواقع السياحية أداة لا يمكن إنكارها تستند إليها الخطة الرئيسية للتنمية السياحية، وينبغي أن تسمح هذه المناطق الحميمة بنفخ بُعد جديد في السياسة السياحية المحلية. ومع ذلك، فإن تحويل هذا المخطط على مستوى الولاية يجب أن يسمح لنا أيضًا بإدراج إقليم الجلفة في هذه الرؤية طويلة المدى لتنمية السياحة في الجزائر. إن الإمكانيات المتعددة، الطبيعية والثقافية، المنتشرة في ولاية الجلفة، مكنتها من الاستفادة من اربعة (04) ZEST هو لاستقبال المشاريع السياحية وبالتالي تصبح وجهة مفضلة، خاصة أنها جزء من مركز شمال وسط الامتياز المحدد في الخطة الرئيسية للتنمية السياحية بحلول عام 2025. وبالتالي، فإن تولي هذه المناطق أمر حاسم للغاية.

الكلمات الدالة: الإقليم، التخطيط الإقليمي، السياحة، التنمية السياحية، ZEST

## Summery

Tourism development cause to the Algerian space new questions of territorial, economic, social, cultural and policy that need to be faced. In recent decades, the tourism sector is a major concern of public authorities. Through the national development plan of the territory on the horizon 2025; Algeria has integrated tourism into its overall development strategy; Expansion of areas and Landmark as to they constitute an undeniable tool on the diagram tourism development director; these(04) ZETS expected to breathe new dimension to the local tourism policy, However, transposition of this scheme at the wilaya level should also allow us to enter the territory of Djelfa in this long-term vision of the tourism implementation of Algeria . Multiple both natural potential; Culture abounds as do not the wilaya of Djelfa has allowed it to benefit four (04) ZETS. Is to receive tourism projects and become a destination favored especially since its part of the north pole of excellence reached by the center diagram of tourism development director by 2025. As such, the support for these territories is absolutely decisive

**Keys Words:** Territory, territory development, tourism, tourism development,

## Résumé

La mise en tourisme pose pour l'espace Algérien de nouvelles interrogations d'ordre territorial, économique, social, culturel et politique auxquelles il faudra faire face. Ces dernières décennies, le secteur du tourisme est au centre des préoccupations des pouvoirs publics. A travers le schéma national d'aménagement du territoire à l'horizon 2025, l'Algérie a intégré le tourisme dans sa stratégie globale de développement. Les Zones d'Expansion et Sites Touristiques quant à elles constituent un outil indéniable sur lequel repose le schéma directeur d'aménagement touristique, ces ZEST devraient permettre d'insuffler une dimension nouvelle à la politique touristique locale. Néanmoins, la transposition de ce schéma à l'échelon wilaya doit aussi nous permettre d'inscrire le territoire de Djelfa dans cette vision à long terme de la mise en tourisme de l'Algérie. Les multiples potentialités tant naturelles, que culturelles dont foisonne la wilaya de Djelfa lui a permis de bénéficier de quater (04) ZEST est à recevoir des projets touristiques et devenir, ainsi, une destination favorisée d'autant plus qu'elle fait partie du pôle d'excellence nord centre dégagé par le schéma directeur d'aménagement touristique à l'horizon 2025. A ce titre, la prise en charge de ces territoires est absolument décisive.

**Mots clés :** territoire, aménagement du territoire, tourisme, développement touristique, ZEST.



Remerciement	
Dédicaces	
Résumé	
<b>Introduction générale</b>	01
Choix du thème	
Choix du thème	
Méthodologie	
<b>Chapitre I : Aménagement du territoire et activités touristique</b>	
Introduction du chapitre	06
<b>Section 01 : politique d'aménagement du territoire en Algérie</b>	06
<b>Section 02 : Aménagement des Zones d'expansion et sites touristiques (ZEST)</b>	19
Conclusion du chapitre	25
<b>Chapitre II : Orientation des activités touristique dans le cadre de SNAT</b>	
Introduction du chapitre	26
<b>Section 01 : le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)</b>	26
<b>Section 02 : les schémas directeurs d'aménagement touristique (SDAT)</b>	38
Conclusion du chapitre	54
<b>Chapitre III : L'étude de la mise en œuvre de la zest d'Zaccar</b>	
Introduction du chapitre	56
<b>Section 01 : présentation des ZEST de la wilaya de Djelfa et leurs potentialités Touristiques...</b>	56
<b>Section 02 : présentation de la région d'Zaccar</b>	66
<b>Section 03 : étude de la mise en œuvre de la ZEST « Zaccar »</b>	72
Conclusion du chapitre	86
<b>Conclusion générale</b>	92

## Liste des abréviations

**ANAT** : agence nationale de l'aménagement du territoire.

**ANDT** : agence nationale pour l'aménagement du territoire.

**APC** : assemblée populaire communale.

**APW** : assemblée populaire de wilaya.

**ATA** : agence touristique algérienne.

**CES** : coefficient d'emprise au sol.

**CNI** : conseil national d'investissement.

**DIIM** : direction de l'investissement de l'industrie et des mines.

**DTA** : direction du tourisme et de l'artisanat.

**EPIC** : entreprises publiques industrielle et commerciale.

**FMI** : fond monétaire international

**FNDPA** : fonds national du développement de la pêche et de l'aquaculture.

**GPI** : grand périmètre d'irrigation.

**IDE** : investissement directe étranger.

**MATET** : ministère d'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme.

**MPAT** : ministère de la planification et l'aménagement du territoire.

**MTA** : ministère du tourisme et de l'artisanat

**ONAT** : office national de l'animation de la promotion et de l'information touristique.

**ONT** : office national du tourisme.

**PAC** : plan d'aménagement côtier.

**PAT** : plan d'aménagement touristique.

HAMDI Samir

**PAW** : plan d'aménagement de la wilaya.

**PDAU** : plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.

**PFT** : plan financement tourisme.

**PME** : petite et moyenne entreprise.

**PMH** : petite et moyenne hydraulique.

**POC** : pole de compétitivité de d'excellence.

**POS** : plan d'occupation du sol.

**POT** : pole touristique d'excellence.

**PQT** : plan qualité tourisme.

**RGPH** : recensement général de la population et de l'habitat.

**SAU** : surface agricole utile.

**SDAAM** : schéma directeur d'aménagement d'aire métropolitaine.

**SDAT** : schéma directeur d'aménagement touristique.

**SNAT** : schéma national d'aménagement du territoire.

**SPOET** : système permanent et d'évaluation touristique.

**SRAT** : schéma régional d'aménagement du territoire.

**TIC** : technologies d'information et de communication.

**UNESCO**: United Nations educational, scientific and cultural organization

**ZEST**: zones d'expansion et sites touristiques.

**ZET** : zone d'expansion touristique.



## **Introduction générale**

# Introduction générale

---

## Introduction générale :

Dans un environnement mondial marqué par une croissance certes en reprise mais toujours soumise à des aléas perturbateurs, Au cours de ces dernières années, compte tenu des pressions économiques, le secteur touristique en Algérie s'est marqué dans les discours des détenteurs politiques comme une prérogative visant à renforcer le rayonnement des villes. Néanmoins, force est de constater que la stratégie de développement touristique en Algérie est beaucoup plus subie par les paradigmes de la mondialisation. En effet, les dynamiques de la mondialisation ont concouru à introduire des métamorphoses dans la manière de penser le tourisme Algérien, dont la stratégie de développement local et durable est au centre des interrogations.

Le tourisme est à la fois l'un des phénomènes les plus marquants mais aussi l'un des moins compris de l'époque contemporaine. Pourtant, c'est l'un des secteurs économiques les plus importants au monde.

Dans les pays développés beaucoup de personnes s'adonnent au tourisme, considéré de ce fait comme un levier pertinent pour le développement économique, le tourisme est aussi un vecteur de changement culturel, il a un impact certain sur l'environnement, alors travailler sur le tourisme implique la couverture d'un vaste champ d'étude.

Sachant que l'économie algérienne est peu compétitive et peu diversifiée, l'une des solutions de rechange au type de problème auquel notre pays va se trouver confronté sera de développer le tourisme, malgré les performances de ce secteur qui sont très en deçà de celles auxquelles nous pouvons légitimement prétendre. L'Algérie n'a jamais su donner l'image d'une destination à vocation touristique malgré les atouts dont elle dispose, alors rattraper le retard accumulé dans ce secteur, c'est, depuis quelques années, le défi de l'Algérie. Les pouvoirs publics, ont, en effet, inscrit le secteur du tourisme et de l'artisanat au cœur des principales préoccupations. Ayant déjà bénéficié d'une politique œuvrant à la promotion du tourisme et de l'artisanat, le gouvernement compte continuer dans ce sens, en l'inscrivant parmi les secteurs à développer dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de référence et d'une vision à l'horizon 2030, appuyés sur des objectifs contenus dans le schéma directeur d'aménagement touristique, « le SDAT ». Ce dernier, est une composante du SNAT (Schéma national d'aménagement du territoire) 2025, prévu par la loi 02-01 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et du développement durable, Il faut toute fois rappeler que l'enjeu premier du développement du secteur touristique reste la ressource alternative aux Hydrocarbures qu'il peut représenter pour le pays dans les années à venir

## Introduction générale

---

Les ZEST constituent ainsi un instrument d'aménagement du territoire qui devraient répondre aux attentes et objectifs du SDAT, qui vont relancer l'activité économique des espaces locaux par le maintien des populations, création d'emploi, la protection de l'environnement, et la valorisation des espaces naturels.

En effet pour chaque zone territoriale, le SDAT assigne une forme de tourisme compatible aux ressources touristiques de bases, afin d'adapter une offre apte à répondre aux besoins nationaux et internationaux.

La wilaya de Djelfa dispose de véritables richesses touristiques, tant naturelles, culturelles, artistiques qu'artisanales, ne peut qu'être considéré comme territoire prédisposé à recevoir des projets touristiques et devenir, ainsi, une destination privilégiée d'autant plus qu'elle fait partie du pôle d'excellence Nord-Centre dégagé par le SDAT à l'horizon 2025.

La wilaya de Djelfa dispose de 04 zones d'expansions de sites touristiques (ZEST) classées avec un capital foncier de 2091 ha,

Ainsi dans l'objectif de dresser une étude sur l'état la réalisation de ces ZEST, nous avons choisi la ZEST d'Zaccar comme échantillon pour essayer de répondre à notre problématique  
Qui est intitulé :

« Analyse de l'évolution et de la mise en œuvre de la ZEST Zaccar »

De notre problématique découle les questions subsidiaires suivantes :

- Quel est le plan d'aménagement touristique qui est assigné à cette zone et son taux de réalisation ?
- Quelles sont les freins et les contraintes qui empêchent le développement de la ZEST « Zaccar » ?

En réponse à nos interrogations, un ensemble d'hypothèses découlent :

- Le tourisme dans la ZEST d'Zaccar n'est qu'un domaine en jachère, et une vocation étouffée à la recherche de sa libération et le plan d'aménagement touristique n'as pas trouvé des conditions d'application pour être réalisé.
- La ZEST d'Djelfa possède des potentialités touristiques important mais elle souffre d'un ensemble de contraintes et de freins qui empêchent son développement.

# Introduction générale

---

## Choix du thème :

Le tourisme s'agit d'un thème de grande actualité, natives de la région et voulons apporter notre contribution au développement du tourisme l'Atlas saharien de la région, nous avons choisis d'analyser la mise en œuvre et l'évolution de la ZEST.

## Choix du thème:

L'objectif de notre travail de recherche est de connaître l'état de la ZEST Zaccar et analysersa mise en œuvre pour identifier son état d'avancement et le taux de réalisation de son plan d'aménagement et aussi faire ressortir l'ensemble des contraintes et enjeux qui entravent le développement de la ZEST.

## Méthodologie :

Afin de répondre à notre problématique, ainsi que pour vérifier nos hypothèses, nous avons adopté une méthodologie de recherche et de travail qui s'y rapporte au traitement de la problématique de l'évolution et de la mise en œuvre de la ZEST l'Atlas saharien « Zaccar ».

Une approche à la fois territoriale et touristique est plus qu'indispensable pour mettre en lumière les enjeux que représente le phénomène touristique ainsi que les stratégies d'aménagements du l'Atlas saharien de la Wilaya de Djelfa, pour développer un tourisme, particulièrement dans la ZEST d'Zaccar pour savoir son état actuel et l'avancement des travaux, et aussi connaître les enjeux et les contraintes qui ralentissent le développement de la ZEST.

Les outils de cette recherche s'articuleront autour des trois chapitres suivants :

Le premier chapitre est consacré sur l'aménagement du territoire et activités touristique ou seront développer aux points suivants :

- Aménagement du territoire en Algérie.
- Les atouts touristiques de l'Algérie.
- La politique touristique en Algérie, objectifs et moyens
- L'aménagement des zones touristique

Le deuxième chapitre portera sur l'orientation des activités touristiques dans le cadre du Schéma national d'aménagement touristique (SNAT) où seront développé le point suivant :

## Introduction générale

---

- Le SNAT schéma national d'aménagement de territoire
- Les lignes directrices et la mise en œuvre du SNAT
- Le SDAT schéma directeur d'aménagements touristiques (objectifs et dynamiques)
- Le poids des ZEST dans le SDAT et la vision des chercheurs algériens sur le SDAT.

Dans le troisième chapitre, on a fait l'étude sur la mise en œuvre de la ZEST d'Zaccar ou on a mentionné l'état d'avancement les enjeux et contrainte de la zone ou y figurent les points suivants :

- Présentation des ZEST de la wilaya de Djelfa.
- Présentation de l'Atlas saharien (Zaccar).
- Etude de la mise en œuvre de la ZEST.

**Chapitre I :**  
**Aménagement du territoire et activités**  
**touristiques**

## Introduction

La politique d'aménagement du territoire, s'est progressivement orientée vers un soutien du développement local. Les enjeux pour l'économie, pour l'ensemble des acteurs et les populations des territoires sont en effet la création d'emplois et la création d'activités dans une optique de réponse aux besoins et de développement local durable.

Le secteur du tourisme, dans ce cadre, est une composante essentielle de l'aménagement du territoire que ce soit dans les territoires organisés et attractifs où le tourisme est un facteur de dynamisme économique et de rayonnement culturel ou dans des territoires marginalisés où populations en difficultés.

## Section 1 : politique d'aménagement du territoire en Algérie

### 1-1/Définition des concepts : aménagement et territoire

#### -1-1 / Définition du territoire :

Etymologie : du latin territorium, **territoire** (d'une ville ou d'un Etat), dérivé de terra, terre, sol.

**Un territoire** est une étendue de terre occupée par un groupe humain ou qui dépend d'une autorité (**Etat, région, ville, juridiction, collectivité territoriale, etc.**).

- **Région.** Etymologie : du latin regio, contrée, **région**, territoire, dérivé de rex, regis, roi. La **région** désigne aussi une **zone géographique** située autour d'une ville. Ex : la **région** Algéroise.

Dans le sens commun une région est une portion de l'espace terrestre qu'un critère particulier permet d'individualiser, (régions de montagne, région de plaine, région polaire, région urbaine, région méditerranéenne, etc.).

Aussi la délimitation des frontières régionales peut obéir à des nécessités politiques culturelles ou administratives, l'économiste français Jaques Boudeville (1970) a proposé une triple caractérisation des régions, devenue classique :

**Région polarisé** (définies comme aire d'influence polarisée par un chef-lieu ou un lieu central).

**Région homogène** : c'est le fait que des territoires partagent certains traits (histoire, culture, langue, base économique, cadre biophysique, etc.) qui devient le principe de leur regroupement. On parle alors de la **région homogène**

**Région plane** : les régions se divisent aussi en fonction des frontières administratives

ou politiques. On parle alors de **régions politiques** ou **administratives**, ou de **régions plan**. Les frontières sont parfois tracés en fonction des besoins d'agence ou organismes spécialisés : ANAT, BNEDER par exemple a sa propre région d'intervention, les régions politiques – les régions algériennes, sont doté d'administration (wilaya, Daïra ; commune) aux pouvoirs plus ou moins étendu, cela change selon les traditions politiques du pays dont elles font partie (ex : région française, provinces canadiennes, cantons suisses etc...)

De plus, le concept de région n'a rien d'immuable ; les identités et les définitions changent d'une époque à l'autre. **Mais ; à tout moment ; un pays est composé de plusieurs régions**

### -1-1 / Définition de l'aménagement au sens géographique :

- L'aménagement "est un mode d'action volontaire pour développer ou transformer les territoires ; son champ de définition croise celui de l'urbanisme". C'est aussi "*l'ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre dans l'espace les habitants, les activités, les équipements et les moyens de communication* »<sup>1</sup>.
- L'aménagement du territoire est également un champ disciplinaire des sciences géographiques. Il se différencie de l'urbanisme dans le sens où il n'est pas spécifique à l'aménagement des espaces urbains, même s'il reste lié à ce domaine. Le domaine de l'aménagement a longtemps été classé parmi les champs de la géographie. Aujourd'hui, plusieurs chercheurs tendent à faire reconnaître cette discipline comme une science à part entière.
- Les professionnels de l'aménagement du territoire sont appelés des aménageurs.

Un « aménagement » est le produit d'une modification volontaire de l'organisation de l'espace. Dans une première acception très ponctuelle, il s'agit d'un équipement collectif permanent destiné à un usage public (établissement éducatif, culturel, sportif ou sanitaire, équipement routier, aérien ou ferroviaire). L'aménagement, qui est dans ce cas un équipement unique, mais d'une certaine ampleur, peut être construit ex-nihilo ou bien s'inscrire dans une opération de modification, d'agrandissement, de changement de destination d'un équipement existant (exemple : ancienne usine réhabilitée en musée).

---

<sup>1</sup> Cf; Citation Pierre Merlin page 24. Renforcer les formations à l'Urbanisme et l'Aménagement, Jean Frébault et Bernard Pouyet, janvier 2006



L'aménagement peut répondre à une deuxième acception plus englobante. Il s'agit alors d'un ensemble de modifications foncières et/ou de constructions qui visent à adapter un morceau du territoire local à une nouvelle fonction. On peut citer dans ce cas un quartier résidentiel, une zone d'activité, un parc de loisirs, ou un parc naturel ... Dans tous les cas, l'aménagement opère une mutation dans l'utilisation du sol, et cela induit une évolution des valeurs foncières en même temps qu'une transformation des modes de production et d'occupation de l'espace.

### **-1-2 / L'aménagement du territoire :**

Est « l'action et la pratique (plutôt que la science, la technique ou l'art) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques. »<sup>2</sup> Cette discipline traduit l'ensemble d'actions menées par des acteurs publics (ou privés

Dans le cadre de missions de service public qui leur sont confiées) qui interviennent sur un territoire donné et en façonnent son paysage (routes, ponts, usines, etc.).

Depuis, les définitions de la politique d'aménagement se sont multipliées, au même temps que les visées poursuivies par ces politiques. Aujourd'hui, la politique d'aménagement du territoire doit répondre à de nouveaux enjeux. L'Etat a la responsabilité de la cohésion nationale et vise toujours, en principe, la réduction des inégalités entre les territoires. Mais cet objectif n'est pas simplement rempli par une démarche de réparation ou de redistribution.

En maniant différents instruments qui accompagnent ou stimulent le tissu économique et social, l'autorité publique veut donner à chaque territoire les moyens de concevoir et de mettre en œuvre son potentiel de développement, et ce de manière durable.

### **-1-3 / Qu'est-ce qu'une politique de développement territorial :**

Le territoire joue un rôle majeur dans la dynamique économique et dans la production de l'innovation (proximité des acteurs, effets d'agglomération, externalités positives comme la qualité et la disponibilité des ressources). Tous les acteurs institutionnels, quelle que soit l'échelle (de la commune rurale à la métropole ou à la région) cherchent à attirer les actifs, et parmi eux les plus créatifs et porteurs d'innovation pour entretenir ou relancer une dynamique économique positive. Différents outils s'offrent à eux, parmi lesquels des instruments incitatifs

(primes diverses), des politiques d'infrastructures (permettant d'améliorer la connexion du lieu considéré avec les grands espaces productifs et créatifs), des outils de stimulation de réseaux d'acteurs (universités et entreprises) et des stratégies de communication permettant de créer ou de parfaire une « identité territoriale ».

### **-2 /Les politiques d'aménagement du territoire en Algérie :**

#### **1-2-1/ Période de l'économie centralisée :**

L'Algérie ne peut engager une réflexion sur son avenir sans l'évaluation de ses potentialités et ses atouts, et en transformant ses faiblesses en richesses. C'est pour cela qu'elle doit s'interroger sur ses véritables atouts et l'attractivité de son territoire. La politique d'aménagement suivie depuis l'indépendance a fait beaucoup de mal à l'environnement par le peu de souci affiché à l'égard du cadre naturel et verdoyant, mais aussi par l'absence, jusqu'à une période récente, de toute étude sérieuse d'impact sur l'environnement. La politique d'industrie industrialisante suivie par le pays et visant alors à sortir le pays du sous-développement l'a amené sur le chemin du sous-développement environnemental aux conséquences incalculables tant sur le plan de la santé physique des personnes que sur l'équilibre éco systémique en général.

L'Algérie s'est métamorphosée grâce à un intense effort d'investissement depuis la reconquête de sa souveraineté en 1962 et les changements opérés ne se sont pas fait sans rupture. En effet, ce développement présente des distorsions et des exclusions multiples car il n'a pas été encadré par une politique territoriale à la mesure de son importance.

D'abord, l'Algérie a toujours été confrontée au difficile problème de la croissance démographique avec 700.000 personnes supplémentaires en moyenne par an.

A la jeunesse de la population (55%) qui constitue une contrainte majeure pour le développement, s'ajoute l'inégale répartition de la population sur le territoire. Dans « Demain l'Algérie » un document de référence élaboré en 1995 par le Ministère de l'Équipement et de L'Aménagement du Territoire, ou il a affirmé que « Les ressources naturelles sont par contre, elles, limitées et mal réparties : les 230 millions d'hectares qui constituent le territoire national, se répartissent en 200 millions d'hectares de désert, 15millions d'hectares de parcours steppiques, 7,5 à 8 millions d'hectares de surface agricole utile(SAU) et

5 millions d'hectares de forêts et de maquis ».

Le conflit eau potable-agriculture- industrie risque de se poser de manière analogue.

La politique foncière dont dépend la mobilisation effective des terrains à bâtir et leur aménagement, pratiquement gelée jusqu'au début des années 70, faute de textes relatifs au domaine, n'a été tranchée qu'en faveur de la municipalisation des sols urbains, par l'ordonnance de 1974. Cette municipalisation des terres était censée permettre aux communes :

- De disposer des terrains nécessaires aux équipements et infrastructures publics.
- De satisfaire la demande des citoyens en leur rétrocédant à des prix libérés de la spéculation, des lots à bâtir aménagés.

Mais la démarche a échoué sous l'effet d'une spéculation sauvage sur les terrains à bâtir et un gaspillage général des sols.

L'absence de maîtrise sur les processus territoriaux de développement induit :

- ✓ Une dégradation avancée des écosystèmes fragiles (littoral, montagne, steppe, sud, milieu rural)
- ✓ Des pertes de territoire importantes avec tout ce que cela suppose comme menace sur les intérêts stratégiques du pays.

A partir des années 1980, une politique d'aménagement du territoire plus affirmée, avec la création du ministère de la planification et l'aménagement du territoire (MPAT), et l'Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire (ANAT), chargée de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du territoire en 1981.

En 1987, l'aménagement du territoire se dote d'une loi relative à l'aménagement du territoire qui précise les instruments tant au niveau national (SNAT) que régional (SRAT) et en définit la cohérence, sans que les textes essentiels d'application n'aient cependant suivi. Et dans tout cas de figure « *la politique d'aménagement ne se limite pas à une affaire d'instruments. Elle est organiquement liée au modèle de développement économique et social pour lequel s'engage le pays et qu'elle doit encadrer* »<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup>ACHAIBOU YOUNSI Souad « Les villes nouvelles comme acte d'aménagement d'importance capitale pour la restructuration de la métropole », Conférence "Colonial and Postcolonial Urban Planning in Africa", Septembre 2013.

### 1-2-2/ Période de l'économie :

Durant le début des années 90, on assiste à un ralentissement des investissements publics, on voit même certains espaces ruraux qui sont totalement marginalisés et qui sont exclus des programmes d'aménagement du territoire, cela est causé principalement par les conditions imposées par le plan d'ajustement structurel du FMI, tout c'est résumé par le budget affecté au ministère de la planification et de l'aménagement du territoire :

**Tableau N° 1** : Evolution du budget de l'aménagement du territoire durant la période allant de 1991 à 2003 (en milliers de dinars courants)<sup>5</sup>

Année	Part budgétaire du secteur (Milliers DA)	Total budgétaire du fonctionnement (Milliers DA)	Pourcentage (%)
1991	1 000 000	77 000 000	1.29
1992	500 000	124 000 000	0.40
1993	2 000 000	200 000 000	1.00
1994	2 000 000	323 272 877	0.61
1995	6 211 471	734 875 979	0.84
1996	5 112 471	637 975 979	0.80
1997	6 200 458	914 100 000	0.67
1998	1 643 556	1 171 721 600	1.40
1999	100 000	280 884 000	0.53
2000	5 203 036	965 328 164	0.45
2001	3 795 090	836 294 176	0.46
2002	5 322 850	1 050 166 167	0.51
2003	5 232 850	1 235 016 616	0.38
2004	6 115 640	1 200 000 000	0.50

Nous pouvons ainsi voir la part insignifiante du budget allouée à l'aménagement du territoire, ce ministère chargé de ce dernier n'assumait que la rémunération de son personnel Administratif, et ses interventions se limitaient aux actions ponctuelles d'assainissement et d'aménagement urbain des grandes villes et des villes moyennes.

<sup>5</sup> Ahmed TESSA « La politique d'aménagement du territoire du déclin à la relance (1990-2004) » Revue campus N°1. Page 32

Aujourd'hui l'aménagement du territoire change de dimension et doit répondre à des exigences nouvelles « *exigence de la société moderne marquée par la généralisation de l'économie de marché, la démultiplication des responsabilités, la diversification des formes de communication et d'échanges, la primauté des services, la poussée urbaine et la préoccupation du cadre de vie quotidien ; exigence d'une Algérie nouvelle qui doit améliorer ses performances, s'ouvrir au monde tout en renforçant sa cohésion pour satisfaire les attentes et les ambitions des Algériens*<sup>6</sup>. »

Depuis l'année 2000 profitant de la stabilité macroéconomique qui est due à l'augmentation des prix des hydrocarbures, L'Algérie a connue neuf années d'amélioration et de consolidation de sa position financière extérieure capitalisant sur les acquis de la stabilité macro-économique. La balance des paiements courants a été excédentaire durant les années 2000 à 2008. Les réserves de change ont fortement progressé durant ces années, ce qui, conjugué à la forte réduction de la dette extérieure ce qui a permis à l'économie algérienne d'être résistante face à la grave crise économique internationale. Les performances économiques de l'Algérie ont été soutenues entre 2001 et 2008 comme en témoignent les performances de croissance économique, profitant de cet environnement économique favorable les autorités concernées ont élaborées le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) qui est un acte par lequel l'Etat affiche son projet territorial.

Le SNAT montre comment l'Etat compte assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité sociale et l'attractivité du territoire (efficacité économique) dans toutes ses composantes, une vaste entreprise de redressement a été engagée, touchant tous les secteurs de la vie de notre pays. De la concorde civile à la réconciliation nationale, des réformes des systèmes judiciaire et éducatif au désendettement, en passant par la relance de la croissance, la baisse du chômage et celle de l'inflation, notre pays a tant bien que mal progressé dans la voie de la reconstruction et du développement.

---

<sup>6</sup> ACHAIBOU YOUNSI Souad « Les villes nouvelles comme acte d'aménagement d'importance capitale pour la restructuration de la métropole », Conférence "Colonial and Postcolonial Urban Planning in Africa", Septembre 2013

### **-3 / La politique touristique en Algérie, objectifs et moyens :**

Les richesses touristiques de l'Algérie ont été découvertes assez tôt bien avant la première guerre mondiale, un flux touristique étrangers important a été enregistré et a suscité chez le colonisateur l'idée de mettre en place les infrastructures répondant au goût de cette clientèle. C'est ce qui a permis à l'Algérie d'héritée à l'indépendance d'un nombre important d'infrastructures touristiques évaluées à 5922 lits, qui se répartissent par type de produit comme suit,

- Balnéaire avec 2969 lits ce qui représente 50% de la capacité totale.
- Urbain avec 2377 lits ce qui représente un pourcentage de 40% de la capacité totale.
- Climatique avec 90lits.
- Saharien avec 486lits.

#### **1-3-1/Formulation de la politique touristique en Algérie durant l'économie:**

Après l'indépendance, les préoccupations en matière de développement touristique étaient axées essentiellement sur la préservation du patrimoine nationale et la collecte d'information sur des zones susceptibles d'être aménagées dans le cadre de la promotion touristique, ajouter à cela la mise en place des structure adaptées pour assurer la gestion et le développement du secteur touristique tel que l'Office National du Tourisme (ONAT) qui avait pour principale mission la promotion des produits touristiques algériens sur le marché international ou encore l'Agence Touristique Algérienne (ATA) qui avait pour objectif l'organisation des circuits touristiques

En 1966 le montant des fonds alloués au secteur touristique représente près de 92 millions de DA, quatre fois plus que celui accordé à ce secteur en 1964, ceci démontre l'intérêt des autorités gouvernementales et politiques algériennes au développement du secteur touristique, cette année fut marquante et représente une date historique dans le phénomène touristique en Algérie, car c'est au cours de cette année que la première formulation de la politique touristique algérienne fut adoptée.

En 1966 fut représenté le premier engagement de l'Algérie pour un développement touristique national en publiant la charte de 1966 relative au tourisme, qui a été déclarée par l'ordonnance n° 66-62 du 26.03.66 (voir annexe N°1), regroupant ainsi 06 articles parmi eux nous pouvons

Citer :

**Article 1<sup>er</sup>**- En vue de la réalisation d'un plan d'aménagement touristique, il sera procédé à la délimitation de régions ou de lieux prioritaires pour le tourisme, soumis à des mesures de protection particulières et où les efforts d'équipement et d'exploitation seront concentrés.

Des décrets définiront ces régions et lieux prioritaires pour le tourisme et fixeront le mode de détermination, la délimitation territoriale ainsi que la procédure de classement

**Article 2**- Des mesures de protection particulières seront applicables dans ces régions et lieux.

Pour toute construction privée ou publique, la délivrance du permis de construire, outre les conditions prévues par les dispositions édictées en matière d'urbanisme, sera subordonnée à une autorisation particulière dont les conditions et le champ d'application seront fixés par décret.

Tout aménagement ou transformation d'un établissement à caractère touristique dans les locaux déjà existants, l'aménagement d'un terrain de camping, d'un village de vacances ou de tout établissement à hébergement et à l'accueil des touristes, seront soumis également à une autorisation particulière dont les conditions seront fixées par décret

**Article 4** – A l'intérieur des régions et lieux visés à l'article 1, il sera créé un droit de préemption au profit de l'Etat sur tout immeuble qui ferait l'objet d'une aliénation volontaire à titre onéreux ou gratuit.

Des décrets détermineront les conditions d'exercice et les effets de ce droit de préemption, et notamment les modalités de fixation du prix.

A travers ces présents articles nous pouvons constater la fermeté des autorités, dans le but de préserver les milieux susceptibles de recevoir des infrastructures touristiques et ainsi mettre en valeur le patrimoine national, pour une attractivité touristique.

#### **-4 /Les principaux acteurs du tourisme en Algérie :**

Les activités du tourisme concernent le développement de ce secteur sur initiative publique ou privée en milieu rural, urbain, littoral et sur des aires délimitées officiellement par l'Etat à l'instar des ZEST. Elles sont donc l'affaire de plusieurs acteurs et leur développement est de la responsabilité directe ou indirecte de plusieurs organes sous la tutelle du MTA, des autorités locales (Wali) et des collectivités locales (APW et APC).

Par ailleurs les principaux acteurs concernés sont :

**A- Le Ministère du tourisme et de l'artisanat (MTA) :** il est chargé, de toutes les activités liées au développement du tourisme et de l'artisanat en général, son rôle est assuré par plusieurs directions qui ont des objectifs bien tracés à savoir ;

- La Direction du Plan Qualité Tourisme et de la Régulation.
- La Direction de l'Aménagement Touristique.
- La Direction de l'Evaluation et du Soutien des Projets Touristiques

Deux offices sont aussi sous tutelle du MTA, chargés de l'animation et de la promotion du tourisme, il s'agit de :

- L'office national de l'animation, de la promotion et de l'information touristique (ONAT)
- L'office national du tourisme (ONT)

**B- Les Directions du Tourisme et de l'Artisanat de Wilaya (DTA) :** L'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT), créée par le décret exécutif n°98-70 correspondant au 21 février 1998, c'est une EPIC, placée sous la tutelle du ministère du tourisme et de l'artisanat (MTA), l'agence est chargée de la dynamisation, de la promotion et de l'encadrement des activités touristiques.

Elle est chargée notamment :

- De veiller à la protection et à la préservation des ZEST,
- De procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation des infrastructures touristiques,
- De procéder aux études et à l'aménagement des terrains destinés aux activités
- De veiller, en liaison avec les institutions et les organismes concernés à une gestion rationnelle des espaces et équipements d'intérêt commun...

**C- Autres acteurs concernés ou impliqués :** Il s'agit :

- Des autorités locales représentées par le Wali.
- Les collectivités locales et territoriales représentées par les Assemblées Populaires de Wilayas (APW) et Assemblées populaires de communes (APC). Celles-ci sont faiblement impliquées dans les programmes des investissements touristiques.



- Les associations professionnelles du tourisme.<sup>10</sup>

### **-5 / Les atouts touristiques en Algérie :**

#### **1-5-1/ Les potentialités Naturelles :**

- **Le climat :**

Un climat méditerranéen couvre le Nord, tandis qu'un climat désertique règne sur le Sud.

Les températures sont variables entre le jour et la nuit dans le Sahara au Sud. Le baromètre indique des variables entre 40° le jour et 5° la nuit. Par contre, le Nord a un climat méditerranéen. En été, les températures sont élevées.

Pour ce qui est des précipitations les régions du Sahara sont caractérisées par un climat aride et sec. Au Nord, la quantité de pluie indique 100 mm de moyenne annuelle et au Sud, elle est de 20 mm, Dans les régions côtières, la moyenne annuelle est 200 mm.

Soleil : 3650 heures de soleil par année.

- **Le littoral**

L'Algérie s'étant sur une frange littorale de 1200 Km, elle se caractérise par son altitude et sa composition rocheuse, elle se compose de plusieurs espaces touristiques, tel que Bejaia, Alger, Oran, Tizi-Ouzou etc. cette richesse est propice à la baignade et aux sports nautiques vu la qualité et la chaleur de ces plages ainsi que ces paysages que peut toujours Offrir ce pays.

---

<sup>10</sup>Oudjedoub.O « aménagement touristique et développement local » mémoire de master, université abderrahmane mira-Bejaia, 2014.

- **La Montagne :**

Géographiquement l'espace montagneux s'étend sur quasiment toute la partie nord de l'Algérie avec notamment la présence d'importants massifs montagneux dans la région de la Kabylie. La montagne algérienne peut être géographiquement subdivisée en trois grands ensembles :

- L'atlas tellien du nord,
- L'atlas saharien du sud,
- L'ensemble Tassili – Hoggar à l'extrême sud

Les massifs de chaque Atlas présentent une spécificité sur les plans écologiques et socioéconomiques. L'Atlas tellien, plus humide, plus boisé, plus peuplé est plus diversifié que l'Atlas saharien qui est lui-même plus diversifié que le Tassili –Hoggar.

En Algérie la montagne joue un rôle important dans les domaines de la diversité biologique (diversité des paysages, des unités de végétation, des taxons, des espèces endémiques etc.), du climat (milieux plus humide, neige), des ressources hydrauliques(châteaux d'eau de l'arrière-pays), des ressources minières, démographiques (un quart de la population du pays vit dans ces zones) et historiques.

La montagne peut constituer ainsi un produit touristique naturel par sa version de ski de piste, ski de fond, randonnée, vélos tout terrain etc.

- **Le Sahara :**

Le Sahara Algérien avec son immensité désertique, regorge de richesse minière et pétrolière et de matières premières, ainsi que son agriculture avec des oasis et palmeraies qui proposent des dattes d'une exceptionnelle qualité. Les sahraouis algériens avec leurs savoirs faire ancestraux ont depuis toujours captivés l'intérêt et l'engouement des voyageurs du monde entier même s'il reste beaucoup à faire en termes d'infrastructures d'accueil de haut standing. Parmi les destinations les plus prisées :

- Adrar au sud-ouest, avec 4 27000 km est connu pour le brassage de différentes cultures, ses foggaras et ses forteresses séculaires.

- Illizi : le Tassili n'Ajjer à l'externe sud est qui occupe une superficie de 286808 km Cette région est connue pour le parc national du Tassili (15 000 peinturesrupestres). Celui-ci classé depuis 1982, patrimoine mondial de l'UNESCO<sup>11</sup>, constitue un véritable creuset où les éléments naturels, culturels, et historiques vivent en symbiose.
- La vallée du M'ZAB :<sup>12</sup> Le classement de la vallée du M'Zab sur laliste du patrimoine mondial concerne tout autant l'ensemble historique, urbanistique et architectural, ainsi que la palmeraie et l'économie du système de captage des eaux(foggaras).
- Tamanrasset : le Hoggar. Cette région recouvre 113000 km, le parc national au Hoggar crée en 1987, est caractérisé par son relief, sa faune sa flore et ses gravures rupestres. En constituent le principal attrait touristique.

### **1-5-2/ Les ressources artistiques, culturelles et du patrimoine historique :**

La culture dans son sens plus large est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels et immatériel, intellectuel et affectif qui caractérisent une société toute entière

La culture algérienne englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions ainsi que les croyances.

L'arabité, l'islam ,L'amazighité ainsi que l'appartenance magrébine, africaine et méditerranéen constituent ses principales composantes.

Donc l'Algérie n'est ni monolingue ni monoculture, ceci dit qu'elle abrite des sous- cultures régionales qui se distingue l'une de l'autre, dans l'habillement, le mode de consommation, et l'organisation sociale et les dialectes (les chaouis, les Ouled-nail, les kabyles etc.), la finalité de ces cultures est d'affirmer la continuité de son être propre et à en assurer le développement. Il s'agit de ressources qui motivent un déplacement à but purement touristique. Leur importance est déterminée par leur caractère plus ou moins unique qui permet à un pays de disposer de situation de monopole ou quasi-monopole.

- Les grandes villes algériennes regorgent de trésors historiques, culturels mais aussi de tradition. C'est le cas des villes d'Alger, d'Oran, de Constantine mais aussi deTlemcen, Djamila, Timgad, Tipaza ou encore de Tamanrasset. Ces lieux sont l'occasion de

---

<sup>11</sup><http://whc.unesco.org/fr/list/179>

<sup>12</sup><http://whc.unesco.org/fr/list/188>

découvrir les différentes cultures et traditions algériennes, mais aussi son patrimoine historique et ses monuments ainsi que son artisanat encore très présent.

- L'Algérie est un pays qui a connu une variété de cultures et civilisations, vu sa position géographique, stratégique, l'Algérie a été de tout temps convoitée et souvent occupée par les puissances du moment (les Phéniciens, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes, les Turcs et les Français) malgré la farouche résistance de ses habitants d'origine, tour à tour commandés par d'illustres personnages : Massinissa et Jugurtha (période romaine), Kahina et Koceïla (période pré-islamique) et Lalla Fathma n'Soumeur, Al-Tali bin Belkhal, Larbi Ben M'hidi, Abdelhamid Ben Badis... (Depuis la conquête et colonisation française).

- L'Algérie abrite de formidables sites archéologiques des époques romaine et phénicienne. Pas moins de sept monuments et sites algériens sont aujourd'hui inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Culturellement, les Algériens ont été également marqués et influencés par les diverses civilisations ayant fleuri et prospéré dans le pourtour de la Méditerranée.

L'artisanat est une composante importante de l'identité du pays, creuset de beautés et de multiples talents. L'artisanat algérien, à l'instar des artisanats des autres pays, est d'une incontestable richesse et d'une étonnante variété dans les formes, les techniques et les décors. Cette richesse est rehaussée par la modestie des matériaux dont sont constituées les œuvres artisanales.

Autrefois partie intégrante du quotidien des Algériens, l'artisanat est aujourd'hui une activité menacée malgré la résistance de certains artisans qui tentent tant bien que mal de sauvegarder un pan entier du patrimoine culturel national.

### **Section 02 : Aménagement des Zones d'expansion et sites touristiques (ZEST)**

Le secteur touristique jouit en Algérie d'une prise en charge importante par la mise en place d'un cadre stratégique de référence (SDAT), ce dernier fixe les projets touristiques par la déclaration des ZEST.

#### **2-1/ Définition et lois régissant la Zone d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST)**

Conformément à la loi 03-03 une zone d'expansion touristique (ZET) est définie comme étant toute région ou étendue de territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles,

culturelles, humaines et créatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploitée pour le développement d'une ou de plusieurs formes rentables de tourisme.

Les ZEST en Algérie constituent des réserves foncières importantes pour la mise en œuvre d'une réelle relance économique du secteur touristique permettant aux investisseurs nationaux ou étrangers de réaliser des structures touristiques. En 1966 le nombre de ZEST était de 06, alors que le décret n° 88-232 de 1988 a délimité 174 ZEST avant que deux d'entre elles soient déclassées. 53 autres ZET ont été approuvées en 2009, 2010 et 2016. Jusqu'à présent, 225 Zones d'expansion touristiques (ZET) ont été choisies et approuvées par le ministère de tutelle, ce qui représente 53 000 hectares au total.

Ces zones sont de grandes assiettes de terrain où étaient censées être implantées des infrastructures touristiques diverses, selon les ressources touristiques de la zone en question.

Selon la même loi de 1988 portant sur les ZEST, 160 des 174 ZEST décrétées sont concentrées sur le littoral et sont à vocation balnéaire.

Ainsi que 202 sources thermales qui ont été recensées par leurs caractères physico-chimiques :

- 136 sources thermo minérales d'importance locale.
- Sources thermo minérales d'importance régionale
- Sources thermo minérales d'importance nationale

### **2-2/ La ZEST se compose de :**

- Terrains sur les quels seront réalisés les équipements touristiques et récréatifs, les réseaux de distribution d'eau, d'énergie, ..., les équipements techniques et les installations annexes liées aux premières
- Terrains constituant une ceinture de protection contre toute atteinte pouvant déprécier le terrain destiné aux équipements de loisirs et du tourisme, ou bien pouvant avoir des effets négatifs sur le fonctionnement de ces équipements.
- La largeur de la ceinture varie selon les données à chaque CES (Coefficient d'Emprise du Sol).

### **2-3/ Les objectifs attendus des ZEST**

De par sa définition une zone d'expansion et site touristique est une étendue de terre qui attend d'être aménagée par les divers équipements à vocation touristique dans un périmètre bien défini, quand elle recevra les infrastructures nécessaires elle aura pour objectif le développement du secteur touristique qui aura des retombées positives sur d'autres secteurs d'activités.

Vu l'interconnexion de l'activité touristique avec d'autres secteurs d'activité, le bon fonctionnement de la ZEST peut être un moteur pour l'économie locale voir même nationale avec ses effets d'entraînements sur les autres secteurs : Agriculture, Artisanat, Culture, Services, Transports, Bâtiments, Travaux Publics, Industrie, Revenus, Devises, Développement Local... et ses effets dynamisant sur les grands équilibres : emplois, croissance, équilibres externes, investissements.<sup>14</sup>

#### **2-3-1/ Elle a aussi pour objectifs :**

- L'utilisation rationnelle et harmonieuse des espaces et ressources touristiques en vue d'assurer le développement durable de tourisme
- L'intégration des zones d'expansion et sites touristiques ainsi que les infrastructures de développement des activités touristiques dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire.
- La protection des bases naturelles du tourisme.
- La préservation des ressources culturelle et touristiques à travers l'utilisation et l'exploitation à des fins touristiques du patrimoine culturel, historique, culturel et artistique.
- La création d'un bâti harmonieusement aménagé et adapté au développement des activités touristiques et la sauvegarde de sa spécificité.

---

<sup>14</sup>Oldtaleb. O et Ait yakoub. A « l'aménagement du territoire au service du développement touristique » mémoire master DLTVP, UMMTO, 2015.

Pour pouvoir atteindre ces objectifs, et bâtir des infrastructures à vocation touristique sur ces présentes ZEST, le MTA à financer un ensemble de Plans d'Aménagement Touristique (PAT) conformément à la loi 03-03 relative aux ZEST, qui vise le développement rationnel et durable des zones d'expansion et sites touristiques (ZEST), c'est un instrument d'aménagement et d'exploitation de ces espaces à travers la mise en valeur des périmètres aménagés destinés à recevoir des investissements à caractère touristiques comme le stipule la loi.

L'article 12 de la loi n° 03-03 stipule que l'aménagement et la gestion d'une zone d'expansion et d'un site touristique doivent intervenir conformément aux prescriptions du plan d'aménagement touristique élaboré par l'administration chargée du tourisme dans un cadre concerté, et approuvé par voie réglementaire.

Selon l'article 13 de cette même loi, le plan d'aménagement touristique, cité à l'article 12 ci-dessus, s'inscrit dans le cadre des instruments d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. A ce titre, le plan d'aménagement touristique vaut permis de lotir pour les parties constructibles.

#### **2-4/ Répartition des ZEST par wilaya (Source MTA) :**

Ce sont des espaces délimités, qui sont censés être protégés et qui sont destinés à recevoir les investissements touristiques compte tenu des critères suivants :

- L'accessibilité (port, aéroports).
- La desserte (routes, voies ferrées).
- La proximité des réseaux (énergie, eau, Tél., assainissements).
- La constructibilité des terrains.

## Aménagement du territoire et activités touristiques

**Tableau N° 2 : La répartition des 225 ZEST au niveau national**

WILAYA	ZEST	SUPERFICIE (Ha)	WILAYA	ZEST	SUPERFICIE (Ha)
Tipaza	22	1950	Naama	03	2396.5
Jijel	19	4232	M'sila	03	67
Mostaganem	16	4724.8	Setif	02	615.5
Bejaia	14	1254.50	Mascara	02	458.12
Alger	13	2722.75	Ain Defla	02	75.6
Boumerdes	13	4893.30	Khenchela	01	327.7028
Skikda	11	3000	Souk ahras	01	275
Ain temouchent	10	1901	El bayedh	01	33.8
Chlef	10	1691.5	<b>Total Hauts Plateaux</b>	<b>36</b>	<b>8 082.9528</b>
Tlemcen	10	660	Biskra	05	272.2868
Oran	09	2104	Ouargla	04	72
<b>Tizi-Ouzou</b>	<b>09</b>	<b>2091</b>	Ghardaïa	03	226
El Taraf	05	5010	Bechar	02	149
Annaba	05	2426	El Oued	01	67
<b>Total zone côtière</b>	<b>166</b>	<b>38 660.90</b>	<b>Total Sud</b>	<b>15</b>	<b>786.2868</b>
Medea	08	484.5	Adrar	05	271.92
Saida	05	1 116.30	Tamenrasset	02	68
Batna	04	2085.89	Illizi	01	8600
Djelfa	04	147	<b>Total Grand Sud</b>	<b>08</b>	<b>8941.92</b>
<b>Total ZEST</b>		<b>225</b>	<b>Superficies total</b>	<b>56 472.0596</b>	

Source : Réalisé par nous même à base des chiffres tirés dans les différents fichiers portant sur les ZEST

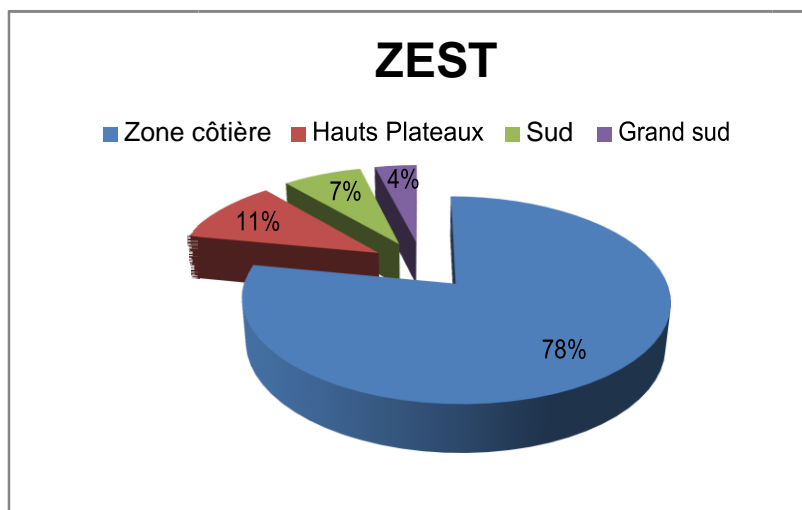


Figure n°01 : Répartition des ZEST au niveau national



La frange littorale de l'Algérie a bénéficié de 166 ZEST qui sont réparties entre les Wilayas côtières ce qui représente 78% du totale des ZEST, montrant ainsi la place qu'accord les autorités au développement du tourisme littoral le plaçant ainsi comme prioritaire, suivies des hauts plateaux avec 36 ZEST qui représentent quasiment 11%. Une importance moindre a été donnée au développement du tourisme saharien, malgré son étendu territoriale n'a tiré profit que de 23 ZEST (Sud et grand Sud), ce qui représente 11% du total des ZEST.

Les wilayas qui ont le plus grand nombre de ZEST décrétées sont ; la wilaya de Tipaza avec 22 ZEST, Jijel avec 19 ZEST et Mostaganem avec 16 ZEST, mais sans autant avoir la plus grande superficie en termes de réserves foncières, alors que la Wilaya de Djelfa malgré ces potentialités touristiques n'a reçue que cat (04) ZEST décrétées due (02) d'ente elles sont a vocation thermo minérales plus une autre ZEST de montagne Forêt de Sénalba pour une superficie total de 12.5 hectares, ajouter a cela les 9 ZEST proposées qui concernent l'arrière-pays et plus précisément dans les zones de montagnes qui sont respectivement la ZEST de Tala Sed Rahal ( ELFDI ), Amoura ( amoura ), Deldoul ( NTHILA ), Taddimit (takoursane) , programme d'aménagement touristique de Djelfa ZEST 2013-2020

Ben yagoub (SEGAYA),sidi bizid (GOUBET CHERCHARA),Had shary (RMAILA),Ain fekka(lieu dit chekh el bakhti) ,Binhar(kef el kheneg). Programme d'aménagement touristique de Djelfa ZEST 2020-2030

Mais beaucoup de ces ZEST attendent qu'un PAT soit réaliser et approuver par les autorités compétentes.

Ces zones sont de grandes assiettes de terrain où étaient censées être implantées des infrastructures touristiques diverses, selon les ressources touristiques de la zone en question.

*« Sur les 225 ZEST approuvées au total, plus de 150 sont en cours d'étude pour élaborer des plans d'aménagement, car depuis 2011, les plans d'aménagement sont devenus obligatoires avant de céder les terrains aux investisseurs<sup>15</sup> »,* précise Nordine Nadri, directeur de l'Agence nationale du développement du tourisme (ANDT)

---

<sup>15</sup>Rapporté par le journal EL WATAN du 7-08-2015, page 4.

### **Conclusion du chapitre :**

Attentive aux expériences des pays voisins et de ceux considérés comme ayant enregistré des succès en matière d'activités touristiques, et en s'inspirant de leurs réussites mais aussi de leurs déconvenues, l'Algérie a décidé de donner ; à l'aménagement du territoire une dimension à la hauteur de son importance dans le développement économique avec la mise en place d'un SNAT à l'horizon 2025, et à l'aménagement touristique à travers des moyens à la mesure de ces potentialités et de ses atouts avec l'allocation d'un SDAT à l'horizon 2025, vu ce dont dispose notre pays de richesses et de potentialités immesurables dans le domaine touristique, pour faire diversifier ainsi l'économie national qui représente un enjeu de premier ordre.

Le secteur touristique vient s'imposer en tant qu'alternative économique comme l'avait mentionner l'ancien Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Monsieur M.A HADJ SAID en affirmant que *« le développement touristique n'est plus une question de choix, mais une nécessité »*. cela résume la volonté des autorités à développer le secteur du tourisme en mettant en place les moyens financiers, et les outils nécessaires qui doivent permettre de structurer le territoire algérien, et contribuer de façon active à façonner l'image touristique du pays et l'émergence de la destination Algérie.

**Chapitre II :**  
**Orientation des activités touristiques dans  
le cadre du SNAT**

## **Introduction :**

De nos jours, les territoires sont confrontés à une mondialisation porteuse de grandes potentialités et d'immenses opportunités, mais aussi source d'inquiétudes, de menaces et de défis à relever, car la compétition n'est plus localisée aux seules entreprises, elle s'est déplacée vers les territoires et les régions. Le développement des territoires, voire leur survie, dépend largement de leur capacité à s'adapter et à innover dans un contexte globalisé, marqué par une concurrence de plus en plus rude, à laquelle se livrent les territoires pour gagner la bataille de l'attractivité et de la compétitivité.

Le SNAT a rendu ainsi, lisible les faiblesses et forces du territoire ; il a identifié les opportunités et les menaces, ainsi que les enjeux qui encadrent les dynamiques territoriales en mouvement.

## **SECTION01 : le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)**

### **1-1/ définition du SNAT :**

Le SNAT est un acte par lequel l'Etat affiche son grand projet territorial.

Le SNAT montre comment l'Etat compte assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité sociale et l'attractivité du territoire (efficacité économique) dans toutes ses composantes, une vaste entreprise de redressement a été engagée, touchant tous les secteurs de la vie de notre pays. De la concorde civile à la réconciliation nationale, des réformes des systèmes judiciaire et éducatif au désendettement, en passant par la relance de la croissance, la baisse du chômage et celle de l'inflation, notre pays a tant bien que mal progressé dans la voie de la reconstruction et du développement de territoire et de<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Site officiel du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gov.dz](http://www.interieur.gov.dz)

## 1-2/ les Quatre (04) lignes directrices pour la mise en œuvre du SNAT 2025<sup>2</sup> :

- La durabilité des ressources.
- Le rééquilibrage du territoire.
- L'attractivité et la compétitivité des territoires.
- L'équité sociale et territoriale.

Ces 04 lignes directrices se déclinent à leur tour en vingt (20) Programmes d'Action Territoriale « Les PAT » :

### 1-2-1 / Ligne directrice 1 : La durabilité des ressources

Cinq (05) actions sont identifiées :

- **La durabilité de la ressource en eau** : qui constitue une question fondamentale, cinq (05) actions sont prévues par le SNAT 2025 :

**A- Assurer une distribution quotidienne de l'eau** : à la population. Cet objectif constitue un enjeu sensible à court, moyen et à long terme au regard du déficit actuel et des besoins sans cesse grandissant aussi bien en eau potable qu'en eau industrielle et agricole.

#### **B- Assurer une équité régionale :**

Par les transferts territoriaux et interrégionaux :

- Nord - Nord
- Nord - Hauts Plateaux
- Sud - Hauts Plateaux
- Sud – Sud

Ceci permettra une répartition équitable de l'eau entre les territoires et constituera un facteur de rééquilibrage territorial.

#### **C- Etablir un arbitrage équitable entre usagers et secteurs selon les choix politiques stratégiques :**

- Une priorité à la satisfaction des besoins en AEPI avec le développement de l'approvisionnement en eau dessalée pour 11 wilayas côtières.

---

<sup>2</sup> Site officiel du ministère de l'aménagement de l'environnement et du tourisme « la mise en œuvre du (SNAT)2025 » : [www.matet.gov.dz](http://www.matet.gov.dz).

- Des choix à faire entre la petite et moyenne hydraulique (PMH) et grands périmètres d'irrigation (GPI) en fonction des avantages comparatifs avec une plus grande attention pour la première et le souci légitime de rentabiliser la (GPI)

**D- Assurer une eau de qualité :** une action impérative - par un meilleur traitement de l'eau potable – épuration des eaux usées et effluents industriels – limitation des épandages agricoles.

**E-** Le renouvellement de la gestion de l'eau par l'économie de l'eau et l'optimisation de son usage

- **La conservation des sols et la lutte contre la désertification :** dont l'objectif est de protéger et valoriser les sols, par des pratiques de cultures, d'élevage ou d'aménagement adaptées, capables d'assurer sa pérennité et sa transmission aux générations futures.
- **La protection et la valorisation des écosystèmes :**
  - Le littoral.
  - La montagne.
  - L'écosystème steppique.
  - L'écosystème oasien.
  - L'écosystème forestier.
  - Les aires protégées.
- **La prévention des risques majeurs :**
  - Les séismes et risques géologiques.
  - Les inondations.
  - Les risques climatiques.
  - Les feux de forêts.
  - Les risques industriels et énergétiques.
  - Les risques radiologiques et nucléaires.
  - Les risques portant sur la santé humaine.
  - Les risques portant sur la santé animale et végétale.
  - Les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques.
  - Les catastrophes dues à des regroupements humains importants.

- **La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel à travers :**
- L'évaluation et la réappropriation du patrimoine culturel matériel et immatériel
- La sauvegarde et la protection des biens culturels ;
- L'intégration du patrimoine culturel comme facteur de développement durable des territoires<sup>3</sup>.

### 1-2-2/ La ligne directrice 2 : Le rééquilibrage du territoire

Le territoire national connaît d'importants déséquilibres entre ses grandes composantes territoriales mais également au sein de son système urbain et entre les villes et les campagnes.

Le rétablissement des équilibres passe par cinq (05) actions fondamentales :

- **Le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral qui constitue une question fondamentale, à l'effet de :**
  - Maîtriser la croissance de la frange littorale en lui assurant un développement plus qualitatif.
  - Rééquilibrer le Tell à travers une articulation renforcée entre le littoral, les piémonts, la montagne et le rétablissement des équilibres au sein du Tell entre zones urbaines, rurales et espaces naturels.

L'Option Hauts Plateaux :

Capables d'assurer leur développement et de décongestionner les régions du Nord, les Hauts Plateaux constituent un contrepoids vis-à-vis des zones littorales et telliennes et assurent ainsi un rôle clé dans le rééquilibrage du territoire.

Cette action qui repose sur deux axes : rattraper les retards structurels des Hauts-Plateaux et conforter leur attractivité, est déjà engagée dans le cadre du Plan de Soutien à la Croissance Economique "2005 – 2009" et du Programme Complémentaire des wilayas des Hauts Plateaux, sera poursuivie.

---

<sup>3</sup> MATET. « La mise en œuvre du (SNAT)2025 » la première ligne directrice. Pages 4,6.

- **L'Option développement du Sud :**

- La protection et la valorisation du système
- L'exploitation durable de la ressource du système aquifère saharien ; la réduction de l'exploitation comme scénario plausible.
- Renforcement d'un système urbain en archipel.
- Le soutien à la compétitivité, à l'attractivité et à la croissance.
- Le renforcement de l'accessibilité et de la desserte.
- L'espace saharien ; un territoire de ressources à valoriser par des technologies modernes.

- **La délocalisation des activités et la déconcentration administrative :** Ce programme ne remet pas en cause la fonction capitale d'Alger ni les capacités productives du Nord mais vient appuyer la constitution de bases de production et de services solides dans des espaces peu dotés.

- **Un système urbain renforcé et articulé :** Le système urbain en réseau est organisé :

- en 4 grandes villes où se concentrent production, services, recherche, cadres ... pour les articuler entre elles et avec les grandes agglomérations du monde (Link Port) ;
- en villes d'équilibre et de développement dans les Hauts Plateaux et le Sud pour encadrer là où les logiques économiques faiblissent ;
- en villes relais du Tell pour encadrer et diffuser le changement et le savoir-faire dans leurs espaces respectifs ;
- en villes de développement du Sud ;
- en villes nouvelles



## 1-2-3 / La ligne directrice 3 : L'équité sociale et territoriale<sup>5</sup>

Il s'agit d'assurer le rattrapage des territoires à handicap et d'anticiper la mise à niveau des zones qui peuvent se voir distancer par le jeu de la compétitivité, autour de trois séries d'actions majeure :

- **La politique de la ville et le renouvellement urbain :**

La ville algérienne doit être qualitative, compétitive, attractive et durable capable de répondre aux besoins de ses habitants, aux mutations qui la traversent, et de contribuer à une véritable culture et identité urbaine.

De tels objectifs sont atteints à travers :

- La régénération urbaine, la qualité de l'urbanisme, de l'architecture, des espaces verts et du patrimoine culture
- La sécurité, la qualité des services publics : eau, déchets, éducation, santé...
- Le développement par la promotion des systèmes productifs, des activités et des emplois
- Le rattrapage et la prévention des phénomènes d'exclusion et de marginalisation de la ville.
- La mise en place d'une autorité d'agglomération adossée à des instruments de régulation, afin de rayonner sur tout l'espace urbain.

Dans une première phase, ces actions concerneront un éventail de villes de plus de 100.000 habitants, telles Alger, Oran, Constantine, Annaba, Tlemcen, Sétif, Sidi Bel Abbès, Mostaganem, Batna, Djelfa, Tiaret, Biskra, Ghardaïa, El Ménéa, Tamanrasset, Illizi, sur la base de critères ciblés.

---

<sup>4</sup> MATET. « La mise en œuvre du (SNAT)2025 la deuxième ligne directrice. Pages 6 et 7.

<sup>5</sup> MATET. « La mise en œuvre du (SNAT)2025 la troisième ligne directrice. Pages 7 et 8.

### 1-2-4 / La ligne directrice 4 : L'attractivité et la compétitivité des territoires<sup>6</sup>

Créer les conditions de la compétitivité et de l'attractivité des territoires en affirmant leurs capacités à produire et échanger et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements nationaux et (IDE), constitue un axe fort de la politique d'aménagement du territoire, dont l'action est organisée autour de :

- La modernisation et le maillage des infrastructures des travaux publics, de transport par autoroute et par rail, de plateformes logistiques et de communication
  - Le métropolisation : faire des 4 grandes villes du pays Alger, Oran, Annaba et Constantine des vecteurs de compétitivité, un environnement d'affaires et des générateurs de croissance.
    - Les villes nouvelles et les pôles de compétitivité et d'excellence (deux programmes) :
- A- Les Villes Nouvelles :** constituent un levier de desserrement des pressions autour des grandes villes du Nord, un levier de redéploiement du peuplement et des activités vers les Hauts Plateaux et le Sud et enfin un levier de rééquilibrage de l'armature urbaine et de son organisation spatiale.

#### **B- Les Pôles de Compétitivité et d'Excellence (POC) :**

Un enjeu majeur pour l'Algérie est de rejoindre les pays émergents en Diversifiant sa production et ses exportations, préparer ses territoires à la compétitivité et à l'attractivité. Il s'agit dans ce cadre, d'identifier les territoires les plus déterminants où croissance et excellence sont les mieux à même de se conjuguer et d'impulser le développement du pays et d'accueillir à cet effet les pôles d'excellence et de compétitivité.

---

<sup>6</sup> MATET. « La mise en œuvre du (SNAT)2025. La quatrième ligne directrice Page 8

## 1-3/ L'architecture du SNAT :

Des nouveaux instruments législatifs comme celui de la loi cadre de l'aménagement et le développement durable du territoire, et les lois spécifiques celles relatives au : (littoral, l'environnement, les villes nouvelles et l'orientation de la ville)<sup>7</sup> viennent combler en partie, le manque d'outils d'action, malgré que certains n'ont pas été suivies des décrets exécutifs, parmi les instruments d'aménagement en cours on peut citer les composants du SNAT 2025: les SRAT , les SDAAM, les PAW, et les instruments d'urbanisme : le PDAU et les POS.

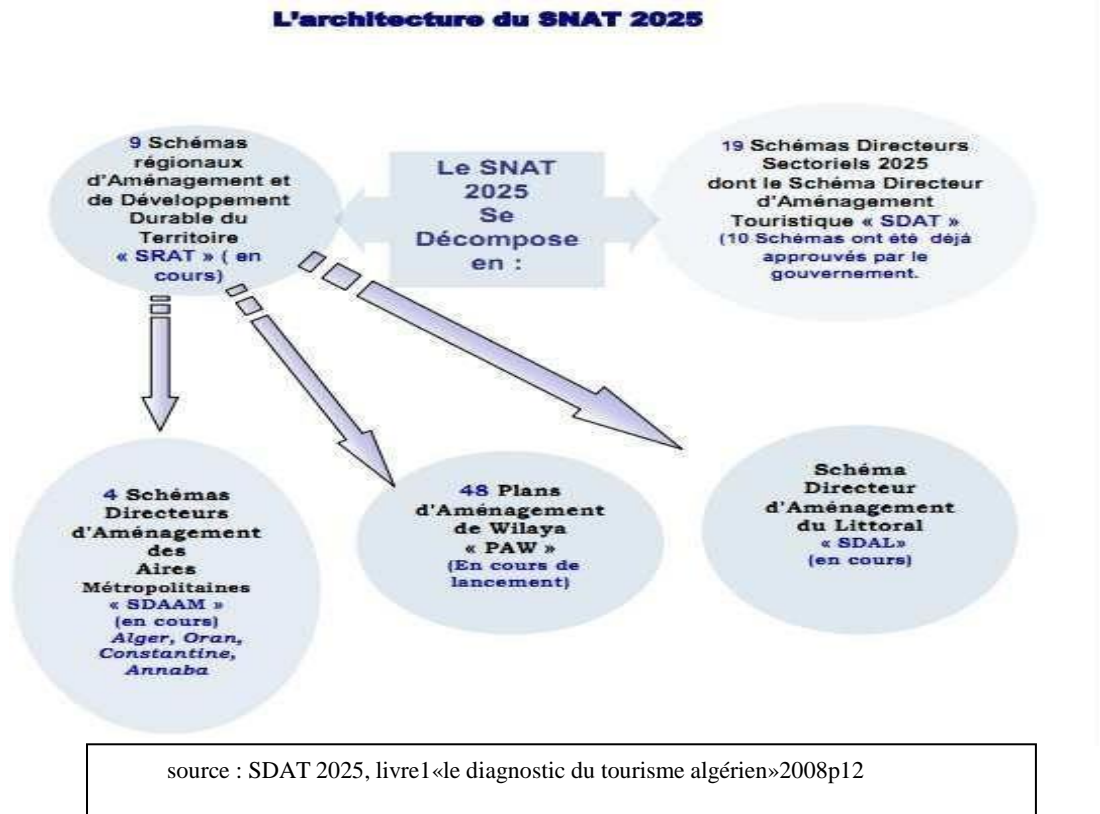
Composé de 17 rapports thématiques, du document SNAT proprement dit (questions clés et prescriptions territoriales) et d'un document graphique en plusieurs échelles, le SNAT est charpenté autour de :

- **20** Programmes d'Action Territoriale (**PAT**)
- **19** Schémas Directeurs Sectoriels
- **09** Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (**SRAT**)
- **04** Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aires Métropolitaines (**SDAAM**)
- **48** Plans d'Aménagement de Wilaya (**PAW**)

---

<sup>7</sup> Les déférente lois (02.02,03.20,02.08,04.20,06.06)

Figure n°02 : l'architecture du SNAT.



C'est à travers le SNAT 2025, que l'Etat définit son grand projet territorial visant à restaurer la force et l'attractivité du territoire dans toutes ses composantes, Il intègre dans un contexte de globalisation et de compétitivité au niveau mondial, l'insertion et le rayonnement de l'Algérie dans ses espaces naturels d'appartenance et d'évolution (Euro-méditerranéen, Maghreb, Afrique).

#### 1-4 /les objectifs du SNAT 2025 :

- Assurer une organisation territoriale qui favorise le jeu des forces du marché pour l'adopter aux exigences de l'économie contemporaine, en premier lieu celle de la compétitivité.
- Booster les territoires les mieux outillés pour les rapprocher des standards internationaux.
- Permettre l'émergence et la promotion d'activités à forte valeur ajoutée tirée par la recherche et l'innovation.

- Optimiser les territoires dotés d'équipements de connexions mondiales qui leur confèrent des atouts dans la concurrence internationale, la compétitivité et l'excellence afin de s'amarrer à la mondialisation.

Améliorer les équilibres macroéconomiques : L'emploi, la croissance, la balance commerciale et financière et l'investissement.

### **1-5 /LA MISE EN ŒUVRE DU SNAT 2025<sup>8</sup> :**

Les grands chantiers d'aménagement du territoire retenus dans le SNAT 2025 sont mis en œuvre à travers les Programmes d'Action Territoriale identifiés et couvrant les quatre lignes directrices du SNAT 2025 :

- a) La durabilité de nos ressources stratégiques :** allant de la ressource en eau, de la conservation des sols et la lutte contre la désertification, les écosystèmes, les risques majeurs, le patrimoine culturel.
- b) Le freinage de la littoralisation et l'équilibre du littoral l'Option « Hauts Plateaux », l'Option « Développement du Sud » :** la délocalisation des activités et la déconcentration administrative, un système urbain hiérarchisé et articulé, le lancement des villes nouvelles et des pôles de compétitivité.
- c) L'attractivité et la compétitivité du territoire :** par la modernisation et l'émaillage des infrastructures des travaux publics, les infrastructures de transports, de logistique et de communication, le positionnement international des quatre grandes métropoles Alger, Oran, Constantine, Annaba.
- d) L'équité sociale territoriale** à travers le renouvellement urbain et la politique de la ville, le renouveau rural, la centralité de l'agriculture et la revitalisation des territoires ruraux, le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicaps.

Ces programmes d'actions sont déjà engagés, sous différentes formes, dans le cadre du programme du Plan de Soutien à la Croissance Economique 2005-2009, des Programmes Complémentaires des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud. Ils seront renforcés et accélérés dans le programme du Gouvernement.

---

<sup>8</sup> « La mise en œuvre du (SNAT) 2025 » :www.matet.gov.dz. P 12

## Orientation des activités touristiques dans le cadre du SNAT

---

La mise en œuvre des actions retenues est accompagnée et soutenue par des mesures multiples d'aide et d'incitations financières appropriées appelés à être consolidées par le recours au partenariat national et international afin de multiplier les sources de financement et par la mise en place d'instances de concertation territoriale et la formation des moyens humains nécessaires à l'ingénierie territoriale.

### 1-5-1 / Le SNAT 2025 est mis en œuvre selon deux phases<sup>9</sup> :

- **Une première phase 2007-2015** : durant laquelle la politique d'aménagement du territoire restera au cours de cette période principalement marquée par l'action volontaire de l'Etat. C'est la phase de mise en œuvre immédiate du SNAT 2025 à travers les dix-neuf (19) Directeurs des Grandes Infrastructures et Services Collectifs d'Intérêt National qui a déjà commencé.
- **Une deuxième phase 2015-2025** : c'est la phase partenariale, durant laquelle, l'Etat ayant mis en place les investissements structurants de sa politique d'aménagement du territoire, jouera de plus en plus un rôle de régulateur et d'arbitre laissant les opportunités d'actions importantes à une gamme plus large d'acteurs.

### 1-6/ Les composants du SNAT :

- **Le SDAT** : le schéma d'aménagement touristique, le SDAT est un composant du SNAT 2025 prévu par la loi 02-02 de 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et de développement durable. Il n'est ni une branche ni un secteur d'activités c'est une industrie jeune qui combine promotion du tourisme et environnement.
- **Le SRAT** : le schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire est le schéma de détail, il n'est pas une institution intermédiaire entre l'état et la wilaya mais un instrument de relais et d'appui, il permet d'affiner les schémas d'organisation.

En harmonie avec le SNAT il fixe les orientations de développement durable du territoire régional

---

<sup>9</sup> « la mise en œuvre de (SNAT)2025 » : [www.matet.gov.dz](http://www.matet.gov.dz). P13

## Orientation des activités touristiques dans le cadre du SNAT

---

- **PAW** : les plans d'aménagement de wilaya (P.A.W) sont à l'échelle de la wilaya et doivent être initiés par les wilayas, dans le respect des dispositions du S.N.A.T et des S.R.A.Tils fixent les vocations des communes. Et distribuent les activités et le peuplement à travers leurs territoires, en localisant les infrastructures, les zones d'activités économiques et les zones de mise en valeur. Les P.A.W. identifient la hiérarchie urbaine dans les wilayas (communes rurales, commune urbaine) et les rythmes d'urbanisation. Ils déterminent les aires de planification intercommunales, pour les communes à forte solidarité, et distribuent les services publics dans la wilaya.

**SDAAM** : schéma d'aménagement d'aire et d'aire métropolitaine c'est comment aménager l'aire métropolitaine pour qu'in soit en mesure de développer ses fonctions de la façon la plus efficace pour le développement de l'espace programmation territoriale du pays.

## **Section 02 : les schémas directeurs d'aménagement touristique (SDAT)**

### **2-1 /Définition du SDAT :**

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT 2025 » est une composante du SNAT 2025 lequel montre comment l'État compte assurer, dans un cadre de développement durable le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique à l'échelle du pays tout entier pour les vingt ans à venir.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT 2025» constitue donc une partie intégrante du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025) : il est l'acte par lequel l'État affiche pour tous les acteurs, pour tous les secteurs, pour toutes les régions, son projet touristique territorial à l'horizon 2025<sup>10</sup>.

### **2-2 /Les 5 livres de SDAT :**

- **Livre 01** : le diagnostic audit de tourisme algérien.
- **Livre 02** : les cinq dynamiques et les programmes d'action prioritaire.
- **Livre 03** : les sept pôles touristiques d'excellence.
- **Livre 04** : la mise en œuvre de SDAT2025 (le plan opérationnel).
- **Livre 05** : les projets prioritaires touristiques

---

<sup>10</sup> [www.mta.gov.dz](http://www.mta.gov.dz).



### 2-3/Les cinq objectifs du SDAT<sup>11</sup> :

- **Faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance économique :**
  - Promouvoir une économie alternative et de substitution aux hydrocarbures.
  - Organiser l'offre touristique en direction du marché national,
  - Donner à l'Algérie une envergure touristique internationale et en faire une Destination d'excellence-phare du bassin méditerranéen appuyée sur ces atouts.

#### Afin de :

- Participer à la création de nouveaux emplois et contribuer de façon substantielle à l'économie générale du pays.
  - Contribuer à l'amélioration des grands équilibres (Balance commerciale de paiement, équilibres budgétaires...)
- 
- **Impulser par un effet d'entraînement, les autres secteurs économiques :**
    - Impulser un effet d'entraînement sur les autres secteurs (Agriculture, BTPH, Industrie, Artisanat, Services)
    - Envisager le tourisme dans le cadre d'une approche transversale qui intègre différents facteurs (transports, urbanisme, environnement, organisation locale, formation) et qui prenne en compte les logiques de tous les opérateurs privés (Algériens mais aussi étrangers) et publics.
    - Être en cohérence avec les stratégies des autres secteurs et initier une dynamique globale à l'échelle du territoire national dans le cadre du SNAT 2025.

---

<sup>11</sup> [www.andt-dz.net](http://www.andt-dz.net) « le nouvelle politique touristique ».

- **Combiner promotion du Tourisme et Environnement :**

Il s'agira d'intégrer la notion de durabilité dans toute la chaîne du développement touristique (conjonction du social, de l'économique et de l'environnemental).

- **Valoriser le patrimoine historique, culturel et culturel :**

L'économie touristique entretient un rapport étroit avec le territoire, lieu d'expression de l'histoire et de la diversité culturelle. Ce sont les éléments constitutifs du patrimoine territorial (humain, naturel, climatique, historique, etc....) qui fondent son image, son attractivité, son positionnement et sa production. C'est sur le territoire que le touriste se déplace, produit et consomme. Ce sont les acteurs du territoire dans leur multiplicité et leur diversité (publics, privés, associations, etc.) qui contribuent à la production touristique. En face de la mission prioritairement affectée au tourisme, en particulier dans les zones économiquement fragiles, qui consiste à créer des emplois, à accroître les flux financiers, à maintenir ou créer des services il y a la stratégie de développement durable qui intègre la préoccupation d'un souci de préservation, de réanimation du patrimoine historique et culturel. De façon générale, les stratégies de tourisme durable sont celles qui respectent les diversités culturelles, protègent le patrimoine et contribuent au développement local.

- **Améliorer durablement l'image de l'Algérie :**

Le programme de construction de l'image de l'Algérie vise à opérer un changement dans la perception qu'ont les opérateurs internationaux du marché algérien dans la perspective d'en faire un marché important et non accessoire avec toute la nouvelle panoplie de produits et de capacités offertes, qui correspondent aux besoins des consommateurs internationaux.

### **2-4 / les 5 dynamiques du SDAT :**

Le nouveau positionnement du tourisme algérien implique la mise en œuvre simultanée des cinq dynamiques fondatrices :

Ces cinq dynamiques constituent la voie pour une relance rapide et durable du tourisme, confrontée par le retour de l'Algérie sur la scène internationale et sa position géostratégique. Ceci plaide fortement, aujourd'hui, pour une reconsidération de la place et du rôle que doit jouer le tourisme dans une perspective de maîtrise des enjeux fondant toute politique de développement durable.

- **La valorisation de la destination** : pour accroître l'attractivité et la compétitivité.
- **Le développement des pôles et villages touristiques d'excellence** : par la rationalisation de l'investissement.
- **Le déploiement d'un plan qualité tourisme (PQT)** : pour le développement de la qualité de l'offre touristique nationale intégrant la formation et l'éducation à l'excellence et aux technologies de l'information et de la communication en cohérence avec l'évolution du produit touristique dans le domaine.
- **La promotion de la transversalité et de la cohérence dans l'action** : par l'articulation de la chaîne touristique et la mise en place d'un partenariat public-privé.
- **La définition et la mise en œuvre d'un plan de financement** : Opérationnel pour soutenir les activités touristiques et les promoteurs-développeurs et attirer les grands investisseurs nationaux et internationaux<sup>12</sup>

### **2-4-1/Dynamique 01** : le plan destination Algérie.

A l'instar des grands pays touristiques du monde, le tourisme algérien doit d'une part, être représenté dans les principaux bassins émetteurs de clientèles et d'autre part, fédérer et mutualiser toutes les énergies socio professionnelles sur la base d'une Stratégie de marketing et un plan d'actions, La politique de développement du tourisme à l'horizon 2025 vise la structuration d'une destination touristique qui soit :

- Compétitive sur le plan international,
- Capable de satisfaire les besoins des nationaux en loisirs et en vacances, productive économiquement et socialement.

Cela nécessite donc l'existence d'une offre touristique diversifiée, de qualité et innovante et un positionnement touristique qui différencie l'Algérie de ses concurrents.

- **La stratégie du plan Destination Algérie :**

Il s'agit de construire une image lisible et visible de la Destination Algérie, l'image d'une destination vraie, authentique et originale loin des stéréotypes des marchés standardisés, une destination qui invite les touristes à partager des expériences nouvelles et enrichissantes. La création d'une marque qui est la fabrique du produit touristique, labellisée, et la doter d'un logo.

---

<sup>12</sup> Livre n°02 les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires :le plan stratégique page 20-21

Pour ce faire il s'agit de définir un programme d'actions de promotion et de communication professionnelles adaptées à la spécificité de chaque marché mais subtilement dosé au rythme du développement du tourisme algérien.

- **Les conditions de réussite pour le plan marketing destination Algérie :**

- **Une culture et un état d'esprit :** Choisir une posture offensive, durable de conquête de marchés sur plusieurs années, mettre en image et mettre en marché pour communiquer et vendre.
- **Des instruments :** Recourir à l'animation multimédia : films, CD-ROM, Page Internet, écrans vidéo, espaces audiovisuels.
- **Des engagements :** Une animation et une coordination cohérente et permanente de tout le plan Marketing, une mobilisation des moyens de communication modernes financiers, humains et techniques Une exigence de professionnalisation et de qualité.
- **Des espaces de communication :** Adopter une posture d'observation et de veille stratégique

Au plan national :

Un pavillon par pôle d'excellence remplissant cinq fonctions : accueil, information, espaces-boutiques, expositions, espace –images.

Au plan international :

Mettre en œuvre la maison Algérie 'Dar El Djazair'' en tant qu'espace de communication et de veille des marchés internationaux.

- **Une démarche :**
  - Partenariale active au plan local et au plan international.
  - Disposer d'un référentiel commun pour la cohérence, la coordination et
  - la mutualisation.
  - Fédérer l'action à l'ensemble des organismes : ONAT, ONT, Dar El Djazair
  - Favoriser la connexion des politiques sectorielles.
  - Structurer et fidéliser les partenariats avec les professionnels.

- **Un suivi :** faire de la veille un outil de pilotage et baromètre pour : mesurer, comparer, anticiper et réagir<sup>13</sup>.

**2-4-2/Dynamique 02 :** les pôles touristiques d'excellence (POT) : vitrines symboles émergentes de la nouvelle destination Algérie.

Le pôle touristique est une combinaison sur un espace géographique donné de villages d'excellences touristiques doté d'équipements d'hébergement, de loisirs, d'activités touristiques et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial.

- **La démarche pour la définition des POT :**

Le développement de pôles d'excellence doit s'appuyer sur les potentialités touristiques de l'Algérie qui sont multiples. Il s'agit donc de développer les produits et les filières les plus représentatifs et les mieux adaptés à la demande selon le nouveau concept du tourisme algérien organisé autour de six segments :

1. Le balnéaire et le nautique.
2. Le tourisme de ville d'affaires (loisirs, fun shopping, affaires et de congrès).
3. Le tourisme saharien et de randonnée (les « SUDS »).
4. Le tourisme de soins, de santé et de bien être
5. Le tourisme culturel et le cultuel.
6. Les autres formes de tourisme (tourisme sportif, de détente, de loisirs et écotourisme), ou tourisme de niche.

- **les 7 POT à développer en priorité (2008-2015) :**

**1)-Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-est (POT N.E) :** Annaba, Tarf, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Tébessa...

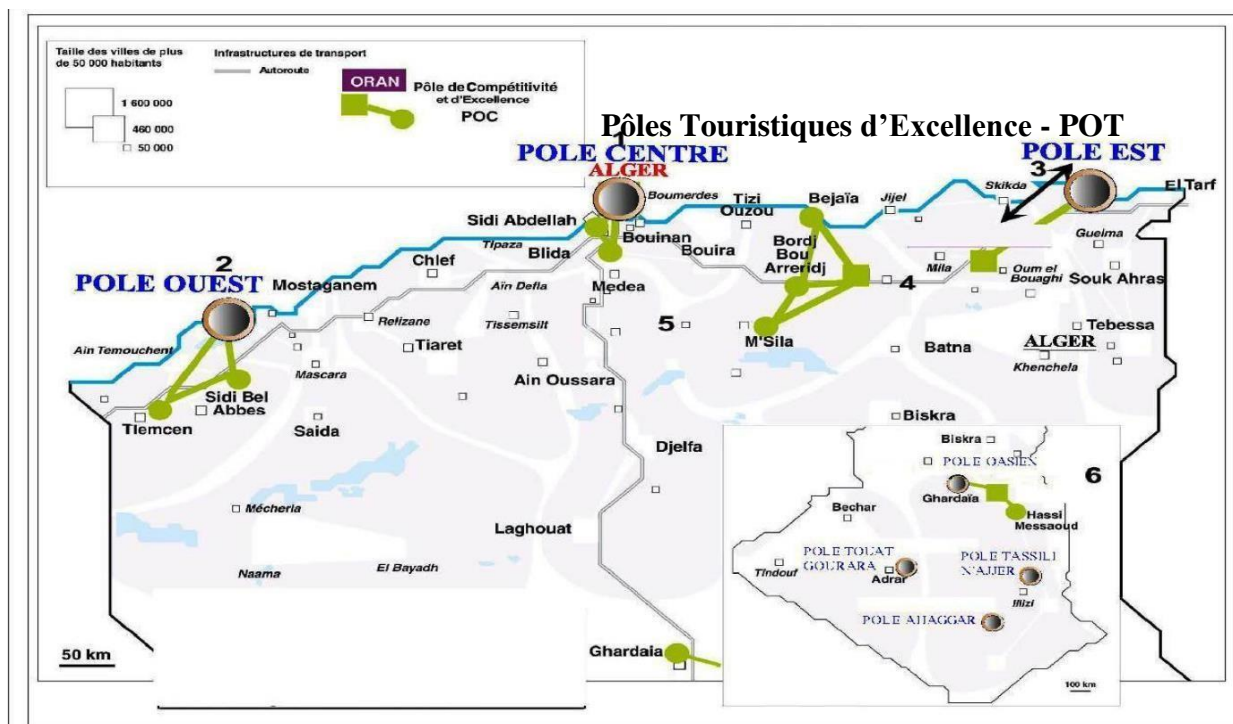
**2)-Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Centre (POT N.C) :** Alger, Tipasa Boumerdès, Blida, Chlef, Ain Defla, Médéa, Bouira, Djelfa, Bejaia....

---

<sup>13</sup> Les cinq dynamiques et les programmes d'action touristiques prioritaires : le plan stratégique page 22-25

- 3) -Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest (POT N.O) : Mostaganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane
- 4) -Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Est (POT S.E) "Oasien" :Ghardaïa, Biskra, El Oued, Menéa...
- 5) -Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Ouest (POT S.O)" Touat-Gourara» : les Routes des Ksour : Adrar, Timmimoun et Bechar
- 6) -Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Tassili N'Ajjer : Illizi, Djanet...
- 7) -Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Ahaggar : Tamanrasset...

Carte n° 01 : les pôles touristiques d'excellence



Chacun de ces sept pôles est constitué de plusieurs composantes appelées à être mises en synergie. En fonction de ses potentialités, plusieurs thématiques avec une thématique phare y seront développées pour garantir une offre multiple et diversifiée répondant aux attentes des différents segments de clientèle.

## Orientation des activités touristiques dans le cadre du SNAT

---

Pour autant, chacun des pôles est identifié au travers d'une thématique principale et dominante qui forge son identité et lui donne son image de marque et sa signature : pôle Saharien Sud, Ouest, Nord-ouest...

Les pôles d'excellence du tourisme ainsi définis permettent une irrigation touristique d'envergure régionale. Ils servent de points d'appui et de locomotives pour un développement touristique au niveau des régions programmées en référence au Schéma Régional d'Aménagement du Territoire "SRAT"<sup>14</sup>.

### 2-4-3 / Dynamique 03 : plan qualité tourisme. P.Q.T.

Aujourd'hui la qualité est une exigence c'est dans cet esprit dans les grands pays touristiques c'est dans cet esprit que le plan qualité tourisme vise le développement de la qualité de l'offre touristique nationale. Il s'appuie sur la formation et l'éducation à l'excellence et il intègre les Technologies de l'Information et de la Communication en cohérence avec l'évolution du produit touristique dans le monde.

Cette troisième dynamique a pour objectif :

- A) D'initier un Plan Qualité Tourisme (PQT), avec l'ambition de fédérer sous une marque unique « Qualité Tourisme », l'ensemble des démarches qualité.
- B) De se placer d'ores et déjà dans une perspective d'amélioration de la qualité et de l'offre touristique et favoriser sa promotion tant en Algérie qu'à l'étranger.
- C) D'insuffler enfin une dynamique de revalorisation et de promotion de la destination touristique Algérie.

- **Le plan formation de qualité : la pierre angulaire du Plan Qualité Tourisme (PQT) :**

Afin de répondre à un objectif physique et monétaire du Business Plan en 2025 la formation de la ressource humaine est incontournable.

Trois objectifs stratégiques sont fixés pour la formation afin d'aller au cœur des métiers du tourisme et de préparer l'Algérie touristique de 2025 :

---

<sup>14</sup> Livre n°02 les cinq dynamiques et les programmes touristiques prioritaires : le plan stratégique page 37- 44

## Orientation des activités touristiques dans le cadre du SNAT

---

- 1 – le renforcement des capacités organisationnelles et des compétences et la professionnalisation des dirigeants et personnels d'encadrement dans les écoles.
- 2 – La garantie de l'avantage concurrentiel des programmes pédagogiques et la qualification de l'encadrement pédagogique dans les écoles.
- 3 –L'élaboration des normes d'excellence de l'éducation et la formation touristique. Il s'agit d'aller vers la certification et l'homologation des programmes dans les écoles.

- **L'innovation et l'usage des technologies de l'information et de la communication TIC autre pierre angulaire du PQT :**

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) a induit une évolution des comportements de consommation et des processus de distribution qui permettent d'offrir directement des produits et des Services touristiques à un grand nombre d'internautes.

La commercialisation en ligne continue de gagner très rapidement des Parts de marché sur les autres circuits de distribution. L'impact Internet dépasse largement le seul cadre de la réservation en ligne mais aussi pour préparer un voyage. Et face à des consommateurs exposés à une multitude de propositions concurrentes, la qualité des services et des contenus en ligne fait rapidement la différence. La bonne réputation de la marque, la facilité à réserver en ligne, et l'offre de produits spécifiques et rares sont des critères qui prennent le pas sur le prix des prestations.

L'introduction de systèmes de gestion électroniques :

- De gestion en ligne de voyages,
- De gestion et de réception hôtelière,
- De gestion de la restauration.

Le Système Permanent d'Observation et d'Evaluation Touristique : le SPOET<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup>Livre n°02 les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires : le plan stratégique page n°47-50



### **2-4-4 / Dynamique 04 : le plan partenariat public-privé**

Le tourisme, est en passe de devenir la branche économique la plus importante à l'échelle mondiale, exige désormais une vision globale. Il est l'expression la plus prometteuse d'une nouvelle convivialité à l'échelle mondiale et à fortiori à l'échelle nationale et locale. Ses impacts sociaux, économiques, financiers, politiques culturels et évidemment écologiques, appellent à une action concertée fondée sur une interdisciplinarité des approches.

- **Les objectifs du plan partenariat :**

- L'articulation de la chaîne touristique :**

- Ainsi le tourisme s'inscrit- il dans une approche transversale intersectorielle et de partenariat Public-Privé qui articule de bout en bout la chaîne touristique, pour ce faire. Il s'agit :

- De rendre attractive les plates-formes d'entrée du territoire national : ambassades, consulats, aéroports, aérodromes, postes territoriaux d'entrée, ports, gares ...
    - D'améliorer les services basiques dans les sites touristiques : hygiène, eau, assainissement, énergie, TICS.
    - De faciliter l'accessibilité rapide aux plates-formes touristiques et aux villages touristiques d'excellence.
    - De préserver le capital naturel et l'environnement.
    - De généraliser le-tourisme pour favoriser des services rapides de qualité,
    - D'améliorer la qualité par la formation continue.

- **La démarche du plan partenariat public-privé :**

Il s'agit d'adopter une stratégie d'ensemblier par la mise en réseau des partenaires, pour cela il est nécessaire :

- D'aller en rang organisé vers la concurrence et non de façon dispersée.

- De créer un partenariat entre les différents opérateurs œuvrant dans la chaîne de production et des distributions des produits touristiques : prescripteur de voyages, hôteliers, restaurateurs, animateurs, guides...
- De mettre en relation les promoteurs, développeurs, investisseurs avec les banquiers et financiers pour assurer des montages de projets viables et rentables.
- De favoriser la création de groupements d'intérêt public, transporteurs, hôteliers, voyagistes... pour faire face à la concurrence étrangère<sup>16</sup>.

### **2-4-5 / Dynamique 05 : Le plan de financement tourisme (PFT)**

Le tourisme est une industrie lourde dont le retour d'investissement est lent

Le tourisme est le fruit d'une alchimie complexe dont les opérateurs ne maîtrisent pas tous les paramètres. Il se développe notamment en fonction :

- De la sécurité des personnes et des biens,
- D'infrastructures d'accueil suffisantes,
- D'un climat favorable (dans tous les sens du terme),
- Mais également des conditions de son financement.

#### **• Les 5 objectifs du plan de financement tourisme (PFT) :**

Le tourisme est une Industrie où le retour de l'investissement est lent. Aussi s'agit-il d'améliorer la rentabilité interne de l'investissement en tant qu'objectif pour le partenaire, le promoteur et le développeur qui appelle un cadre d'appui et d'accompagnement de l'Etat à la faveur de cinq actions : c'est tout le rôle du plan de financement.

- **Protéger et accompagner** la petite et moyenne entreprise touristique (PME).
- **Veiller à éviter** l'arrêt et l'enlisement des projets touristiques.
- **Attirer et sécuriser** les grands investisseurs nationaux et étrangers.
- **Encourager l'investissement** dans le secteur touristique par le recours aux incitations fiscales et financières,
- **Faciliter et adapter le financement bancaire** des activités touristiques, en particulier l'investissement dans le cadre de la Banque d'Investissement (en cours d'étude au niveau du Gouvernement).

---

<sup>48</sup>Livre n°02 les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires : le plan stratégique page n°50-52

- **Le contenu du plan de financement tourisme (PFT) :**

Il s'agit pour ce faire :

- D'accompagner les investisseurs, promoteurs et porteurs de projet (aide à la décision à l'évaluation du risque et au financement des matériels d'exploitation).
- D'assouplir, d'alléger les procédures d'octroi des crédits bancaires.
- D'accorder, le cas échéant, des taux bonifiés.
- D'allonger la durée de crédit<sup>17</sup>.

### **2-5/ Le poids des ZEST dans le SDAT :**

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT » constitue donc une partie intégrante du Schéma National d'Aménagement du Territoire, il est l'acte par lequel l'État affiche pour tous les acteurs, pour tous les secteurs, pour toutes les régions, son projet touristique territorial, ces territoires sont les zones d'expansion et sites touristique (ZEST), ce sont des territoires aménagés pour la réalisation d'un projet touristique. On peut les considérer comme un élément essentiel dans le SDAT afin d'atteindre les objectifs tracés. A travers le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) à l'horizon 2025 l'Algérie a intégré le tourisme dans sa stratégie globale de développement. Les Zones d'Expansion et sites Touristiques quant à elles constituent un outil indéniable sur lequel repose le schéma directeur d'aménagement touristique, ces ZEST devraient permettre d'insuffler une dimension nouvelle à la politique touristique locale.

Les ZEST constituent ainsi un instrument d'aménagement du territoire qui devraient répondre aux attentes des objectifs du SDAT, qui vont relancer l'activité économique des espaces locaux par le maintien des populations, création d'emploi, la protection de l'environnement, et la valorisation des espaces naturels.

En effet pour chaque zone territoriale, le SDAT assigne une forme de tourisme compatible aux ressources touristiques de bases, afin d'adapter une offre apte à répondre aux besoins nationaux et internationaux. Il a pour finalité l'exploitation rationnelle et efficiente des territoires ainsi que leurs ressources touristiques dans une logique de développement durable du tourisme. L'incorporation des ZEST tout en protégeant les espaces naturels, la valorisation

---

<sup>17</sup> Livre n°02 les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires : le plan stratégique page n°57-58

du patrimoine culturel, historique, archéologique et artistique, en vue de se conformer aux nouvelles tendances mondiales et de modeler une nouvelle image touristique de la destination Algérie.

En s'appuyant sur la réalisation de tous les PAT (plan d'aménagement touristique) pour assurer l'attractivité et la compétitivité du territoire et assurer en développement efficace, en construisant de ces ZEST des pôles touristique qui sont des espaces qui offrent un potentiel touristique de qualité, et sont par nature un cadre de mise en réseau et en synergie de compétences et de connaissances de métier autant que de moyens favorisant l'innovation et la création de valeurs.

Le pôle touristique est multidimensionnel, il intègre des logiques sociales culturelles territoriales et commerciales il intègre une ou plusieurs zones d'expansion et sites touristiques. Donc le schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT) étant une partie intégrante du schéma national d'aménagement touristique (SNAT), constitue la nouvelle politique de développement touristique de l'Algérie, qui est à la fois ambitieuse et pragmatique.

Les projets touristiques assignés aux ZEST constituent une démarche nouvelle pour agir sur le territoire et rendre capable l'application d'une politique de développement touristique par un projet durable, c'est une démarche qui devaient impliquer tous les acteurs (politiciens, investisseurs, société civile...) et rassemble toutes les disciplines et compétences requises (géographie, aménageurs, urbanistes, architectes, économistes...)

Pour la réussite des projets assignés de développement d'un tourisme national. Les ZEST sont la seule stratégie de l'état adapté par le SDAT.

### **2-6/ La vision extérieure des chercheurs algériens sur le SDAT :**

Le SDAT (schéma directeur d'aménagement touristique) qui est considéré comme une nouvelle politique de l'état pour montrer comment elle compte assurer, dans un cadre de développement durable le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique à l'échelle du pays. Les assises nationales de tourisme prévu au palais de la nation (Alger) constituent une occasion pour évaluer et enrichir le SDAT et dégager une vision perspective à l'horizon 2030.

Ces assises seront sanctionnées de recommandations susceptibles de relancer les différentes formules touristiques pour aboutir à une vision future qui tienne compte des importants atouts naturels, civilisation, culturels, religieux, historiques et archéologiques que recèle l'Algérie, Rappelant que les assises régionales organisées précédemment au sud, à l'est et au centre du pays, M. Nourdin Nedri le directeur général de l'ANDT a souligné « l'importance des assises nationales pour la promotion et la diversification de l'activité touristique, en œuvrant à assurer la qualité, à respecter l'environnement et à construire une destination touristique capable de capter des marchés internationaux, couvrir la demande interne et offrir des prestations de qualité à la hauteur des attentes du client »<sup>18</sup>. Il a estimé, en outre, que le schéma soumis au débat et à l'actualisation « est un cadre référentiel pour développer le tourisme, élaborer des visions prospectives en la matière et arrêter des mécanismes opérationnelles pour la concrétisation des objectifs de construction de cette destination, à travers la diversification de l'offre touristique nationale et l'élaboration de programmes promotionnels en vue de faire connaître les potentialités touristiques de l'Algérie et encourager l'investissement »<sup>19</sup>. Les participants à ces travaux devront mettre l'accent, selon M. Nedri, sur l'impératif de généraliser la numérisation du secteur en termes de gestion de dossiers et de programmes sectoriels pour faciliter les procédures administratives relatives à l'investissement et sur l'importance de consolider l'action commune avec les secteurs concernés, en l'occurrence l'environnement, les transports, la santé, les collectivités locales, la formation et la recherche scientifique.

L'importance de renforcer la décentralisation de la gestion et de la prise de décision et de veiller à l'application des différents programmes de développement, seront également mis en avant, va-t-il ajouté. Ils devront débattre également des moyens à même de dynamiser et parfaire l'offre touristique et proposer un cadre juridique et réglementaire le régissant, et la modernisation des établissements de formation relevant du secteur et l'actualisation des programmes pédagogiques et aussi la promotion de la culture touristique dans la société.

Les travaux se poursuivront au niveau de quatre ateliers consacrés à « l'examen de la révision du schéma en mettant en relief les insuffisances dont souffre le secteur, notamment, la formation à adapter au volume des investissements en cours de réalisation et les moyens de transport à améliorer. L'apport du secteur au PIB a été estimé l'année écoulée à 3%. Il sera

---

<sup>18</sup> Nadir l'importance des assises nationale pour l'activité touristique.

<sup>19</sup> Ben Messaoud l'importance de tourisme dans le développement économique.

## Orientation des activités touristiques dans le cadre du SNAT

---

question également de l'amélioration des prestations touristiques à travers la révision du système de formation spécialisée et sa modernisation pour être au diapason des nouveaux enjeux et de l'adaptation de la législation aux derniers développements et de l'accompagnement des opérateurs afin de hisser ces prestations au niveau des standards internationaux outre la nécessaire réhabilitation des structures hôtelières publiques.

Le SDAT se déroule en deux phases principales, la première étant le lancement effectif du processus de développement du tourisme et la consécration de l'acte de développement à travers la valorisation de la destination touristique, le renforcement du parc d'accueil, la promotion de la qualité, le soutien des maillons de la chaîne touristique et l'appui du partenariat avec l'ensemble des secteurs concernés. Ce schéma a fixé les grands choix pour asseoir une véritable industrie touristique dans le cadre de la concrétisation de la nouvelle politique du développement touristique visant aménager des espaces d'investissement, promouvoir la destination Algérie, consolider les activités touristiques dans différentes régions du pays en vue de créer un équilibre régional, réaliser le développement et préserver le patrimoine naturel, culturel, civilisation et historique et permettre au tourisme de contribuer au développement en tant qu'alternative aux hydrocarbures.

La vision sur le SDAT émanant par des experts lors des Assises nationales du tourisme mais avant de faire part de leurs recommandations, ces spécialistes ont d'abord jugé satisfaisants les résultats préliminaires découlant du Schéma directeur de l'aménagement touristique (SDAT). En matière d'investissement tout d'abord, ils ont permis le renforcement des capacités d'accueil et la génération de revenus. En dépit des contraintes, les pouvoirs publics ont assuré une solide assistance au secteur et un financement qui réponde à la demande d'une manière satisfaisante, selon l'expert Abderrahmane Benariba directeur générale du développement et de la gestion des projets. « Le partenariat public-privé a donné, en outre, de bons résultats, surtout en matière d'emploi ». Surtout que cela a favorisé l'émergence de PME. C'est un développement qui a profité aux régions éloignées dotées d'héritages touristiques à valoriser »<sup>20</sup>, va-t-il estimé, assurant que l'Algérie dispose de potentialités permettant au secteur de dépasser les 10% du produit intérieur brut (PIB), objectif tracé par les pouvoirs publics. Cela dit, en dépit de ces points positifs, des lacunes persistent.

---

<sup>20</sup> Abderrahman benariba. Développement du tourisme en Algérie « ce que recommandent les experts »

Ainsi l'expert du Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD), Aziz Nafaâ, a signalé que la politique de la promotion de la destination Algérie, entemes de publicité, d'étude de marché, de cible, de marketing, restes-en deçà des attentes. « C'est la mission principale de l'Office national du tourisme qui doit être soutenu par des moyens financiers, juridiques adéquats et par un capital humain qualifié », suggère-t-il. Autre grief : en matière d'aménagement du territoire, remarque-t-il, l'environnement des zones d'expansion touristiques manque de la qualité exigée par le touriste. L'expert déplore, par ailleurs, l'absence du système d'observation, un instrument nécessaire pour scruter le tourisme au niveau régional et international. En outre, la banque d'investissement qui devait être mise en place dans le cadre du SDAT tarde à voir le jour. « Il est nécessaire de réamorcer ces deux outils. Comme il est important de réorienter la formation dans les spécialités dont nous avons besoin et qui ne sont pas encore enseignées dans nos écoles »<sup>21</sup>, dit-il, relevant deux contraintes majeures rapportées par les directeurs du tourisme locaux. Il s'agit de l'hébergement dont les capacités sont jugées insuffisantes en dépit d'une évolution et les prix élevés de l'offre de services et des produits touristiques, notamment pour ce qui est du transport aérien. Ce qui manque également au SDAT, d'après Benariba, c'est le développement des bonnes pratiques et un système de performance dédié au secteur. En clair,

«il faut passer du tourisme du XXe siècle à l'excellence, en assurant une pérennité dans les investissements, la formation, l'attractivité, en engageant un processus de gestion par la valorisation des ressources humaines et la création d'un système informationnel ». Autre conseil : légitimer toutes les activités touristiques par rapport aux pouvoirs publics, à l'environnement, à la population locale, aux actionnaires, investisseurs et aux modèles de financement qui ne doivent plus se limiter aux crédits bancaires. L'expert signale aussi que l'innovation et l'apprentissage sont des conditions primordiales à l'excellence. Evoquant les rencontres régionales organisées en préparation aux assises nationales du tourisme, il a signalé que 592 recommandations ont été communiquées par les intervenants. Plus de 35% de ces derniers souhaitent, rapporte-t-il, aller vers de nouvelles destinations touristiques, 32% espèrent faire du tourisme un facteur de croissance et de valeur ajoutée, tandis que 33% sont pour l'élaboration de perspectives touristiques et artisanales comme indicateurs de performance dans le secteur. Il faudra, selon le directeur général du Centre d'excellence des destinations, le Canadien Frances Bedard, penser durablement et transiter d'une approche d'aménagement vers une mise en tourisme réelle, avec un focus sur la main-d'œuvre.

---

<sup>21</sup> Aziz nafaâ les insuffisances et contraintes de secteur pointé du doigt 21/01/2019.

« Il est nécessaire aussi d'établir un cadre juridique adapté aux exigences mondiales et mettre en place une gouvernance au niveau local. Mais surtout créer une marque Algérie qui la distingue, pour faire face à la concurrence », dit-il, précisant que les budgets alloués au marketing et à la publicité doivent être conséquents.

### **Conclusion du chapitre :**

En conclusion, Ces différentes actions constituent la traduction des objectifs stratégiques recherchés de la politique d'aménagement du territoire à travers le SNAT 2025 lequel tend à créer les conditions de développement économique, dans un souci d'équité sociale et de durabilité de nos ressources.

De par leur ampleur, de leur complexité et de leur caractère transversal, les programmes d'actions pour la mise en œuvre du SNAT, tant au niveau sectoriel que régional, constituent des opérations de longue haleine, fédérant des acteurs variés et multiples : Etat, Collectivités Locales, partenariat public-privé et citoyens. Les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SNAT seront poursuivies et consolidées à travers d'une part le parachèvement des instruments d'aménagement du territoire en cours et d'autre part par le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et par la formation des ressources humaines nécessaires à l'encadrement et à la conduite et la maîtrise des projets de développement et à l'amélioration des performances en ingénierie territoriale.

Selon le (SDAT) le schéma directeur d'aménagement touristique Le nouveau positionnement du tourisme algérien à travers un nouveau concept et la mise en œuvre des cinq dynamiques fondatrices constituant la voie rapide et durable de la relance du tourisme. Le développement de chacune des cinq dynamiques, agissant séparément et en synergie a permis de constituer les actions à mener d'une part au niveau de l'offre touristique et d'autre part au niveau de la promotion et du marketing touristique, pour que la destination Algérie soit compétitive sur le plan international, satisfasse les besoins des nationaux en loisirs et en vacance, soit productive économiquement et socialement et pour la structuration des sept pôles touristiques d'excellence en synergie avec le développement territorial reconnu par le marché national et international en vue de leur contribution à côté des villages touristiques d'excellence à façonner l'image touristique de l'Algérie et la mise en œuvre d'un plan qualité tourisme (PQT) pour une adaptation de l'offre touristique algérienne aux attentes des différents segments du marché touristique et aussi par l'articulation de la chaîne touristique et du partenariat public-privé, en raison de la transversalité du tourisme, et de l'interdépendance intersectorielle.



## Orientation des activités touristiques dans le cadre du SNAT

---

Par la définition à l'incitation d'une stratégie de financement opérationnel, pour faire face à l'agrément de la concurrence internationale d'une part et d'autre part à la cohérence entre les objectifs économiques du secteur public et du secteur privé.

**Chapitre III :**  
**Etude de la mise en œuvre de la ZEST**  
**« ZACCAR »**

## **Introduction du chapitre :**

La wilaya de Djelfa recèle de potentialités touristiques certaines, de par sa situation géographique privilégiée et de ses importantes ressources naturelles et touristiques. Ses potentialités, qui consistent dans sa superficies et diversité naturelle par les montagnes et les forêts et sa végétation varie et sites archéologiques, et ses monuments et ses sources thermales, sont des atouts certains pour un développement touristique d'envergure régionale, nationale et internationale.

L'immense territoire de Djelfa et sa situation stratégique au cœur des hauts plateaux steppiques ont fait d'elle un carrefour incontournable d'échange Nord- Sud et Est- Ouest du pays et cela constituent des facteurs pouvant favoriser le développement économique et social de cette wilaya et son émergence à l'échelle du pays.

Djelfa est appelé à devenir une véritable « PASSERELLE » entre les différentes parties du pays ; une destination touristique d'affaires, compétitive, innovante et de qualité...

L'existence de nombreux sites touristiques naturelles, Archéologiques et historiques, de sources thermales et d'un artisanat local authentique constitue pour la région, un atout non négligeable, dans la valorisation de ses ressources touristiques ainsi une diversification de l'offre sera assurée.

## **Section 01 : présentation des ZEST de la wilaya DJELFA et leurs Potentialités Touristique.**

### **1-1/ Présentation des zests de DJELFA :**

Considérée comme la porte du Sahara, la wilaya de Djelfa occupe une place stratégique dans la relation entre le Nord et le Sud. Située à 300 kilomètres au Sud de la capitale, elle couvre une superficie de 32.256,35 km<sup>2</sup>, issue du découpage administratif de 1974. Elle se compose de 36 Communes regroupées en 12 Dairas.

#### **Limites géographiques :**

La Wilaya de Djelfa est située dans la partie centrale de l'Algérie du Nord au-delà des Piémonts Sud de l'Atlas Tellien en venant du Nord dont le chef-lieu de Wilaya est à 300 Kilomètres au Sud de la capitale Elle est comprise entre 2° et 5° de longitude Est et entre 33° et 35° de latitude Nord.

Elle est limitée :

- Au Nord : Médéa et Tissemsilt
- Au Sud : Ouargla, El Oued et Ghardaïa
- A l'Est : M'sila et Biskra
- A l'Ouest : Laghouat et Tiare

La wilaya de Djelfa comprend 12 Daïra, qui se décomposant en 36 communes.

### **Le climat**

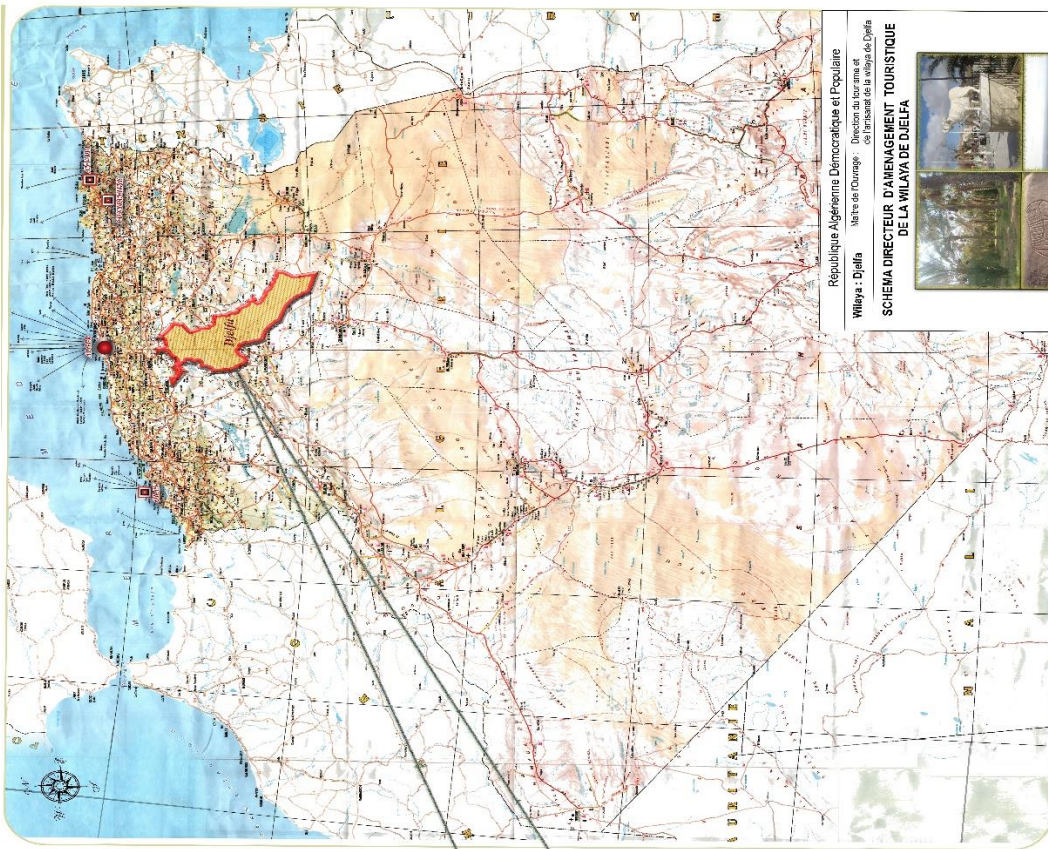
En raison de l'immensité de son territoire la Wilaya chevauche sur trois étages bioclimatiques. Son climat est de type aride au Nord, aride à semi-aride inférieur sur la partie centrale et aride à sub-saharien au Sud ; les hivers sont froids et rigoureux et les étés chauds et secs

### **L'Accessibilité**

La wilaya de Djelfa dispose d'un réseau de communication important basé essentiellement sur les infrastructures routières qui permet le désenclavement de tout son territoire et assure la liaison entre ses parties. Le réseau routier est important parce, qu'il est unique, on enregistre l'absence des autres types d'infrastructure de communication (aéroports et voies ferrées).

**Carte n° 02 : DE SITUATION DE LA WILAYA DE DJELFA**

# Etude de la mise en œuvre de la ZEST « ZACCAR »

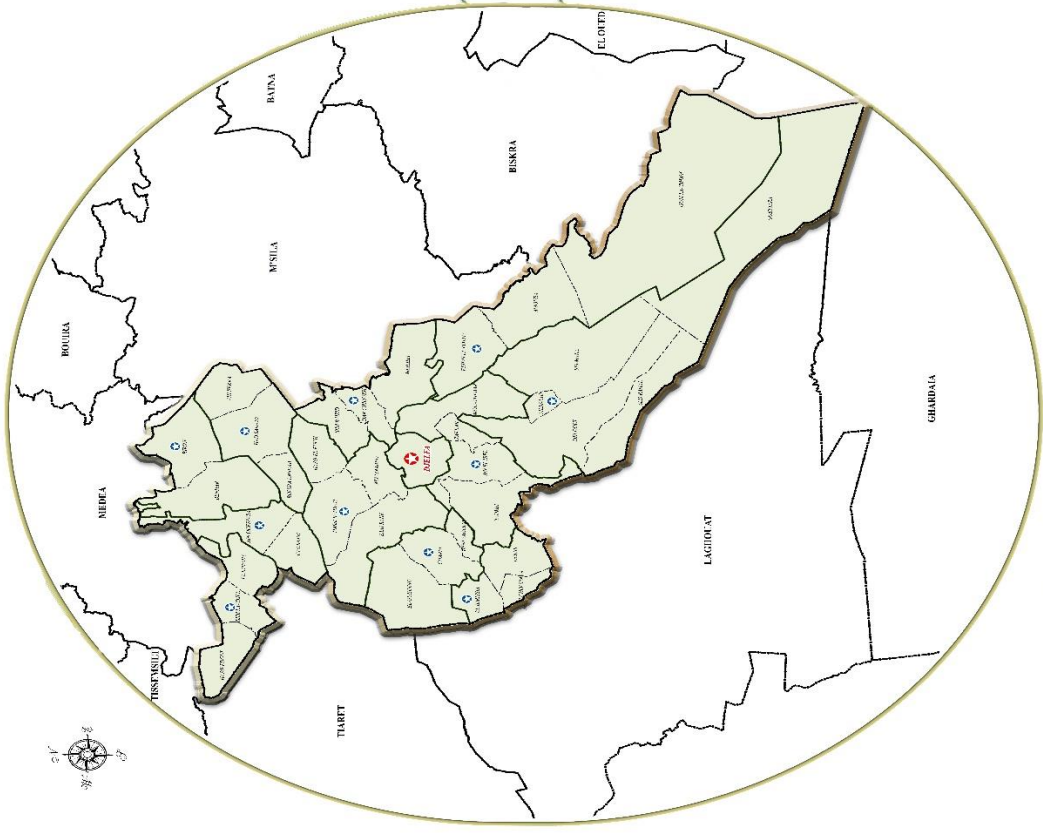
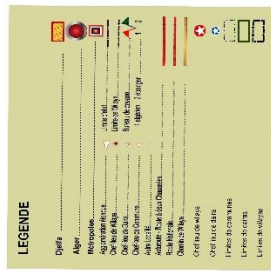


Republique Algérienne Démocratique et Populaire  
 Wilaya : Djelfa  
 Maire ou Bourgmestre : Directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Djelfa



## CARTE DE SITUATION DE LA WILAYA DE DJELFA

Echelle : 1/100 000  
 Phase : 02  
 N° : 1  
 Voté par : Mme. Chebbat Souad  
 Coordonnées : 35° 15' 00" N, 03° 00' 00" E  
 Date : Avril 2012



### L'organisation administrative du territoire de la wilaya

N°	Daira	Communes
01	Djelfa	Djelfa
02	Ain Ouessara	Ain Ouessara - Guermini
03	Birine	Birine - Benhar
04	Sidi Ladjel	Sidi Ladjel - El Khemis - Hassi Fedoul
05	Had Sahary	Had Sahary - Bouirat Laideb - Ain Fakka
06	Hassi Bahbah	Hassi Bahbah - Zaafraou - Hassi El Euch - Ain Maabed
07	Dar Chiooukh	Dar Chiooukh - M'Lilitha - Sidi Baizid
08	Charef	Charef - El Guedid - Beryagoub
09	El Idrissia	El Idrissia - Douis - Ain Chioouhada
10	Ain El Bell	Ain El Bell - Mouljelbaou - Tadjit - Zaocar
11	Messaad	Messaad - Delboul - Selman - Sed Rahal - Guettara
12	Fedth El Boima	Fedth El Boima - Amouanah - Oum Ladhiam

Source : Etabli des informations récoltées auprès de la Direction du Tourisme et de l'Artisanat (DTA) de la Wilaya de Djelfa

### Situation Réseau Routier

Le réseau routier que compte la Wilaya est de 1966 km de longueur et qui est entièrement revêtue et se composant de 1010,5 km de routes nationales représentant ainsi 51,39 % du réseau global, de 510,5 km chemins de Wilaya soit 25,94 de l'ensemble de ce dernier et enfin de 445,0 km de chemins soit 22,63 %. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le réseau routier de la Wilaya de Djelfa est hautement émaillé et constitué autour de deux importants axes à savoir la Route Nationale

↪ **RN01** axe reliant le Nord et le Sud du pays et la RN 40 rocade Est – Ouest sur lesquels viennent s'insérer d'autres axes d'importance nationale et locale. La RN1 traverse la wilaya sur une longueur de 174.5 Km. D'importance nationale, cet axe relie le Nord au Sud du pays desservant ainsi toutes les agglomérations se trouvant sur cet axe notamment Ghardaïa et Djelfa ainsi que Ain Oussera, Hassi Bahbah et Hassi Messaoud. Il draine un trafic très important. Cet axe constitue l'épine dorsale à laquelle viennent se greffer des axes importants tels que :

↪ **La RN1 A** : Traverse la wilaya sur 94 Km et permet une liaison inter wilaya vers Aflou (w. Laghouat)

↪ **La RN40** traverse la wilaya sur une longueur de 74,6 Km. Elle dessert les agglomérations chefs-lieux de Sidi Laadjel et de Hassi F'doul. Cet axe d'importance nationale (Rocade des Hauts plateaux) relie les hauts plateaux Est (Setif) aux hauts plateaux Ouest (Tiaret) en traversant les grands centres de M'sila, de Ain El H'djel et la future ville nouvelle de Boughzoul. Cet axe revêt par conséquent un intérêt capital, d'autant plus qu'il draine un trafic atteignant quelques milliers de véhicules notamment celui du poids lourd entre les limites des wilayas de Tiaret et Médéa. Outre, Au niveau de la wilaya de Djelfa, il donne accès au **CW77**, **CW137** et la

↪ **RN89** (liaison inter wilaya et locale).

↪ **La RN46**, également axe d'importance nationale, relie les Hauts Plateaux Est par le prolongement de la RN40 et la RN45 au Sud du pays (RN1) en passant par M'sila, Boussaâda et Djelfa vers Laghouat et Ghardaïa et achemine un flux important de toute sorte de Véhicules jour et nuit notamment le poids lourd.

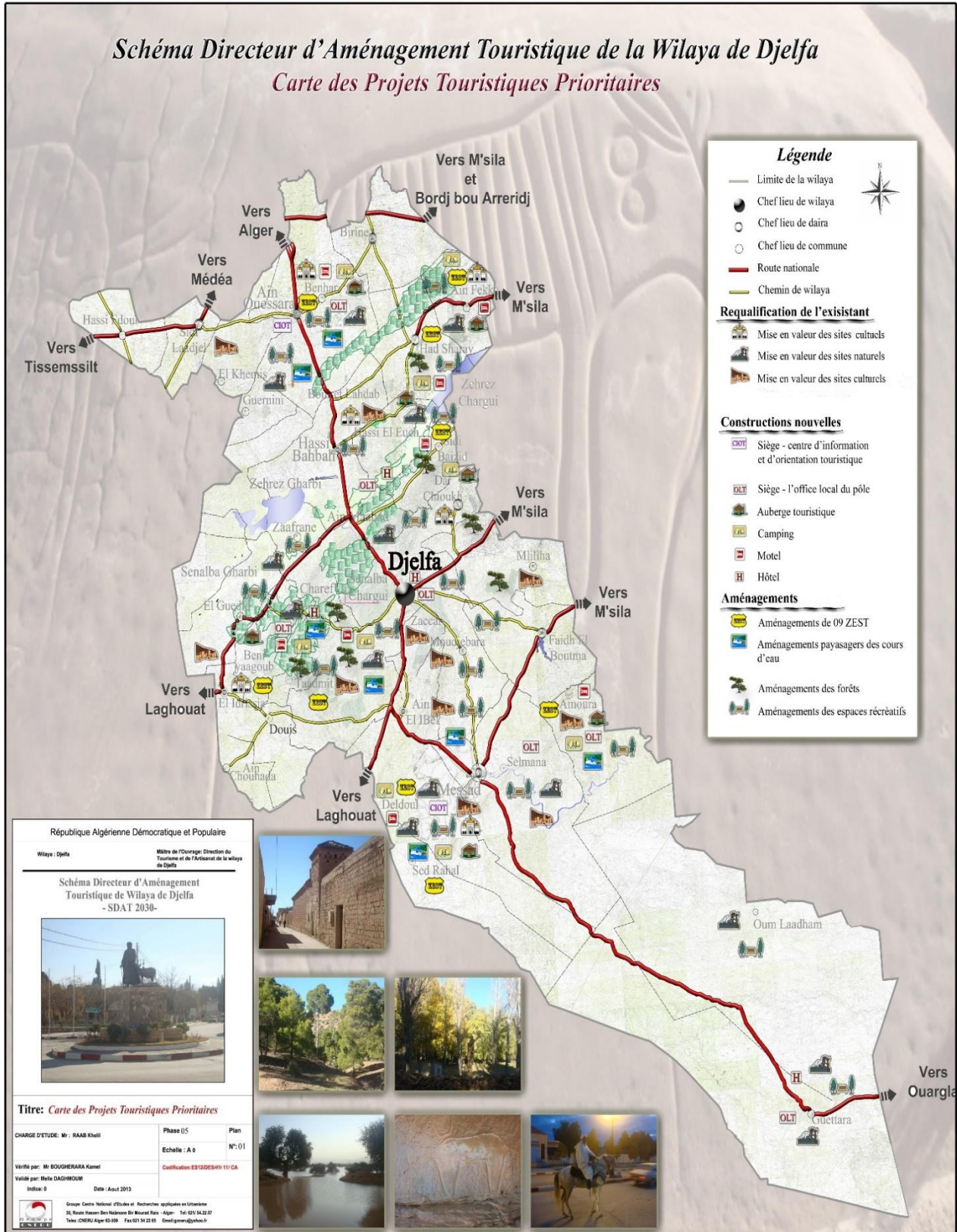
Plusieurs chemins viennent se greffer, au sein de la wilaya, à cet axe principal, il s'agit du :

- o **CW165** : permet la liaison entre Dar Chioukh et Sidi Baizid
- o **CW108** : permet de relier Feidh El Botma à Djelfa
- o **CW 123** : Traverse la wilaya sur une longueur de 66 Km et permet la liaison entre Ain EL Bell et El Idrrissia.
- o **CW140** : Traverse la wilaya sur 35 Km et permet la liaison entre Ain Oussera et Birine.
- o **CW166** : Traverse la wilaya sur une longueur de 50 Km et permet la liaison entre les agglomérations de Hassi Bahbah et Had Shary.
- o **Les CW167 B, CW146, CW164**, et plusieurs chemins communaux.

**Carte n° 03 : de projets touristiques prioritaires**



# Etude de la mise en œuvre de la ZEST « ZACCAR »



**Source :** Etabli des informations récoltées auprès de la Direction du Tourisme et de l'Artisanat (DTA) de la Wilaya de Djelfa



## Etude de la mise en œuvre de la ZEST « ZACCAR »

. Cette wilaya est dotée de potentialités naturelles importantes ou ce qu'on appelle les zones d'expansion touristique (ZET), Les cat (04)

**Tableau° 03 : Les ZEST de la Wilaya de Djelfa**

Localité	Dénomination de la ZEST	Superficie	Date de création	Remarque	Autres information utiles
<b>Djelfa</b> (Forêt de Sénalba)	Sen alba	12.5 H	<b>05/11/1988</b>	<b>Une étude est cours</b>	Décret n° 88/232 du 05/11/1988
<b>HassiBahbah</b> (hammam Mesrane)	Mosrane	60 H	<b>29/04/2010</b>		Décret n° 10/131 du 29/04/2010
<b>Charef</b> (Hamman)	<b>Charef</b>	70 H	<b>29/04/2010</b>		Décret n° 10/131 du 29/04/2010
<b>Messaâd</b> (Palmeraie)	Messaad	4.5 H	<b>05/11/1988</b>	<b>Aucune étude n'a été établie jour</b>	Décret n° 88/232 du 05/11/1988
<b>Total</b>	<b>04</b>	<b>145 H</b>			

**Source :** Etabli des informations récoltées auprès de la Direction du Tourisme et de l'Artisanat (DTA) de la Wilaya de Djelfa

A travers ce tableau nous pouvons constater la faiblesse ou l'étroitesse du foncier touristique par rapport à l'image véhiculée par la wilaya dans le domaine touristique, Son territoire s'étend sur une superficie de 31 866.00ha dont 15 830ha correspondant à 7.08% De la surface forestière de la wilaya. La réserve de chasse de Djelfa est un établissement public à caractère administratif.<sup>1</sup>

On constate l'existence des ZEST qui se retrouvent géographiquement partager entre dans des communes telles que à l'image des ZEST de **Charef** (Hamman Essalihine (Charef)

Source thermal (Naturel)), **Djelfa** (Foret Senalba(naturel)), et la ZEST de **Messaad** (Oued tamdit -palmeraie de messaâd).

**Hassi Bahbah**  
(Hamman El Mosrane)

<sup>1</sup> DTA ; « Direction du Tourisme et de l'Artisanat » de la Wilaya de Djelfa

### 1-2/présentation des potentialités touristiques des cat ZEST de la wilaya :

Les privilèges que lui offre sa position géographique, de par sa situation centrale de la Algérie, la configuration de son relief et de par sa richesse faunistique et floristique importantes, Djelfa détient d'énormes richesses et potentialités touristiques. (Voir carte n°05).

Selon la carte des potentialités touristiques de la wilaya de Djelfa, on constate que cette dernière dispose d'une variété des potentialités touristiques qui s'expriment par un patrimoine historique riche, l'artisanat, des infrastructures d'accueil, etc. Ces potentialités touristiques sont réparties sur tout le territoire de la wilaya.

#### 1.2. Les potentialités naturelles :

##### 1.2.1. Les sites naturels :

La diversité climatologique très perceptible sur l'axe Nord – Sud de la Wilaya a engendré l'existence de contrastes superbes entre la zone des hauts plateaux du Nord, la chaîne montagneuse de l'Atlas Saharien au centre et la Zone prédésertique au Sud. On y rencontre successivement le cordon dunaire, les majestueuses forêts de l'Atlas Saharien et le plateau prédésertique au Sud de la Wilaya. Les sites naturels les plus importants de la Wilaya sont :

- **La forêt du Sénalba** : est située au nord-Ouest à 6 Km environ de la ville de Djelfa.
- **Le Zahrez Gharbi** : il est situé à proximité de la route nationale n°1 à l'ouest de la Daira de Hassi Bahbah dans la commune de zaafrane à 820 m d'altitude.
- **Le cordon dunaire** : il se dresse à une dizaine de Kilomètres au sud de Hassi bahbah en transversale à la route nationale n°1 venant d'Alger d'orientation Sud-ouest/Nord-est.
- **La réserve de chasse** : s'étend sur deux communes (Ain maabed et Dar chioukh) sur une superficie de 31.886,25 Ha dont : forêts naturelles (13.784,90 Ha), Reboisements (1.600Ha), le reste est de nature juridique domaniale non soumis, arch communale.
- **Le rocher de sel** : est situé à 30 Km environ au nord de la ville de djelfa à une quinzaine de Km au delà de la bourdure synclinal du zahres.
- **Amourah** : est située dans la région du djebel Bouk-hil dans la partie Est de messaad, Cette zone recèle des potentialités de grandes valeurs naturelles et historiques.

### 1.2.2. Les sources thermales :

Les sources thermales actuellement identifiées, dans la wilaya de Djelfa, sont de l'ordre de trois :

- **La source thermale de hammam Charef** est située à 7 Km au nord de la commune de charef et distant de 50 Km du chef-lieu de la Wilaya, elle est accessible par la route nationale n°46.
- **La source thermale d'el Mesrane** est située à 850 m d'altitude à proximité de la RN n°1 et à 8 Km au sud de la commune de Hassi bahbah.
- **La source thermale Guettara** cette source se trouve dans la commune de Guettara distante de 170 Km au Sud-Est du chef-lieu de la wilaya et à 45 Km au Nord-Est de la commune de Guerrara dans la wilaya de Ghardaia.

### 1.3. Sites archéologiques et historiques :

Les sites archéologiques et historiques de la Wilaya de Djelfa sont situés principalement dans la région des monts des Ouled Nail, entre les Daira de Djelfa, Ain El Bell, Feidh El Botma et Messaad. Ils se caractérisent par l'abondance des stations de gravures rupestres préhistoriques. En effet, plus de 1162 gravures rupestres ont été recensées dans cette région. Elles sont localisées dans le triangle Djelfa, Sidi Makhlouf et Messaad et particulièrement dans la Daira de Ain El ibel.

Outre les stations des gravures rupestres dont 06 classes, La Wilaya de Djelfa compte aussi d'importants sites historiques datant de la protohistoire et de la période romaine. On distingue:

- Des ruines des villages berbères de Zaccar et de Amourah et Djelfa
- Des tumuli et des tombes anciennes
- Des ruines romaines (Castellium Dimidi à Messaad) à Djelfa et à charef
- Des monuments funéraires (plus de 100 stations)

### **Section 02 : présentation de la région d'Zaccar**

#### **2-1/Délimitation du milieu physique d'Zaccar :**

##### **2-1-1/ Délimitation de la commune d'Zaccar :**

La communes d'Zaccar Vers les régions méridionales de la chaîne de l'Atlas saharien de la wilaya de Djelfa, c'est une circonscription administrative algérienne située à Côté Sud-Est de la wilaya de Djelfa distante d'environ 30 km du chef-lieu de wilaya, issue du découpage administratif de l'année 1985., car elle appartient au district d'Ain Ebel, qui comprend les communes suivantes :

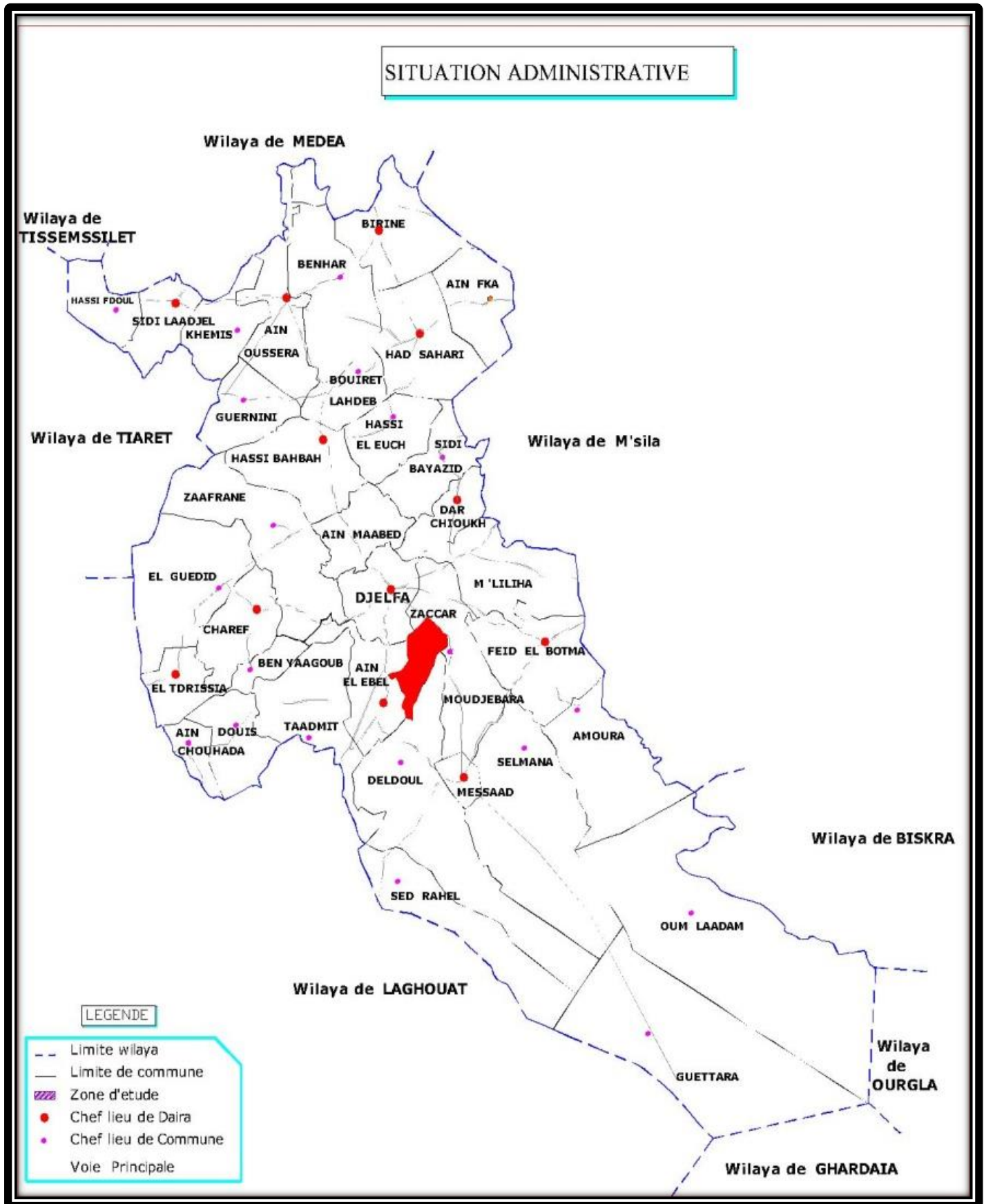
Municipalité de Zaccar, municipalité de Majbara, municipalité d'Ain El Ebel La municipalité de Zaccar occupe 9,37% de la superficie totale du district et représente 0,7% de la superficie de l'État.

Ces limites géographiques se présentent comme suit :

- Au Nord – Est par la commune de Moudjbara .
  - Au Nord – Ouest par la commune de Djelfa.
  - Le Sud Et le Sud Est : par la commune de Deidoul.
  - Au L'ouest : par la commune de Ain el Abel.
- **L'Agglomération chef-lieu (ACL)**

La ville de Zaccar se trouve au sud de la commune, sa superficie est 32 hectares, le roule communal qui relie Ain naga et la route national n ;01 traverse la ville. 86.18 de la population de la commune habite dans la ville.

Carte n° 04 : DE SITUATION DE LA COMMUNE ZACCAR



### 2-2/ Analyse du milieu physique :

- **Montagnes :**

Zaccar est caractérisé par un relief varié, constituée dans sa majorité de crêtes montagneuses traversant l'ensemble du territoire de la commune et dont les principales sont :

-Djebel Djellal chergui situé au nord-ouest.

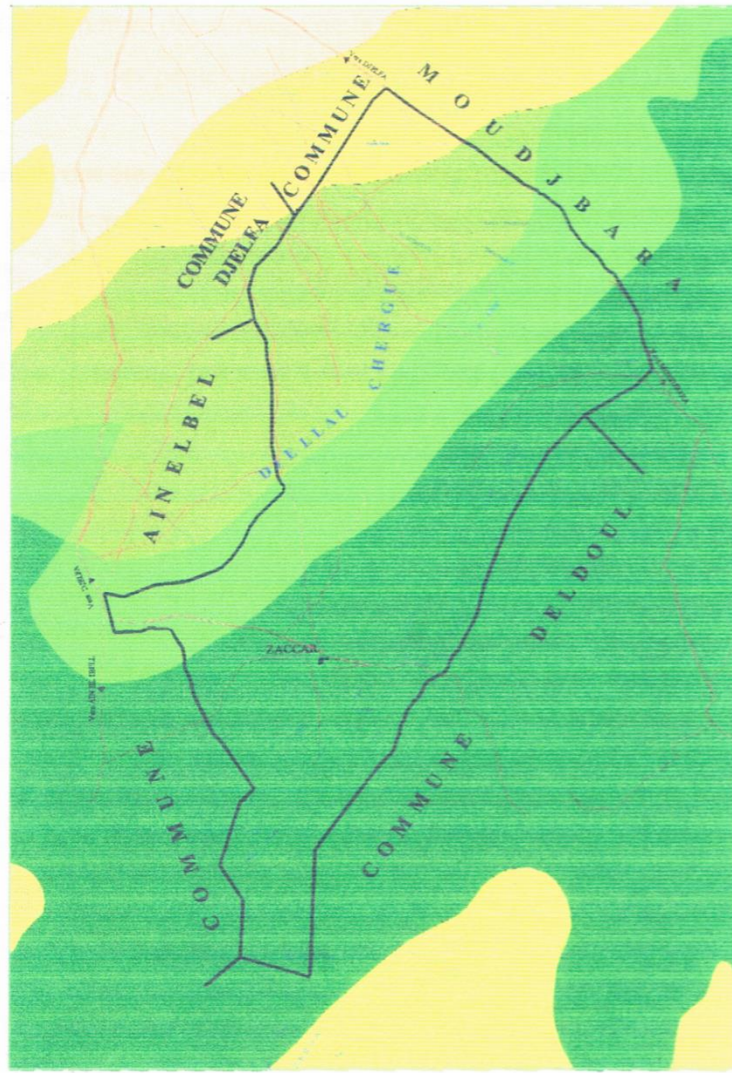
-Djebel Kaf Nsour traversant le centre du territoire de la commune et faisant limite naturelle avec la commune de Deldoul.

-Djebel Tarfa situe à L'Est.



CARTE N°02

CARTE GÉOLOGIQUE  
de la COMMUNE DE ZACCAR



LEGENDE

	Limite communale		Courbe de niveau		Pliocène
	Chef-lieu de commune		Point cotes point géodésique		Quaternaire continental
	Habitation		Dhaïa		Crétacé supérieur marin
	Cours d'eau		Voie goudronnée		Cénomannien
	Arrachements		Voie carrossable		Continental au taguanais
	Stèle		Piste		

0 05 10km

Source: PDAU 2008+Travail d'étudiante

Carte n°05 : géologique de la commune de Zaccar

- **Les pentes :**

Les pentes ont un rôle important dans l'urbanisme et l'orientation des l'utilisation des terrains en plus de la limitation des types de projets convenable à chaque pente, elle commande également l'orientation des routes, du transport et les différentes plateformes.

-la diversité de la Natural des surfaces de la terre dans la commun Zaccar a impliqué la tension des pentes qui se divise à (voir la carte N 06 de pentes dans la commune).

Les pentes ont été classées en 4 classes :

0 – 3%	}	pent	pent
3 – 12.5%			pent
12.5 – 25%			pent
Plus de 25%			pent

- **Hydrographie :**

Le réseau hydrographique est constitué principalement par l'oued Zaarour, 'oued taghilet, oued El khnague et l'oued sammies.

- **Climatologie :**

Le climat demeure le paramètre essentiel pour la pratique de l'activité touristique. Le climat d'Zaccar est soumis à l'influence de climat la chaîne de l'Atlas saharien de type humide caractérisé par l'opposition des deux saisons distinctes : Un hiver froide Humide ; été chaud et sec.

- **Température :**

La température moyenne mensuelle est d'environ 15,8°C, les températures extrêmes enregistrées sont 25°C et 42.5°C localisées respectivement en Janvier et en Juillet atteintes avec des fréquences faibles. Dans le mois de Janvier, la température moyenne mensuelle varie le plus souvent entre 5°C et 10°C alors qu'en Juillet elle est située entre 20°C et 32°

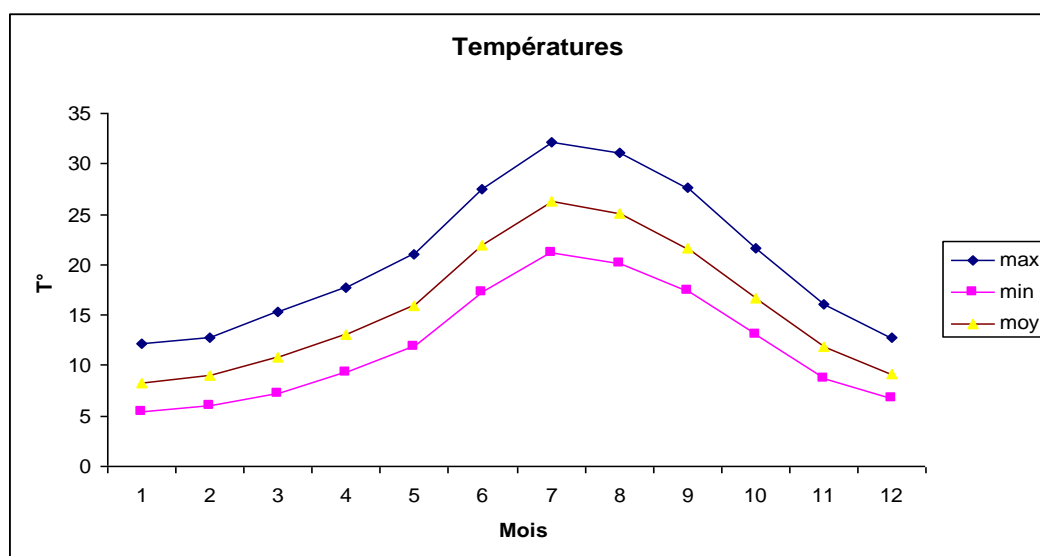
-Des températures allant à + 35° degré en été (Juillet Août).



## Etude de la mise en œuvre de la ZEST « ZACCAR »

**Tableau-04-Répartition mensuelle de la température**

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	Moynier Annuelle
Max	12.	12.	15.	17.	21	27.	32.	31.1	27.	21.	16.	12.	20.7
	1	8	3	7		5	2		7	7	0	8	
Min	5.4	6	7.2	9.3	11.	17.	21.	20.2	17.	13	8.7	6.8	12
					8	2	2		4				
moy	8.3	9	10.	13	15.	22	26.	25.1	21.	16.	11.	9.2	15.8
			8		9		3		7	7	9		



- **Le vent :**

La région de Zaccar est caractérisée par des vents dominants soufflant d'ouest est de sud-ouest

La vitesse moyenne mensuelle du vent varie de 2.5 à 3.5 m/s.

- **Précipitations :**

La quantité de précipitations enregistrée (selon les statistiques de l'O.N.S) varie entre 200 et 300 mm/an

## 2-3/ analyse du milieu urbaine :

« La structure Urbaine commande l'organisation et le fonctionnement de l'espace urbanisé Car elle coïncide avec l'assemblage des différentes manières d'occuper et d'utiliser le sol. Les constructions, les infrastructures et les espaces verts se partagent la surface urbanisée. L'utilisation du sol est encore plus différenciée. L'habitat couvre en moyenne les deux tiers de la superficie, le secteur économique, les voies de communication, les loisirs et la récréation se répartissent l'autre tiers dans des proportions très variables d'une ville à l'autre »<sup>1</sup>.

### 2-3-1 Analyse du Cadre bâti

#### ➤ L'habitat

« L'espace bâti rassemble les immeubles d'habitation et ceux qui Répondent à des besoins Sociaux, collectifs et économiques. Leur association fait la ville »<sup>2</sup>.

– Les habitats répond à un besoin vital et reflétant la structure sociale. Elles sont l'expression des goûts, des besoins et des possibilités de ceux qui y vivent comme des conditions du milieu physique dans lesquelles se trouvent leurs habitants ».<sup>3</sup>

#### ➤ 1- L'évolution de parc de logement de la commune de Zaccar

Les données du tableau représentent l'évolution de parc de logement de la commune de ZACCAR durant les deux périodes intercensitaire (1998-2008)

**Tableau N° 05 : L'évolution de parc de logement dans la commune de Zaccar entre (1998-2008)**

Année	Nombre de logement	Croissance
1998	365	/
2008	557	129

Source : PDAU 2008

**Tableau N°06 : L'évolution de parc de logement dans la commune de Zaccar par Dispersion.**

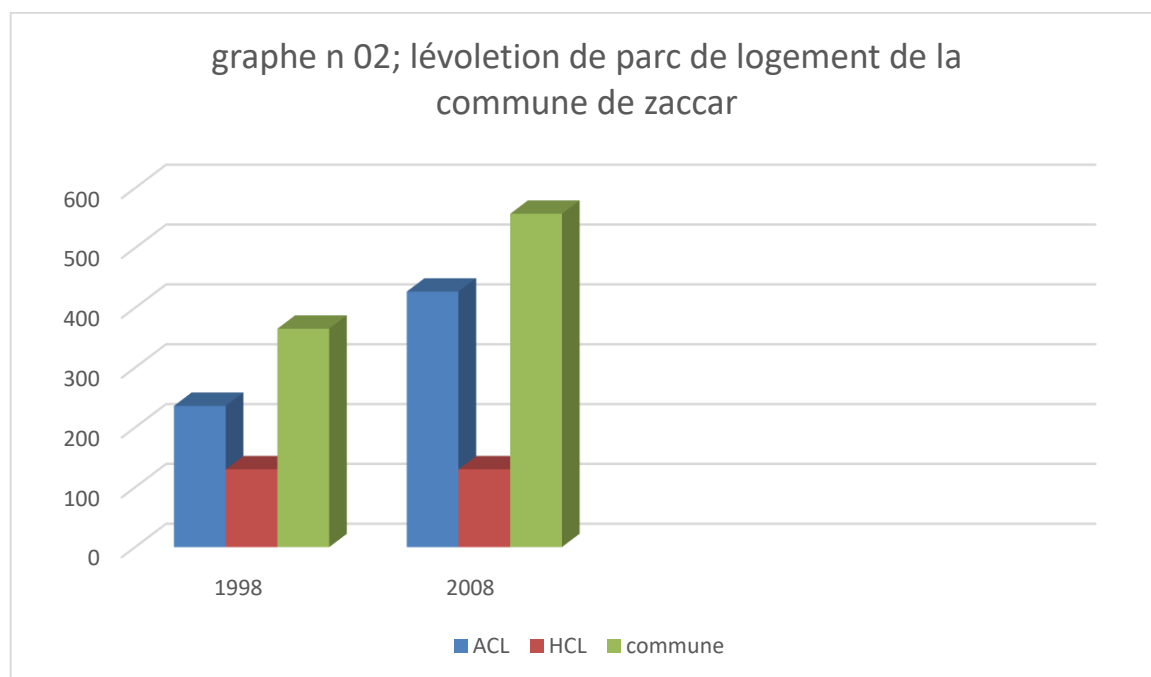
Dispersion	ACL	AS	ZE
Nombre de logement	427	/	130

Source : PDAU 2008

1- LABORDE P, 2005- Les espaces urbains dans le monde. Ed. ARMAND COLIN (2eme édition), P86

2-LABORDE P ; Idem P 86

3- LABORDE P ; Idem P 86



### Période 1998-2008

La ville de Zaccar comptait 365 logements en 1998 ce nombre a atteint 557 logements en

2008, soit une augmentation de 192 logements, ce chiffre s'explique par la forte demande en logements

#### ➤ 2- Typologie de l'habitat

<< En appartement ou maison individuelle, en lotissement ou terrain libre, en Centre-ville ou dans un quartier, à chacun ses envies, ses besoins.

Aujourd'hui de nouvelles formes d'habitat se développent qui répondent à ces attentes. Elles conjuguent aspirations individuelles et développement collectif et dessinent les nouveaux contours de l'urbanisation de l'agglomération urbaine >><sup>4</sup>

La typologie de l'habitat signifie le type de l'habitat (individuel, collectif, traditionnel, précaire...).

#### ➤ 2-1 Habitat individuel

C'est le genre d'habitat venu avec le lancement des lotissements, qui commence à prendre plus d'ampleur. Se divise en 04 catégories, chacune a sa spécificité conceptuelle. Ces catégories sont

---

4 – Habiter aujourd'hui, Brest métropole Océane, Octobre 2005, P 01.

### A. Maison traditionnelle (haouch)

C'est le type le plus répandu au niveau de toutes les agglomérations steppiques. Elle est caractérisée par un grand espace à ciel ouvert et à fonction diversifiée (séjour, distribution, élevage, aération et éclairage) appelé Haouch. Comme elle est marquée par sa façade aveugle (pas d'ouverture à l'extérieur) et sa toiture en pente et à structure léger. Ces caractéristiques ont une tendance à disparaître associée à l'activité commerciale sur les grands axes.

### B. Maison précaire

Située au niveau de l'ancien noyau, elle est caractérisée par des géométries irrégulières. Les entrées à hauteur limité en forme d'arc, des petites ouvertures d'éclairage introvertie, et une cour jouant plusieurs rôles. Les matériaux de construction utilisés sont : la pierre, le bois et la boue, actuellement, une grande partie de ces constructions sont de l'état de ruine.

-Dans le sud de la ville on trouve ce type de maison, il y a 61 maisons la plus part inhabité

Figure n 03 ; maison précaire



Figure n 04 ; maison évolutive



Figure n 05 ; maison rurale



### C. Maison rurale

Nous trouvons dans l'intérieur de la maison **Haouch** soit au centre Au bien dans la  
Façade latérale caractères par un RDC

### D. Maison évolutive

L'habitat évolutif est l'un des programmes de logement social visant des groupes ayant un revenu moyen à une durée pour l'obtention des logements de propriétaires, en diversifiant les sources de financement et la mobilisation pour mettre les familles, et est principalement basée sur la structure financière de bénéficiaire et le profit de l'Etat, par l'intermédiaire de Caisse National pour le Logement comme une institution chargée du financement du logement à caractère social.

## ➤ 2-2-Habitat semi collectif

Habitat occupe une Superficie de 13189m<sup>2</sup>, a un caractère Moderne de R+1 ;

il se trouve dans le côté Sud de la ville sur le long de la route nationale il existe aussi à l'ouest de la ville.

**Figure n 06 ; Habitat semi collectif**



## ❖ Indicateurs de densité des habitations

La densité d'occupation par logement est représentée Par le taux d'occupation de logement (TOL) et le taux d'occupation par pièce (TOP), ces taux d'occupation caractérisent le degré d'occupation du logement, par rapprochement du nombre de pièces qu'il comporte.

### ❖ 1- Taux d'occupation de logement (TOL)

Le TOL est le rapport entre le nombre de population et le nombre de logements. Le tableau suivant montre l'évolution du taux d'occupation par logements au niveau de la ville de Zaccar.

**Tableau de N° 07 : L'évolution du taux d'occupation par logement de la commune Zaccar Entre (1998-2008)**

Année	1998			2008		
	POP	LOGTS	TOL	POP	LOGTS	TOL
Commune	3142	365	8.6	3867	645	6

Source : PDAU 2008

-A partir du tableau N° 07, on remarque que le taux d'occupation par Logement est élevé, il est estimé à 8.6 hab/log en 1998 et 6 hab/log en 2008.

Ce taux est égal au taux d'occupation nationale fixé par le CNERU qui est de 6 personnes/logement.

## ❖ 2- Taux d'occupation par pièce

Le taux d'occupation par pièce est le rapport entre le nombre de population et le nombre de pièce, il est considéré comme un indice de niveau de vie de la population et il indique avec précision l'occupation d'effectifs des espaces de logements.

**Tableau N° 08 : Taux d'occupation par pièce dans la ville de Zaccar**

Nombre des habitants	Nombre des logements	Nombre de pièces	Taux d'occupation des pièces dans le logement	TOP
3867	645	1935	3	1.99

Le tableau N° 08, fait apparaître le nombre des pièces dans la ville de Zaccar enregistrent un taux d'occupation par pièce de 1.9 habitants/pièce pour une population de 3867 habitants occupent 1935 pièces répartie sur 645 logements soit une moyenne de 3 pièces par logement. Ce taux d'occupation est inférieur par rapport au taux d'occupation par pièce national qui est 2 personnes / pièce

## ✚ Les équipements urbains

« Les équipements sont fondamentaux de leurs nécessités et leurs implications à la fois sociales et économiques.

Ils participent à la détermination de la structure d'une agglomération en raison de leurs fonctions et leurs Localisations stratégiques par rapport à l'infrastructure routière »<sup>3</sup>.

La ville de Zaccar possède les équipements suivants :

### ✚ 1- les Equipements éducatifs

Le secteur de l'éducation a enregistré un grand manque en matière d'infrastructures scolaires. Cette situation combinée à la forte tendance de natalité induisant de ce fait une croissance de la population scolarisable, s'est répercutée négativement sur les taux de scolarisation.

---

3- BOUMOUSSA Abdelhamid et CHÉRIFI Mustafa, 2007- Opération de renouvellement urbain « construire la ville sur la ville » Cas du quartier « Berriane » : Boufarik, mémoire d'ingénieur en Aménagement urbain, U.S.T.H, P37.

**Tableau N° 09 : Les équipements éducatifs et enseignements dans la ville de Zaccar**

L'enseigne- ment	N des écoles	N des enseignants	N des étudiants	N des classes	Taux d'encadrement	Le TO C	La superficie s (ha)
<b>Primaire</b>	<b>01</b>	<b>8</b>	<b>214</b>	<b>6</b>	<b>31.63</b>	<b>31.6</b>	<b>3.2</b>
<b>Moyen</b>	<b>01</b>	<b>10</b>	<b>148</b>	<b>14</b>	<b>14.08</b>	<b>37</b>	<b>3.43</b>
<b>Secondaire</b>	/	/	/	/	/	/	/

Source : monographie 2011

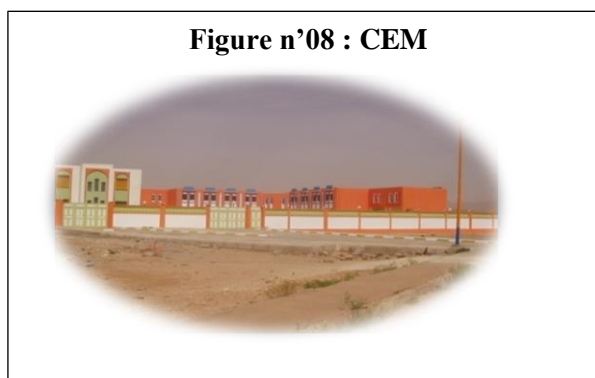
Selon le tableau N°09 qui détermine le total des établissements scolaires Pendant l'année (2007-2008), le nombre des écoles est insuffisant :

- Pour les écoles primaires 1ère et 2<sup>ème</sup> cycle : la ville contient 01 écoles avec 06 classes, 214 élèves et un taux d'occupation de classe de 31.6 élèves/classe, ce taux est acceptable par rapport à celui national 37 élèves/classes
- Pour le 3ème cycle : il n'y a qu'un seul établissement comportes 10 classes, 148 élèves soit un taux d'occupation de classe de 37 élèves/classe.

**Figure n°07 : primaire**



**Figure n°08 : CEM**



### 2-Equipements sanitaires

La santé constitue une priorité en matière d'équipement, parce qu'elle joue un rôle important dans la vie des habitants et aussi leur fixation. La ville de ZACCAR est pauvre de ce type d'équipement, elle possède un seul centre sanitaire au niveau du centre-ville (salle de soin) ainsi qu'une pharmacie.

## Etude de la mise en œuvre de la ZEST « ZACCAR »

Santé constitue une priorité

**Tableau N°10 : Les potentialités sanitaires.**

Personnel médical et paramédical			
Type de personnel	Nombre	Type de personnel	Nombre
Médecin généraliste	<b>02</b>	Pédiatrie	/
Chirurgien-dentiste	/	Gynécologie	/
Sage-femme	<b>02</b>	Paramédicaux	<b>02</b>

Source : monographie2014

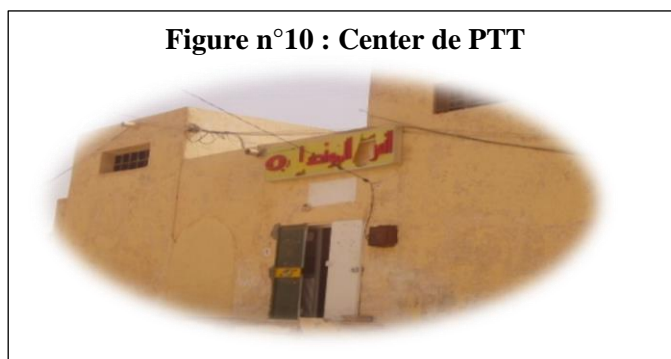
**Figure n°09 : salle de soin**



### **3-les équipements administratifs**

L'AU, ne dispose pas de beaucoup d'équipements administratifs. il y a un siège d'APC et Centre de PTT et 2Pac

**Figure n°10 : Center de PTT**





## Etude de la mise en œuvre de la ZEST « ZACCAR »

### 4-les équipements militaires

Ce type d'équipements apparait très nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens, le centre se dispose des équipements ci-dessus :

- Gendarmerie nationale.
- Grade communal

### 5-Les équipements socioculturels

- Mosquée (1)
- Salles polyvalentes
- Salle de lecture
- Bibliothèque
- Auberge

### 6-Les équipements sportifs

- Stade 11624.00m<sup>2</sup>
- Piscine 445.00m<sup>2</sup>

Figure n°11 : siège d'APC



Figure n°12 : Mosquée



### 7-Les équipements commerciaux

Le commerce est une créatrice et un moteur de croissance urbaine une fonction de service ou avoir une fonction qui se base sur la concurrence

Tableau N°11 : Répartition les équipements des commerces dans la commune.

Nombre	Artisanat		Commerce de gros		Commerce de détail		Commerce de service	
	PM	PN	PM	PN	PM	PN	PM	PN
Nombre de déclare	0	0	2	0	3	0	4	1

Source : la direction du commerce de Djelfa 2011

## 2-3-2 Analyse du Cadre non bâti

<< En dehors des constructions, une ville comprend des surfaces aménagées sans être édifiées : la voirie, les espaces verts et d'autres dont la partie construite est faible par rapport l'emprise globale, les stades et les cimetières... »<sup>6</sup>

### 2-3-2-1 Réseaux voirie

La voirie joue un rôle majeur dans la ville, elle constitue en effet un dense réseau de communication, support d'une mobilité croissante mais elle est également et particulièrement en milieu urbain, un lieu de vie et de rencontre dont la fonction sociale est indéniable.

Les voiries traversent le paysage et la morphologie des entités urbaines et facilitent la circulation et l'accessibilité des personnes, des biens et assurent donc le bon fonctionnement de l'espace urbain.

-Principalement la seule route digne de ce nom est reliant l'actuel centre-ville à la OUEST allant vers DJELFA et AIN IBEL, le dimensionnement de cette voie goudronnée ne semble pas obéir aux exigences de la future route principale sur laquelle devront se greffer les activités et les équipements de la ville de ZACCAR.

On peut également trouver les rues parallèles à cette voie surtout à partir du début du centre-ville mais leur dimensionnement reste à revoir.

Et c'est justement la voie EST-OUEST qui nous intéresse le plus en matière d'aménagement car d'ores et déjà les principales activités et équipement de la commune s'y trouvent greffés à cette route.

A côté de cette route se trouvent deux pistes plus moins importantes :

- ✓ La première sortant de la principale et allant vers le SUD sur une distance d'environ 02 kilomètres.
- ✓ Ces deuxième : moins importante et allant vers le NORD et le NORD EST.

Ces deux voies étant en état de piste.

**Tableau N° 12 : Réseau routier dans la commune de Zaccar**

Chemins communaux KM	Langueur totale du réseau routier	Densité routière (KM/1000 hab)
10.5	10.5	5.69

Source : DPAT de Djelfa 2010

6- LABORDE P ; Idem P 95

### 1-voies structurantes (premier)

Il n'existe qu'une seule voie primaire matérialisée, traversante la zone d'étude dans sa partie centrale.

Il joue le rôle de structure et de développement, il est en simple voie avec une largeur variable entre 8 et 12 mètres. Son état est généralement moyen à mauvais.

### 2-Voies secondaires

Jouent le rôle de liaison entre les différents quartiers, nous distinguons trois axes : secondaires revêtus.

### **Remarque**

Nous constatons que Zaccar reste isolé par rapport au circuit des routes qui facilite le déplacement vers la ville ainsi, le manque des moyens de transport influe négativement sur le chef-lieu de wilaya.

### **2-3-2-2-P'éclairage public**

La ville de Zaccar ne contient aucun dispositif d'éclairage public qui est un réseau constitué par des poteaux comportant des lampes sur les places et voies principales.

### **2-3-2-3-L'espace vert et loisir**

L'espace vert représente uniquement par les parcelles agricoles et la pépinière qui se trouve au niveau du tissu urbain, même l'espace concerné au loisir et les aires des jeux.

### **2-3-2-4-Réseau d'électricité et de gaz et téléphonique**

On note ici la présence d'une ligne électrique de moyenne tension presque parallèle à route principale à distance approximative d'environ 100m, venant de l'OUED SEDDEUR allant à modérer, de cette ligne dérive une autre de basse tension alimentant l'ensemble logements existant sur notre terrain à savoir les 06 logts Sud et les 40 logts sociaux.

Ces lignes électriques peuvent poser une vraie contrainte d'aménagement à moins de les déplacer ou de concevoir une maille urbaine qui tiendrait compte de leur passage.

-Pour ce qui est du téléphone le réseau de la ville est en 02 catégories à savoir :

- Un réseau souterrain dans les rues principales
- Un réseau aérien dans le reste des rues secondaires.

## Etude de la mise en œuvre de la ZEST « ZACCAR »

Ce réseau n'atteignant pas encore notre terrain

**Tableau N°13 : Taux d'électrification dans la ville de Zaccar**

Total		ACL		HCL	
Foyers raccordés	Taux (%)	Foyers raccordés	Taux (%)	Foyers raccordés	Taux (%)
779	96	743	98	36	50

Source : DPAT de Djelfa 2010

Tandis que gaz, l'agglomération urbaine de Zaccar, à l'instar des autres régions de la wilaya, a bénéficié de l'opération de raccordées au réseau du gaz naturel, actuellement selon l'APC, 90 des constructions sont raccordées au réseau du gaz naturel.

### 2-3-2-5-Réseau hydraulique

A commune de Zaccar dispose d'un forage mixte et un forage d'eau potable et de 03 réserves de capacité **150m<sup>3</sup>.250 m<sup>3</sup> et 500m<sup>3</sup>**

### 2-3-2-6-Réseau d'assainissement

Niveau du chef-lieu de la commune de **Zaccar** est caractérisé surtout par le sous dimensionnement quoi que la majorité de ce réseau fût reprise très récemment on peut y distinguer :

#### ➤ **Canalisation d :500**

Réalisée très récemment pour subvenir au besoin de la ville, il se situe sous l'urbain et collecte route principale allant vers Djelfa à la limite du tissu l'ensemble des canalisations du centre-ville et des nouveaux programmes de logements sociaux et programme sud.

#### ➤ **Canalisation d :300**

Constituant le rejet du programme sociale et d'une partie des habitation d centre-ville, il rejoint le d: 500 pour continuer au NORD OUEST.

#### ➤ **Canalisation d :200**

Perpendiculaire au boulevard EST-OUEST et donc au réseau 300 et 500 parfois indépendant comme le tronçon se trouvant à côté de l'ancienne auberge actuellement en reprise.

**Tableau N°14 : Situation de l'assainissement par commune**

Longueur total KM	Km	Ménages non raccordées
6	92	43

Source : DPAT de Djelfa 2010

### 2-4/ Sites archéologiques « Zaccar » :

#### ➤ **Zaccar gravures rupestres**

Cette station fut signalée pour la première fois par le juge MAGNY en 1907.

En arrivant au site deux grands rochers sont visibles de loin allongés en dos d'âne, on y accède à pied après avoir traversé l'oued on aperçoit deux grands rochers affrontés formant une voute à l'intérieur de laquelle plusieurs figurations sur une même paroi, mais la plus belle composition est celle de l'antilope bubale et du lion, appartenant d'après leur style d'exécution à la période du buffle antique. Cette scène est surchargée par une gravure d'autruche postérieure et n'a aucune relation avec la scène, trois éléphants piquetés à patine plus claire et de style médiocre appartenant à la période Bovidienne. D'autres figurations de moindre importance ornent cette paroi appartenant à la période décadente. A l'extérieur de ce voute une alvéole peu profonde et assez longue abrite des peintures en ocre rouge et des gravures.

Il est à signaler qu'aux alentours de ces rochers il existe un site en surface comportant des déchets de taille d'une industrie préhistoriques ainsi que des tessons de céramique appartenant vraisemblablement au Néolithique à tradition capsienne fort représentée dans la région. Ce site a été l'objet de pillages répétés d'après les premières constatations.

A L'Est on aperçoit une colline qu'il faut escalader. En haut, un couloir étroit et au pied de la colline un rhinocéros de dimension moyenne exécute avec des traits incisés, de patine plus ou moins claire, il s'agit-là d'après les caractères physiologiques d'un Rhinocéros Siums. C'est l'une des gravures du Rhinocéros les plus récentes.

De ce lieu on aperçoit les ruines d'un village berbère dont les jardins étaient en bas du rocher de Dir Ed Degaouen, ainsi qu'un ancien barrage dont les eaux alimentaient les jardins de l'ancien village.

Vu son importance et la variété des figurations qu'il contient, ce site fut classé patrimoine national il y a plus de 20ans (Date du 01/02/1982, J.ON° 18 du 04 /05/1982).

Le périmètre de classement comprend : les rochers de Dir Ed Degaouen station N°1, la station de Zaccar N°2 à 200 m, le village berbère entre les deux stations. Le tout sur une étendue de 800mx900 m pour le premier ensemble (Zaccar 1et 2 + le village).

Champ de visibilité : 200m « Article. 17J.ON° 44 du 17.06.1998 »

Malheureusement le site ne possède actuellement aucune mesure de protection ni gardiennage ni clôturés, et est en total abondant.

## Etude de la mise en œuvre de la ZEST « ZACCAR »

### SITE N°01

Nom : Zaccar gravures rupestres	Commune : ZACCAR
Wilaya : Djelfa	Statut foncier : La nature juridique de la station de Zaccar est domaniale, elle bénéficie d'un périmètre de protection d'un rayon de 200m « Article .17 JO N°44 du 17.06.1998 ».
Site existant : <b>SITE ARCHEOLOGIQUE</b>	Site à créer : /



### ➤ ZACCAR EL QUADIMA

### SITE N°02

Nom : <b>ZACCAR EL QUADIMA</b>	Commune : ZACCAR
Wilaya : Djelfa	Statut foncier : Étatique
Site existant : <b>SITE ARCHEOLOGIQUE</b>	Site à créer : /





## Etude de la mise en œuvre de la ZEST « ZACCAR »

### ➤ VILLAGE BERBERE

Le village berbère est situé non loin de la station de gravure de Zaccar. De cette dernière on aperçoit les ruines d'un village berbère dont les jardins étaient en bas du rocher de Dire Ed Degauouen, ainsi qu'un ancien barrage dont les eaux alimentaient les jardins de l'ancien village.

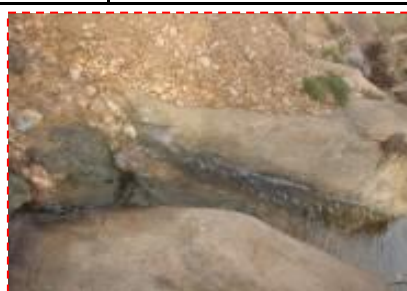
### SITE N°03

Nom : <b>VILLAGE BERBERE</b>	Commune : ZACCAR
Wilaya : Djelfa	Statut foncier : La nature juridique du site est domaniale
Site existant : <b>SITE ARCHEOLOGIQUE</b>	Site à créer : /



### SITE N°04

Nom : <b>SOURCE DE ZAAROUR</b>	Commune : ZACCAR
Wilaya : Djelfa	Statut foncier : Etatique
Site existant : <b>SOURCE</b>	Site à créer : /



### Section 03 : étude de la mise en œuvre de la zest « Zaccar »

#### 3-1/ Perspectives et propositions d'aménagement :

L'aménagement touristique est une opération qui consiste à mettre en valeur les ressources naturelles, humaines, culturelles et économique d'un territoire donné pour le tourisme

Par conséquent l'aménagement touristique de la zone d'expansion touristique site archéologique « Zaccar » devra se traduire par la mise en place d'un réseau d'équipements touristique.

IL consiste aussi en une mise en valeur des ressources naturelles et à une gestion rationnelle de la zone étudié, ceci par la création des conditions d'épanouissement favorable, et d'un cadre de séjour de vacances agréable.

Il s'agit donc de favoriser l'investissement moyen pour assurer à des familles ou à des groupes de personnes un séjour de courte et moyenne et longue durée en leur prévoyant des structures d'accueil, d'hébergement, de loisir et d'animation et satisfaire la demande des touristes par l'implantation des éléments de base.

#### 1-1 L'Etat de fait :

La zone d'expansion touristique « Zaccar » est une grande richesse dont certains relèvent de la Géologie, de la topographie ou du relief et histoire de la ville.

- La praticabilité et l'entretien des voies d'accès sont parmi les avantages qui permettant d'organiser plusieurs formes de loisirs et de repos dans cette zone d'expansion touristique.
- Effectivement, la demande potentielle locale peut atteindre la Z.E.T en trente minutes à partir de la ville de Djelfa.
- Le terrain est, en général ; Accidenté mais on peut disposer d'endroits favorables pour la construction des équipements de tourisme et de loisirs.
- La Z.E.T située sur le versant qui fait face à des équipements en cascade et bien intégrés au paysage, permettra de profiter d'une vue panoramique sur Les gravures rupestres et la ville.



### 1-2 / Demande actuelle et potentielle :

La gravures rupestres Zaccar, de par altitude, son microclimat, ses caractéristiques écologiques, offre cep un lieu privilégié pour le repas, la détente et les loisirs. Cependant le manque de structures d'accueil fait que la fréquentation actuelle et son utilisation se limitent à une population très restreinte, en période estivale.

Ce dernier, vu son emplacement le long de la ville Zaccar, son impact économique sera à l'échelle régionale et nationale.



Figure n°13 : Accessibilité, Les gravures rupestres Zaccar.

### 1-3 Les principes d'aménagement :

Assurez la conservation et la préservation de toutes les potentialités touristiques naturelles existantes parallèlement à leur exploitation rationnelle.

Élaborer un plan, qui représente un programme complet de protection et de réhabilitation de ces sites historiques et humains, afin de pérenniser ce patrimoine humain pour une longue période.

L'exploitation de centre de la zone d'étude pour objet de rendre cette dernière une zone attractive aménagement de l'axe de la route menant à ces deux stations, à une distance de 05 km, en plus d'établir un centre d'orientation et d'information sur l'art de la gravure, et aussi de créer un musée préhistorique à Zaccar, pour assurer une meilleure éducation culturelle dès le public sur l'importance de préserver ce patrimoine matériel et de renforcer la sauvegarde de ce patrimoine matériel des sites, et d'engager des mesures pour le classer comme patrimoine humain matériel, selon ce qu'a indiqué la Direction de la Culture de la Wilayat de Djelfa.

Diversifier les propositions d'infrastructures d'hébergement, de consommation, de détente et de loisir afin de créer un cadre de vie favorable durant le séjour du touriste d'une façon qu'il y soit une facilité. Guide conférencier élaboré pour des visites guidées (en français ou dans une autre langue) dans le but de découvrir des entreprises et des lieux. Au cours de la visite, il explique aux touristes l'histoire, les caractéristiques et la signification culturelle des monuments, des œuvres d'art, des places, des cathédrales, des bâtiments historiques, etc. En fournissant des explications claires et compréhensibles et en restant à proximité des lieux intéressants. Un guide touristique fournit souvent aux participants des cartes, des brochures et d'autres supports d'information utiles pour mieux comprendre le patrimoine culturel qu'il a à offrir. Il répond aux questions des visiteurs et est responsable de l'exactitude des informations.

De plus, le guide conférencier doit savoir gérer le groupe qu'il accompagne et adapter la visite guidée au type de visiteurs : scolaires en voyage scolaire, familles avec enfants, groupes de retraités, personnes en voyage d'affaires, touristes étrangers, par proposer une visite qui corresponde au mieux à leurs centres d'intérêt.

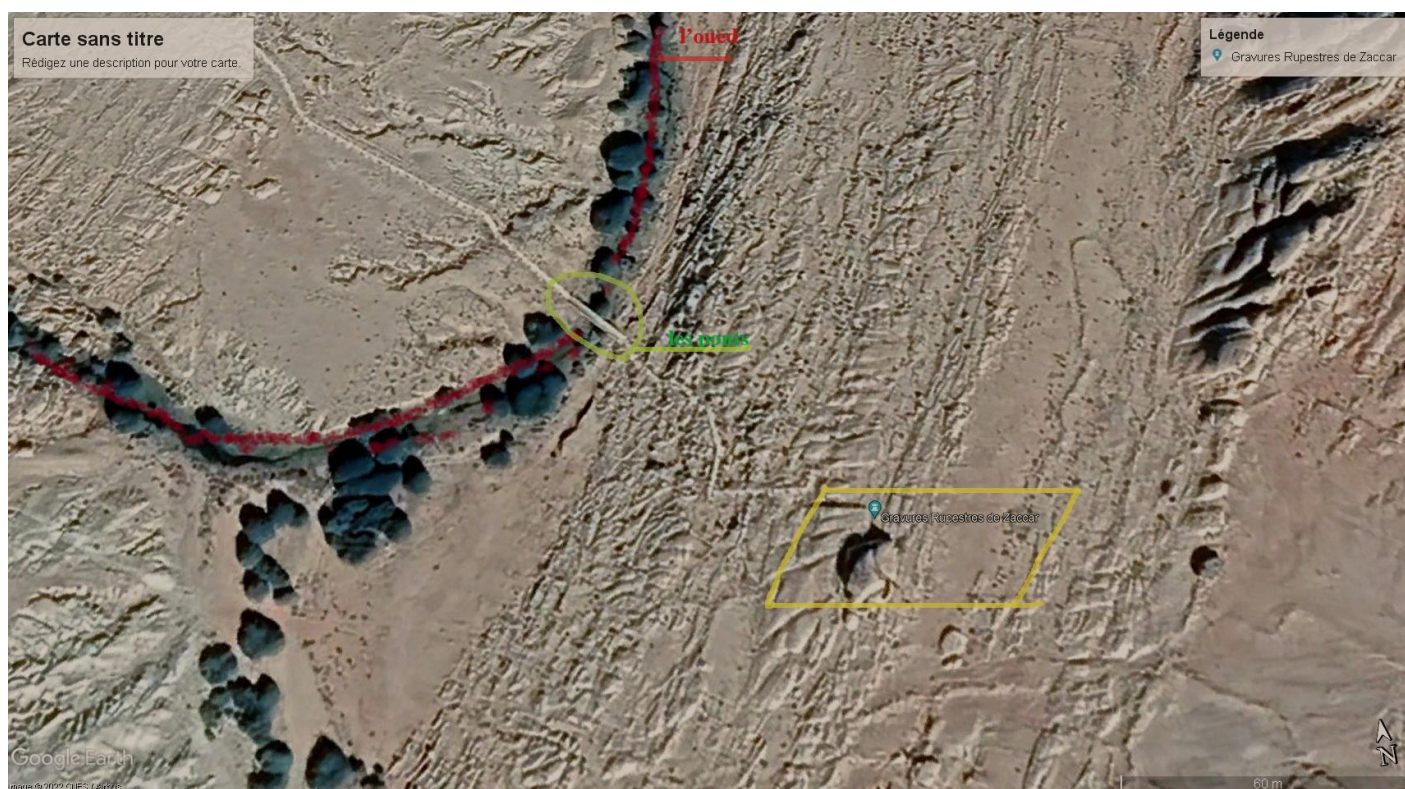
La sensibilisation des citoyens locaux afin de leur permettre de participer et s'inclure au tourisme. La région de Zaccar est considérée comme une spécialité touristique par excellence, car elle est considérée comme un grand soin pour son patrimoine et fournissant un outil pour protéger l'une des étapes les plus importantes de l'histoire de la région, la patrie et l'humanité en général, et un moyen d'encourager l'offre de tourisme culturel, selon les observateurs locaux.

L'entretien des ponts comprend une combinaison de surveillance et d'essais de sécurité structurelle. Ceci est réglementé selon les normes d'ingénierie spécifiques à chaque pays et comprend par exemple une surveillance continue de trois à six mois, un test ou un examen mineur de deux à trois ans et un examen majeur de six à dix ans.

La pluie qui tomber fait monter le niveau de l'eau dans l'oued de Zaccar au niveau du pont de la zone touristique, et l'eau a débordé des deux côtés de l'oued.

### **Aménagement les ponts l'oued**

- Un plan du site indiquant tous les obstacles à franchir tels que les rivières, les rues, les routes ou les voies ferrées, les contours des vallées et l'alignement souhaité de la nouvelle voie de circulation.
- Une section longitudinale du terrain le long de l'axe du pont prévu avec les conditions de dégagement ou de largeur d'inondation requises, et l'alignement vertical requis du nouveau chemin.
- L'état du sol des fondations, les résultats des fouilles avec un rapport sur la situation géologique et les données de mécanique des sols, le degré de difficulté des travaux de fondation ont une grande influence sur le choix du système structurel et la durée de l'extension économique.



**Figure n°14 : Plan du site google earth, Les gravures rupestres Zaccar.**

- Pour les conditions météorologiques et environnementales, les inondations, les marées hautes et basses, les périodes de sécheresse, la plage de température et la durée des gelées
- Le relief de l'environnement, terrain découvert, terrain plat ou montagneux, pittoresque, avec de petites maisons anciennes, la taille de l'environnement a une influence sur la conception.
- Les exigences environnementales liées à la qualité esthétique, les ponts dans les zones affectant l'environnement touristique, qui sont souvent vus de près, en particulier les ponts piétonniers.

#### **1-4 Propositions d'équipements :**

La zone Zaccar présente de vastes terrains inoccupés, des espaces rocheux, au flanc du Djebel, susceptibles de recevoir des équipements touristiques.

Cependant le principe du respect de l'équilibre de l'environnement et de la protection de la nature, incite à une utilisation et à une fréquentation rationnelle du site.

##### **A. Les équipements d'hébergement :**

Pour bénéficier des potentialités naturelles, et en mettre en compte que l'habitat est le plus important des équipements pour favoriser le tourisme, on a mis un groupement d'équipement d'habitat pour les touristes, hôtel, auberge, bungalows, terrain de camping familles, chalets.



Pour cela la Z.E.T, a été proposée au flanc du djebel, à partir du dernier virage de la route montant vers la crête. Pour le premier principe, le plan d'aménagement vise la création d'équipements touristiques pour le séjour et la détente. Le site connaît déjà une ébauche d'activités récréatives dans sa partie la plus proche de la ville. Et comme une première étape, une capacité limitée et extensibles.

Nous avons prévu dans la Z.E.T. Les équipements touristiques suivants :

### **A. 1-Les auberges :**

Ce type il est considéré très important dans les régions touristiques et s'établir à une superficie totale de 1.5 ha avec services auxiliaires avec des nombres de lits limité dans première étape ; l'auberge sera installée à proximité de la crête à une altitude de 1400 m. à cette hauteur, le touriste dominera la ville et jouira d'une vue panoramique.

### **A. 2-Les chalets :**

Le chalet est une structure destinée à une clientèle fréquentant les stations balnéaires et/ou de montagne, avec ou sans ameublement, et offerte en location au jour, à la semaine, au mois ou à la saison a été proposer pour les clients à pouvoir d'achat modeste ; et avec une extension de la capacité en chalets pour la porter les visiteurs cumulatifs, les infrastructures touristiques prévues pourront satisfaire aussi bien la clientèle de long et court séjour que celle des week-end et jours fériés, à une superficie totale 1.1ha.

### **A. 3-Les bungalows :**

Ce type est réalisé pour les sites touristiques soit pour les individus soit pour les familles, et il constitue des petites toilettes pour un peu de repos pour le touriste dans son lieu de résidence. Puis qu'il stimule à la forme principale, sur une surface de 0.1ha.

### **A. 4-Les villas :**

La villa Est une maison d'habitation de grande taille, souvent de villégiature de plaisance (de bord mer, de station thermale ou de sommet de montagne réalisé pour les familles, construire avec une super qualité d'architecture, villa de On propose (05) villa, sur une surface de 0.05ha.

### **A. 5-Les terrains de camping :**

Le terrain de camping est un espace aménagé dans le but loisirs de manière régulière, dans les aires naturelles de camping, on a De détente et de Proposé des terrains de camping dans la zone pour mettre la diversité dans l'offre touristique sur une surface de 0.25 ha.

### **B. Les équipements culturels et culturels :**

Pour plus savoir sur les traditions et les cultures, on réalise un espace pour les festivals et les fêtes et l'échange culturel d'une superficie totale de 3300m<sup>2</sup> (0.33ha) et elle est comporte les équipements suivants :

Salle multi-spécialités, Théâtre, Salle de Cinéma et un amphithéâtre..... Mosquée.

### **1.5-Contenu des équipements :**

La zone comportera des équipements d'hébergement et de loisirs pour les touristes de séjour, mais également certains équipements pour les touristes de week-end et des jours fériés et les visiteurs.

❖ L'auberge devra être conçue suivant les normes applicables aux hôtels de deux (2) étoiles et en plus elle doit disposer de :

- Une grande salle pour l'animation nocturne et les jeux.
- Un restaurant panoramique de 200 couverts pouvant offrir les services des deux repas pour un minimum de 500 personnes environ.
  
- Quelques équipements commerciaux comme ; Une boutique où On peut acheter timbres, enveloppes, cartes postales, stylos, journaux, livres, artisanat, photographe, Guidage directionnel.....etc.
- D'une cafétéria de 100 places avec terrasse.
- D'une salle de jeux bien équipée en machines électroniques.
- D'une salle de conférence de 150 personnes pour organiser des • rencontres, colloques, conférences.....etc.
- Un air de stationnement pour les véhicules.

❖ Les chalets disposeront de l'équipement répondant aux normes des catégories 1 et 2 prévus par la réglementation en vigueur

- Une étoile 50% doivent être entièrement meublés dont 20% avec salle de bain et petite cuisine,
- Deux étoiles : 70% doivent être entièrement meublés dont 50% de bain et cuisine. Avec salle Les chalets seront de diverses grandeurs pour répondre à un large éventail de clientèle. Le service de gestion des chalets doit disposer pour le Service aux

Clients :

- D'un coffre-fort.
- D'une cabine téléphonique.

## Etude de la mise en œuvre de la ZEST « ZACCAR »

---

- D'une salle pour le petit déjeuner et les deux repas pour les clients ne disposant pas de cuisine dans le chalet ou ne voulant pas préparer eux-mêmes ces repas. Le restaurant proprement dit et la boutique situés près de l'auberge sont pour les clientèles aussi bien de cette dernière que des chalets.

### A. Zone de loisirs :

Elle comportera les équipements et les installations suivants :

- Aire de jeux pour enfants : balançoires, toboggans, manèges, échelles.....etc.
- Aire de sport : courts de tennis, terrains polyvalents pour gymnastique, terrain de pétanque, terrains de volley et de basket Ball.
- Passerelles et pontons
  
- Outils de confort (chaises et tables en bois matière qui ressemble à la nature du lieu) Mares pédagogiques
- Une Piscine ouverte

Tous les équipements seront desservis par la route goudronnée. Elles auront leur parking et comporteront leur réseau de voies piétonnières.

- On prévoit aussi la possibilité d'installer un ou deux kiosques, des buvettes

Saisonniers, des fontaines, des sanitaires publics (WC, lavabos) à l'intention des visiteurs journaliers.

### B. Clôture : la clôture des parcelles n'est pas obligatoire mais conseillée.

Dans le cas où la hauteur de la clôture, à partir du trottoir, dépasse 0.90m, la partie dépassant cette hauteur doit être réalisée de manière à permettre la vision du terrain à partir de la rue.

La clôture doit être, en forme et en matériaux utilisée en harmonie avec l'entourage. La haie vive est recommandée. À cette fin.

- ### C. Espaces verts :
- les terrains de la Z.E.T rocheux et déboisés, méritent une action suivie pour la création et le maintien des espaces verts. Cela permettra la protection des équipements touristiques contre les vents et l'ensoleillement trop intenses ainsi que leurs embellissements.

### **Conclusion du chapitre :**

Le développement des territoires qui recèlent de potentialités touristiques, constitue de plus en plus une préoccupation majeure des pouvoirs publics à la recherche de solutions permettant la promotion du tourisme qui est considéré actuellement comme un secteur générateur de richesse, grand pourvoyeur d'emploi et des activités qui seront induites.

En ce sens, le Wilaya dispose de grandes potentialités qui une fois valorisées lui permettrait de jouer pleinement son rôle en tant que centre balnéaire et une destination Etude de la mise en œuvre de la ZEST « Zaccar » touristique d'importance régionale voire nationale. Pour cela le développement des infrastructures et des équipements touristiques est une condition indispensable.

La finalisation des projets assignés à l'intérieur de la ZEST d'Zaccar peut donner un nouveau souffle pour le tourisme de littoral de la Wilaya, mais l'absence de volonté politique, et d'une gouvernance territoriale fiable, la lourdeur administrative et bureaucratique, la difficulté d'accès au foncier, l'incapacité des administrations à modeler leurs mode de travail et leurs modèles de décisions face aux exigences de la nouvelle demande et la culture répulsive qui rejette la culture touristique dans la région, sont des axes qu'il faut extirper pour avoir l'accès à l'avancement et le développement dans la ZEST.

Le manque d'organisation dans le secteur touristique ainsi que la déficience dans les systèmes de coordination et la mise en réseau des acteurs, qui laissent le secteur du tourisme dans l'espace balnéaire de la Wilaya de Djelfa, juguler la concrétisation des projets de développement. Tant de choses expliquent cet état de fait.

# **Conclusion générale :**



## **Conclusion générale :**

Le tourisme peut jouer un rôle décisif en tant que secteur moteur du développement économique et social d'un territoire. Ce secteur est la principale source de créations d'emplois dans un grand nombre de pays, non seulement dans l'industrie touristique elle-même mais aussi, par effets d'entraînement, dans d'autres secteurs, il est l'origine de l'accroissement de l'investissement en infrastructures et forme une source de devises d'une grande importance.

Les effets économiquement positifs du tourisme sont accompagnés par d'autres effets qui peuvent être néfastes notamment sur l'environnement. La prise de conscience de l'opinion vis-à-vis de l'écologie ainsi que le changement d'intérêt des touristes qui se tournent de plus en plus vers les zones relativement vierges et aux écosystèmes particulièrement fragiles, ont donné au tourisme une nouvelle tournure, poussant les dirigeants et décideurs à envisager une nouvelle approche plus durable de l'activité, d'où le concept du tourisme durable.

Le développement touristique durable doit répondre aux besoins présents des touristes tout en préservant les ressources dont on aura besoins dans le futur. Afin d'y parvenir, le tourisme comme secteur économique doit faire l'objet d'une gestion durable, en effet, un environnement pollué ou contaminé n'attire pas les visiteurs, seul un paysage préservé et les valeurs culturelles de la population locale sauvegardée peuvent être attrayantes. D'où l'importance d'une planification et une gestion basée sur les préceptes du développement durable, et qui garantirons la pérennité de l'activité et des ressources.

Le schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT) étant une partie intégrante du schéma national d'aménagement touristique (SNAT), constitue la nouvelle politique de développement touristique de l'Algérie, qui est à la fois ambitieuse et pragmatique. Elle s'inspire des nombreuses expériences réussies, dans les pays riverains de la Méditerranée ou d'ailleurs, afin d'éviter de dupliquer les erreurs flagrantes. Les projets touristiques assignés aux ZEST constituent une démarche nouvelle pour agir sur le territoire, et rendre capable l'application d'une politique de développement touristique par un projet durable, c'est une démarche qui devaient impliquer tous les acteurs (politiciens, administrateurs, investisseurs, société civile et usagers...), et rassemble toutes les disciplines et compétences requises (géographes, aménageurs, urbanistes, architectes, sociologues, économistes...) pour la réussite des projets assignés de développement d'un tourisme durable au niveau national. L'aménagement des ZEST se dresse comme une démarche alternative aux modes de planification traditionnels et fonctionnalistes qui ont montré leurs limites.

La wilaya de Djelfa est dotée d'importants sites archéologiques, historiques et religieux qui peuvent être un tremplin pour la relance du tourisme et de la destination Oulad Nail.

Une grande partie de ces trésors inestimables se trouvent dans son centre d'état, exactement dans les Trois villes intérieures (Zaccar et forêts de SENALBA et hammam charf) qui attirent chaque année des milliers de vacanciers. C'est pour cela que la Wilaya a bénéficié de quatre (04) Zones d'Expansion et Sites Touristiques localisées exclusivement dans la zone intérieure.

Globalement, nous avons voulu savoir l'évolution et l'analyse de la mise en œuvre de la zone d'expansion touristique de Zaccar. Pour cela, notre travail de recherche a pour ambition d'apporter une description de la situation touristique de la ZEST de Zaccar et de déterminer la contribution de ce secteur au développement de cette région sur le plan économique, social et culturel. Pour répondre à cette question, nous avons fait recours à la recherche à la fois théorique et empirique, d'exploration et de synthèse. Nous avons donc opté pour une enquête de terrain qui cible un certain nombre des responsables concernés de ce secteur de tourisme et de la collectivité locale dans la commune de Zaccar. Ceci fait, et après l'analyse des résultats de l'enquête nous pouvons dire que les résultats obtenus nous permettent de répondre à notre problématique et affirment nos hypothèses proposées. Pourtant tout ce potentiel dont regorge la région est mal exploitée et parfois pas du tout exploitée, le cas de la ZEST de Zaccar est un exemple vivant, parmi tant d'autres, qui illustre parfaitement la faiblesse de ce secteur.

Effectivement, nous pouvons lire dans les résultats que le secteur du tourisme contribue au développement local dans la commune de Zaccar malgré la mise en valeur de ces potentialités touristiques n'est pas faite d'une manière à donner naissance à une véritable industrie du tourisme qui contribue à son tour au développement économique local.

Le diagnostic mis en évidence des défaillances et des insuffisances flagrantes dans les structures de base de la Wilaya de Djelfa ainsi que dans divers autres secteurs liés au tourisme et à l'environnement directement (hôtellerie, assainissement et gestion des déchets, patrimoine, structures culturelles...), ainsi, le faible développement de l'activité, et infrastructures touristiques actuelles, confirme l'hypothèse selon laquelle le tourisme dans la ZEST de Zaccar n'est qu'un domaine en jachère, et une vocation étouffée à la recherche de sa libération.

La formation des acteurs locaux et des professionnels pour des questions relatives à l'industrie touristique semble être une excellente décision afin de garantir le décollage du tourisme étant donné qu'elle constitue l'une des conditions sur lesquelles repose le développement du tourisme, et d'arriver à résoudre les problèmes qui surgissent sur le territoire de la manière la plus efficace, pour atteindre une offre de service de haut niveau et satisfaire le client. Pour arriver à cela et concrétiser les objectifs assignés, tous les secteurs de la vie économique, qu'ils se rapportent directement ou indirectement au tourisme, doivent travailler en coordination, et une étroite collaboration vu la multidisciplinarité et la complexité du phénomène touristique.

# Les annexes

— les dépenses de production, de publication et de diffusion des moyens d'enseignement et des travaux d'études.

Art. 14. — Le budget préparé par le directeur est adopté dans les formes prévues aux articles 3 et 4 ci-dessus.

Art. 15. — Le compte financier, présenté conjointement par le directeur et l'agent comptable, et accompagné des observations formulées par le conseil d'administration, est transmis au ministre de l'éducation nationale en vue de son approbation.

Art. 16. — Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

Art. 17. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 mars 1966.

Houari BOUMEDIENE.

Ordonnance n° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et aux sites touristiques.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres :

Sur le rapport du ministre du tourisme,

Vu l'ordonnance n° 65-182 du 10 juillet 1965 portant constitution du Gouvernement ;

Ordonne :

Article 1<sup>er</sup>. — En vue de la réalisation d'un plan d'aménagement touristique, il sera procédé à la délimitation de régions ou de lieux prioritaires pour le tourisme, soumis à des mesures de protection particulières et où les efforts d'équipement et d'exploitation seront concentrés.

Des décrets définiront ces régions et lieux prioritaires pour le tourisme et en fixeront le mode de détermination, la délimitation territoriale ainsi que la procédure de classement.

Art. 2. — Des mesures de protection particulières seront applicables dans ces régions et lieux.

Pour toute construction privée ou publique, la délivrance du permis de construire, outre les conditions prévues par les dispositions édictées en matière d'urbanisme, sera subordonnée à une autorisation particulière dont les conditions et le champ d'application seront fixés par décret.

Tout aménagement ou transformation d'un établissement à caractère touristique dans les locaux déjà existants, l'aménagement d'un terrain de camping, d'un village de vacances ou de tout établissement à l'hébergement et à l'accueil des touristes, seront soumis également à une autorisation particulière dont les conditions seront fixées par décret.

Art. 3. — Les infractions aux dispositions de l'article 2 ci-dessus, seront passibles d'une amende de 1.000 à 10.000 DA.

En outre, la démolition ou la remise des lieux en l'état ou en conformité pourra être judiciairement ordonnée.

Art. 4. — A l'intérieur des régions et lieux visés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, il sera créé un droit de préemption au profit de l'Etat sur tout immeuble qui ferait l'objet d'une aliénation volontaire à titre onéreux ou gratuit.

Des décrets détermineront les conditions d'exercice et les effets de ce droit de préemption, et notamment les modalités de fixation du prix.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance.

Art. 6. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 mars 1966.

Houari BOUMEDIENE.

## DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

### PRESIDENCE DU CONSEIL

Circulaire du 26 mars 1966 relative à l'achat de véhicules automobiles.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT, PRESIDENT DU CONSEIL  
DES MINISTRES

à

MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des décisions prises en Conseil des ministres, lors de l'examen du projet de budget de fonctionnement pour 1966, il ne pourra être procédé cette année à aucun achat de véhicule de tourisme tant pour le renouvellement que pour l'accroissement de l'effectif réel en place, même si ce dernier est inférieur à la dotation théorique.

Si certains services ont effectivement besoin de véhicules, en raison des déplacements fréquents que leur impose l'accomplissement de leurs tâches, il apparaît, en revanche, que les services sédentaires et plus particulièrement les administrations centrales détiennent un nombre de voitures anormalement élevé.

La solution est donc à rechercher dans une affectation plus rationnelle des parcs actuels, qui devra se traduire par l'établissement de nouveaux tableaux de répartition par ministère en attendant que de nouvelles mesures soient prises en vue d'assainir la situation dans ce domaine.

En ce qui concerne les véhicules utilitaires de charge utile égale ou supérieure à une tonne, des acquisitions pourront être faites dans la limite des effectifs et des crédits budgétaires régulièrement fixés et seulement en cas de nécessité impérieuse, après accord du ministre des finances et du plan et du ministre des postes et télécommunications et des transports.

Les dispositions de la présente circulaire qui sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, sont applicables aux administrations et aux établissements publics.

Fait à Alger le 26 mars 1966

Houari BOUMEDIENE.

### MINISTRE DE L'INTERIEUR

Décision du 22 mars 1966 portant approbation de la liste des bénéficiaires de licences de débit de boissons établie par la commission du département de Constantine.

Par décision du 22 mars 1966, est approuvée la liste des bénéficiaires de licences de débits de boissons établie par la commission du département de Constantine en application du décret n° 65-252 du 14 octobre 1966.

CHAPITRE II  
**DE LA PROTECTION, DE L'AMENAGEMENT  
ET DE LA GESTION  
DES ZONES D'EXPANSION ET SITES  
TOURISTIQUES**

Section I

**De la protection des zones d'expansion  
et sites touristiques**

Art. 8. — En vue de la protection et de la préservation de leur vocation touristique, des parties du territoire national peuvent être délimitées zones d'expansion et sites touristiques.

Le territoire délimité et déclaré peut s'étendre au domaine public maritime.

La délimitation et la déclaration des zones d'expansion et sites touristiques reposent sur les résultats d'études d'aménagement touristique.

Art. 9. — La délimitation et la déclaration confèrent une vocation touristique à la zone d'expansion et au site touristique.

Art. 10. — Les zones d'expansion et sites touristiques sont classés zones touristiques protégées et sont soumis, à ce titre, aux mesures de protection particulières ci-après :

— L'occupation et l'exploitation des terrains situés à l'intérieur de ces zones et sites dans le respect des règles d'aménagement et d'urbanisme,

— La préservation des zones d'expansion et sites touristiques contre toutes les formes de pollution de l'environnement et de dégradation des ressources naturelles et culturelles,

— L'implication des citoyens dans la sauvegarde du patrimoine et des potentialités touristiques,

— L'interdiction de l'exercice de toute activité incompatible avec l'activité touristique.

Art. 11. — Les zones d'expansion et sites touristiques sont délimités, déclarés et classés par voie réglementaire.

Section II

**De l'aménagement et de la gestion  
des zones d'expansion et sites touristiques**

Art. 12. — L'aménagement et la gestion d'une zone d'expansion et d'un site touristique doivent intervenir conformément aux prescriptions du plan d'aménagement touristique élaboré par l'administration chargée du tourisme dans un cadre concerté, et approuvé par voie réglementaire.

Art. 13. — Le plan d'aménagement touristique, cité à l'article 12 ci-dessus, s'inscrit dans le cadre des instruments d'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

A ce titre, le plan d'aménagement touristique vaut permis de lotir pour les parties constructibles.

Les modalités d'application du présent article sont définies par voie réglementaire.

Art. 14. — Le plan d'aménagement touristique, intègre :

— La protection de la beauté naturelle et des sites culturels dont la conservation constitue un facteur primordial d'attraction touristique,

— La réalisation, sur la base d'objectifs, d'investissements de nature à entraîner le développement multiforme des potentialités que renferment les zones d'expansion et sites touristiques.

Le plan d'aménagement touristique tient compte particulièrement :

- des spécificités et potentialités des régions,
- des besoins économiques et socio-culturels,
- des obligations d'exploitation rationnelle et cohérente des zones et espaces touristiques.

Art. 15. — Le plan d'aménagement touristique a, notamment, pour objet :

- de délimiter les zones urbanisables et constructibles,
- de délimiter les zones à protéger,
- de déterminer le programme d'activités à réaliser,
- de fixer les fonctions compatibles et les investissements correspondants,
- d'arrêter les aménagements structurants à réaliser,
- d'élaborer le parcellaire destiné aux projets à entreprendre, en cas de besoin.

Le plan d'aménagement touristique comprend :

- un règlement portant sur les droits à construire et les servitudes,
- des plans techniques des aménagements et des infrastructures de base.

Art. 16. — Il peut être procédé dans le plan d'aménagement touristique, le cas échéant, à un remembrement de l'assiette foncière pour assurer la faisabilité de l'aménagement et de l'investissement.

Art. 17. — L'élaboration des études, les travaux d'aménagement et la réalisation d'infrastructures des zones d'expansion et sites touristiques, incombent à l'Etat.

Art. 18. — L'acquisition, l'aménagement, la promotion, la rétrocession ou la location aux investisseurs des terrains situés dans les zones d'expansion et sites touristiques destinés à la réalisation d'infrastructures touristiques sont confiés à " l'Agence nationale de développement du Tourisme ".

Art. 19. — Quelle que soit la nature juridique des terrains situés à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques, leur utilisation et leur exploitation doivent être conformes aux dispositions de la présente loi et de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juillet 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

### CHAPITRE III DU FONCIER TOURISTIQUE

#### Section I

##### De la constitution du foncier touristique

Art. 20. — Le foncier touristique constructible est constitué de terrains prévus à cet effet par le plan d'aménagement touristique.

Il comprend les terrains appartenant au domaine national public et privé et ceux appartenant aux particuliers.

Art. 21. — L'Etat peut exercer un droit de préemption à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques.

"L'Agence Nationale de Développement du Tourisme" exerce ce droit sur tout immeuble, ou construction réalisé dans le cadre de la présente loi situé à l'intérieur de la zone d'expansion touristique, qui ferait l'objet d'une cession volontaire à titre onéreux ou gratuit.

Les modalités d'application du présent article sont définies par voie réglementaire.

Art. 22. — Le foncier touristique constructible peut être acquis auprès des particuliers conformément à un accord amiable entre les parties.

Lorsque le recours à tous les autres moyens a abouti à un résultat négatif, l'Etat, à la demande du ministre chargé du tourisme, peut procéder à l'acquisition desdits terrains, et ce, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les terres appartenant au domaine national privé situées à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques, nécessaires à la réalisation des programmes d'investissement prévus dans le plan d'aménagement touristique, sont cédées à l'agence nationale de Développement du tourisme, conformément à un accord amiable.

Outre les dispositions de l'article 31 de la présente loi, l'Etat peut prendre les mesures nécessaires au soutien des prix du foncier touristique à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques.

Les modalités du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 23. — Sous réserve des dispositions législatives en vigueur relatives à l'urbanisme et à l'hôtellerie, toute transformation, extension ou démolition d'un établissement hôtelier ou touristique situé à l'intérieur d'une zone d'expansion ou d'un site touristique, est soumise à l'avis préalable du ministère chargé du tourisme.

Art. 24. — A l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques, la délivrance du permis de construire est soumise à l'avis préalable du ministère chargé du tourisme et en coordination avec l'administration chargée de la culture, lorsque ces zones comprennent des sites culturels classés.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 25. — Sans préjudice des dispositions des articles 14 et 17 de la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral, les terrains constituant le foncier touristique prévu à l'article 20 de la présente loi ne peuvent être concédés ou rétrocédés qu'au profit des investissements prévus par le plan d'aménagement touristique et agréés conformément aux dispositions de la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie et de l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

La rétrocession de ces terrains par l'Agence, ou leur concession par l'institution publique compétente doit être assortie dans tous les cas d'un cahier des charges.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 26. — Les terrains acquis dans le cadre de la présente loi ne peuvent être rétrocédés ou loués avant leur aménagement définitif par l'agence nationale de Développement du Tourisme conformément au plan d'aménagement touristique et au cahier des charges.

Art. 27. — L'investisseur bénéficiaire d'un terrain destiné à la réalisation d'un projet d'investissement touristique à l'intérieur des zones d'expansion touristique, acquis auprès de l'agence nationale de développement du tourisme ou dans le cadre d'une concession par l'institution publique compétente, est tenu de réaliser le projet dans les délais fixés dans le cahier des charges.

Dans le cas où le bénéficiaire ne respecte pas cet engagement, il est procédé, selon le cas, à la résiliation du contrat de vente ou au retrait de la concession.

Art. 28. — Toute opération de vente ou de location de biens privés situés à l'intérieur des zones d'expansion doit être notifiée au ministère chargé du tourisme, pour permettre à l'agence nationale de développement du tourisme d'exercer le droit de préemption.

En cas de cession ou de location, l'acquéreur ou le locataire est tenu au respect des prescriptions du cahier des charges.

#### Section 2

##### Du contrôle de la conformité des réalisations

Art. 29. — Sans préjudice des dispositions de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à l'aménagement et à l'urbanisme, la construction et l'exploitation des terrains constructibles à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques obéissent aux prescriptions du plan d'aménagement touristique.

# **Bibliographie :**

## **Bibliographie :**

### **A- Ouvrages :**

- Pinchemel ph A « l'aménagement du territoire, l'information géographique » volume 16N°01 1952.
- A « L'ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre dans l'espace les habitants, les activités, les équipements et les moyens de communication »<sup>1</sup>. Cf ; Citation Pierre Merlin page 24. Renforcer les formations à l'Urbanisme et l'Aménagement, Jean Frébault et Bernard Pouyet, janvier 2006.
- Ferguene. A « économie territoriale et développement local : concepts et expériences » Ed campus ouvert, 2013.
- Tessa A « économie touristique et aménagement du territoire » Ed OPU, Alger 1991.

### **B- Mémoire et thèses :**

- Oudjedoub. O « Aménagement touristique et développement local » mémoire de master. Université Abderrahmane mira Bejaia. 2014.
- AIT OUSSAID tarek ATTOUCHE aghilas « aménagement des zones d'expansion touristique dans la wilaya de Tizi-Ouzou ». 2019
- Djaballah fatima el zahra et daoudi amira « étude Aménagement des zones d'expansion et touristique à Djelfa »
- Djeyida. B « les obstacles au développement du tourisme dans la wilaya de Bejaia » mémoire de master, abderrahmane mira Bejaia, 2018.
- Ouldtaleb.O et Yakoub. A « l'aménagement du territoire au service du développement touristique » mémoire de master DLVTP, UMMTO, 2015.

### **C- Articles et rapports :**

- Achaïbou younsi. S « les villes nouvelles comme acte d'aménagement d'importance capitale pour la restructuration de la métropole »



conférence 'colonial and postcolonial urban planning in Africa'  
septembre 2013.

- Tessa.A « la politique d'aménagement du territoire du déclin à la relance (1990-2004) » revue campus N°01.
- Aidli. L « le rôle des dépenses publiques dans les performances touristiques en Algérie » communication du colloque international le 11 et 12 Mars 2013, université Setif.
- Revue tunisienne de géographie faculté des sciences humaines et sociales de TUNIS N°31 année 2000.

#### **D- Textes législatifs :**

- La loi N° 03-03 du 17 février 2003 relative aux ZEST.
- Livre 02 : le plan stratégique « les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires » SDAT 2025.
- **Direction** de l'urbanisme et de la construction wilaya de Djelfa « urbatia Djelfa »
- Directeur d'Aménagement Touristique de Djelfa

#### **E- Documents divers :**

- Journal EL WATAN du 07-08-2015.
- Hajjaj. B « une nouvelle zone touristique à Marrakech » publié dans AUJOURD'HUI LE MAROC 25-12-2015.
- Schéma National d'Aménagement du Territoire, SNAT horizon 2025, Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme, 2008.
- Annuaire statistique de 2010 de la wilaya de Djelfa.

#### **F- Sites internet :**

- <http://whc.unesco.org>
- <http://www.mta.gov.dz/snat2025>
- <http://www.sund.horizons.dz>

<http://www.aps.dz>

# Liste des tableaux des figures et des cartes

## Liste des tableaux

<b>Tableau n° 01</b> : Evolution du budget de l'aménagement du territoire durant la période allant de 1991 à 2003.....	11
<b>Tableau n° 02</b> : répartition des 225 ZEST au niveau national.....	23
<b>Tableau n° 03</b> : Les ZEST de la Wilaya de Djelfa.....	63
<b>Tableau n° 04</b> : Répartition mensuelle de la température.....	71
<b>Tableau n° 05</b> : L'évolution de parc de logement dans la commune de Zaccar entre (1998-2008).....	72
<b>Tableau n°06</b> : L'évolution de parc de logement dans la commune de Zaccar par Dispersion.....	72
<b>Tableau n°07</b> : L'évolution du taux d'occupation par logement de la commune Zaccar Entre (1998-2008) .....	75
<b>Tableau N° 08</b> : Taux d'occupation par pièce dans la ville de Zaccar.....	76
<b>Tableau N° 09</b> : Les équipements éducatifs et enseignements dans la ville de Zaccar.....	77
<b>Tableau N°10</b> : Les potentialités sanitaires.....	78
<b>Tableau N°11</b> : Répartition les équipements des commerces dans la commune.....	79
<b>Tableau N°12</b> : Réseau routier dans la commune de Zaccar.....	80
<b>Tableau N°13</b> : Taux d'électrification dans la ville de Zaccar.....	82
<b>Tableau N°14</b> : Situation de l'assainissement par commune.....	82

## Liste des figures

<b>Figure n°01</b> : Répartition des ZEST au niveau national.....	23
<b>Figure n°02</b> : l'architecture du SNAT.....	34
<b>Figure n° 03</b> : maison précaire.....	74
<b>Figure n° 04</b> : maison évolutive.....	74
<b>Figure n 05</b> ; maison rurale.....	74
<b>Figure n 06</b> ; Habitat semi collectif.....	75
<b>Figure n°07</b> : primaire.....	77
<b>Figure n'08</b> : CEM.....	77
<b>Figure n°09</b> : salle de soin.....	78
<b>Figure n°10</b> : Center de PTT.....	78
<b>Figure n°11</b> : siège d'APC.....	79
<b>Figure n°12</b> : Mosquée.....	80
<b>Figure n°13</b> : Accessibilité, Les gravures rupestres Zaccar.....	87
<b>Figure n°14</b> : plan de site google earth, Les gravures rupestres Zaccar.....	89

## Liste des cartes

<b>Carte n° 01</b> : les pôles touristiques d'excellence.....	44
<b>Carte n° 02</b> : de situation de la wilaya de Djelfa.....	59
<b>Carte n°03</b> : de projets touristiques prioritaires.....	62
<b>Carte n°04</b> : de situation de la commune « Zaccar ».....	67
<b>Carte n°05</b> : géologique de la commune de Zaccar.....	69
<b>Carte n°06</b> : carte de pente de la commune de Zaccar.....	70
<b>Carte n°07</b> : typologie de l'habitat ville Zaccar .....	72
<b>Carte n°08</b> : équipements existants ville de Zaccar .....	77
<b>Carte n°09</b> : réseaux voirie ville de Zaccar .....	80
<b>Carte n°10</b> : réseaux DA.E. P vile de Zaccar.....	81
<b>Carte n°11</b> : réseaux d'assainissement ville de Zaccar .....	82

# Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Sommaire

Introduction .....01

**CHAPITRE 01 : Aménagement du territoire et activités touristique..... 06**

Introduction du chapitre .....06

Section 1 : politique d'aménagement du territoire en Algérie .....06

1-1 /Définition des concepts : aménagement et territoire.....06

1-1-1 / Définition du territoire..... 06

1-1-2 / Définition de l'aménagement .....07

1-1-3 / Qu'est-ce que la politique d'aménagement du territoire .....08

1-1-4 / Qu'est-ce qu'une politique de développement territorial ..... 08

1-2/ Les politiques d'aménagement du territoire en Algérie... .....09

1-2-1 / Période de l'économie centralisée .....09

1-2-2 / Période de transition vers l'économie de marché ..... 11

1-3/ La politique touristique en Algérie, objectifs et moyens ..... 13

1-3-1 /formulation de la politique touristique en Algérie durant l'économie centralisé ..... 13

1-4 / Les principaux acteurs du tourisme en Algérie.....14

1-5/ Les atouts touristiques en Algérie..... 16

1-5-1 / Les potentialités Naturelles ..... 16

1-5-2 / Les ressources artistiques, culturelles et du patrimoine historique ..... 18

Section 02 : Aménagement des Zones d'expansion et sites touristiques (ZEST) ..... 19

2-1 / Définition et lois régissant la Zone d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST) ..... 19

2-2/ La ZEST se compose de .....20

2-3/ les objectifs attendus des ZEST... ..... 21

2-3-1 / Elle a aussi pour objectifs .....	21
2-4/ Répartition des ZEST par wilaya (Source MTA) .....	22
Conclusion du chapitre.....	25
<b>CHAPITRE 02 : Orientation des activités touristique dans le cadre de SNAT .....</b>	<b>26</b>
Introduction .....	26
SECTION01 : le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT).....	26
1-1/ définition du SNAT.....	26
1-2/ les Quatre (04) lignes directrices pour la mise en œuvre du SNAT 2025.....	27
1-2-1 / Ligne directrice 1 : La durabilité des ressources .....	27
1-2-2 / La ligne directrice 2 : Le rééquilibrage du territoire.....	29
1-2-3 / La ligne directrice 3 : L'équité sociale et territoriale... ..	31
1-2-4 / La ligne directrice 4 : L'attractivité et la compétitivité des territoires... ..	32
1-3/ L'architecture du SNAT... ..	33
1-4 /les objectifs du SNAT 2025... ..	34
1-5 /LA MISE EN ŒUVRE DU SNAT 2025... ..	35
1-5-1/ Le SNAT 2025 est mis en œuvre selon deux phases... ..	36
1-6/ Les composants du SNAT... ..	36
Section 02 : les schémas directeurs d'aménagement touristique (SDAT).....	38
2-1 /Définition du SDAT.....	38
2-2 /Les 5 livres de SDAT.....	38
2-3/Les cinq objectifs du SDAT.....	39
2-4 / les 5 dynamiques du SDAT... ..	40
2-4-1 /Dynamique 01 : le plan destination Algérie .....	41
2-4-2 /Dynamique 02 : les pôles touristiques d'excellence (POT) : vitrines symboles Émergentes de la nouvelle destination Algérie .....	43
2-4-3 / Dynamique 03 : plan qualité tourisme. (P.Q.T) .....	45
2-4-4 / Dynamique 04 : le plan partenariat public-privé.....	47
2-4-5 / Dynamique 05 : Le plan de financement tourisme (PFT) .....	48

2-5/ Le poids des ZEST dans le SDAT .....	49
2-6/ La vision extérieure des chercheurs algériens sur le SDAT... ..	49
Conclusion du chapitre.....	50
<b>Chapitre 03 : L'étude de la mise en œuvre de la zest d'Zaccar .....</b>	<b>57</b>
Introduction du chapitre .....	57
Section 01 : présentation des ZEST de la wilaya de Djelfa et leurs potentialités	
Touristiques.....	57
1-1/ présentation des ZEST de Djelfa ... ..	57
1-2/présentation des potentialités touristiques des quatre ZEST de la wilaya .....	64
Section 02 : présentation de la région d'Zaccar .....	66
2-1/ délimitation du milieu physique d'Zaccar .....	68
2-1-1 / délimitation de la commune d'Zaccar ... ..	68
2-2/ Analyse du milieu physique.....	68
2-3/ analyse du milieu urbaine ... ..	72
2-4/ sites archéologiques d Zaccar.....	83
Section 03 : étude de la mise en œuvre de la ZEST « Zaccar » .....	86
3-1/ Perspectives et propositions d'aménagement « Zaccar » .....	86
Conclusion du chapitre.....	92
<b>Conclusion générale : .....</b>	<b>94</b>
Bibliographie.....	101
Liste des tableaux, figures et cartes.....	104